



LIÈGE université
ESPRist

Émancipation sociale, Santé des Populations,
Réduction des Inégalités dans des sociétés en transition



PROMOTION DE LA SANTÉ ET ACCOMPAGNEMENT DE DÉTENUS
EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE, DE GESTION DES ASSUÉTUDES
ET DE RÉDUCTION DES RISQUES DANS LES PRISONS EN WALLONIE

PRÉSENTATION ET ÉVALUATION DES ACTIVITÉS ET DU PROJET

Novembre 2022

Julie KINET



– RAPPORT D'



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	10
PREMIÈRE PARTIE : CONSTRUCTION DES PLANS D’ACTIONS.....	13
ARTICULATIONS AVEC L’ÉTAT DES LIEUX.....	13
I. <i>Résumé des résultats de l’état des lieux</i>	13
1. Santé sociale.....	14
2. Santé physique.....	14
3. Santé mentale.....	15
II. <i>Constitution du catalogue d’actions proposées par Un pass dans l’impasse</i>	17
CATALOGUE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR UPDI.....	18
I. <i>Description générale, pertinence et objectifs généraux des activités proposées par UPDI</i>	18
1. Apprendre à mieux vivre avec mes émotions.....	18
a) Description générale.....	18
b) Pertinence.....	19
c) Objectifs de l’activité.....	19
2. Fabrication de produits d’hygiène.....	19
a) Description générale.....	19
b) Pertinence.....	20
c) Objectifs de l’activité.....	20
3. Réalité virtuelle.....	20
a) Description générale.....	20
b) Pertinence.....	21
c) Objectifs de l’activité.....	21
4. Rencontres sur section.....	21
a) Description générale.....	21
b) Pertinence.....	22
c) Objectifs de l’activité.....	22
5. Utilisation de l’EMDR.....	23
a) Description générale.....	23
b) Pertinence.....	23
c) Objectifs de l’activité.....	23
6. Sensibilisation tabac.....	24
a) Description générale.....	24
b) Pertinence.....	24
c) Objectifs de l’activité.....	25
7. Projet Radio.....	25
a) Description générale.....	25
b) Pertinence.....	25
c) Objectifs de l’activité.....	26

8.	Ciné-débat	26
a)	Description générale.....	26
b)	Pertinence	26
c)	Objectifs de l'activité	27
9.	Concert-débat	27
a)	Description générale.....	27
b)	Pertinence	27
c)	Objectifs de l'activité	28
10.	Equicoaching	28
a)	Description générale.....	28
b)	Pertinence	28
c)	Objectifs de l'activité	29
11.	Traduction des brochures de Modus Vivendi	29
a)	Description générale.....	29
b)	Pertinence	29
c)	Objectifs généraux	30
12.	Fiches « activité physique en cellule »	30
a)	Description générale.....	30
b)	Pertinence	30
c)	Objectifs généraux	31
13.	Prévention du suicide	31
a)	Description générale.....	31
b)	Objectifs généraux	32
II.	<i>Pertinence du catalogue d'activités au regard de l'état des lieux</i>	33
III.	<i>Complémentarité et caractère innovant des activités</i>	34
IV.	<i>Présentation du catalogue d'actions aux établissements pénitentiaires</i>	36
CHOIX DES ACTIVITÉS ET PERTINENCE PAR ÉTABLISSEMENT.....		38
I.	<i>Arlon</i>	38
1.	Activités proposées à l'établissement	38
2.	Activités retenues et organisées dans l'établissement.....	39
II.	<i>Andenne</i>	40
1.	Activités proposées à l'établissement	40
2.	Activités retenues et organisées dans l'établissement.....	41
III.	<i>Dinant</i>	42
1.	Activités proposées à l'établissement	42
2.	Activités retenues et organisées dans l'établissement.....	43
IV.	<i>Huy</i>	44
1.	Activités proposées à l'établissement	44
2.	Activités retenues et organisées dans l'établissement.....	45
V.	<i>Ittre</i>	46
1.	Activités proposées à l'établissement	46

2.	Activités retenues et organisées dans l'établissement.....	47
VI.	<i>Jamioulx</i>	47
1.	Activités proposées à l'établissement	47
2.	Activités retenues et organisées dans l'établissement.....	49
VII.	<i>Lantin</i>	50
1.	Activités proposées à l'établissement	50
2.	Activités retenues et organisées dans l'établissement.....	51
VIII.	<i>Leuze-en-Hainaut</i>	52
1.	Activités proposées à l'établissement	52
IX.	<i>Marche-en-Famenne</i>	53
1.	Activités proposées à l'établissement	53
2.	Activités retenues et organisées dans l'établissement.....	54
X.	<i>Marneffe</i>	55
1.	Activités proposées à l'établissement	55
2.	Activités retenues et organisées dans l'établissement.....	56
XI.	<i>Namur</i>	57
1.	Activités proposées à l'établissement	57
2.	Activités retenues et organisées dans l'établissement.....	59
XII.	<i>Nivelles</i>	60
1.	Activités proposées à l'établissement	60
2.	Activités retenues et organisées dans l'établissement.....	61
XIII.	<i>Saint-Hubert</i>	61
1.	Activités proposées à l'établissement	61
2.	Activités retenues et organisées dans l'établissement.....	62
XIV.	<i>Tournai</i>	63
1.	Activités proposées à l'établissement	63
2.	Activités retenues et organisées dans l'établissement.....	64
XV.	<i>Synthèse des choix d'activités et indicateurs de réalisation</i>	65
XVI.	<i>Adaptations des modalités d'intervention</i>	68
	CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE	69
	SECONDE PARTIE : ÉVALUATION DES ACTIVITÉS ET DU PROJET	71
	ÉVALUATION DU PROJET : ATTENTES ET LIMITES	71
I.	<i>Attendus de l'évaluation au regard du cahier des charges</i>	71
II.	<i>Discussion des attendus et difficultés de mise en œuvre</i>	73
1.	Une ambition démesurée au regard des réalités carcérales.....	73
2.	Un manque de coordination institutionnelle dans la construction du projet	74
3.	Un contexte sanitaire en défaveur d'un déploiement rapide des actions.....	74
4.	L'applicabilité de la notion d'objectifs SMART relativement aux objectifs généraux, stratégiques et transversaux du projet	75
	MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS	76

I.	<i>Indicateurs et outils de récolte des données d'évaluation</i>	76
1.	Construction inductive des indicateurs et des outils de récolte des données	76
2.	Réalisation de bilans par établissement pénitentiaire.....	77
II.	<i>Analyse des données d'évaluation et rédaction du rapport</i>	78
	RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS	79
I.	<i>Utilisation de l'EMDR</i>	79
1.	Modalités de l'activité	79
2.	Réalisation de l'activité.....	80
3.	Participation des détenu-e-s.....	80
4.	Satisfaction des détenus.....	82
5.	Indicateurs spécifiques aux objectifs opérationnels de l'activité.....	82
a)	Objectif n°1 : le/la détenu-e a appris une technique de détente/relaxation	82
b)	Objectif n°2 : le/la détenu-e s'est senti-e écouté-e	83
c)	Objectif n°3 : le/la détenu-e a exprimé ses émotions.....	84
d)	Objectifs n°4 : Le/la détenu-e s'est enrichi-e de nouvelles ressources	85
6.	Satisfaction des personnes-ressources.....	86
7.	Perspectives	87
8.	Synthèse de l'évaluation de l'activité « utilisation de l'EMDR ».....	87
II.	<i>Réalité virtuelle</i>	88
1.	Modalités de l'activité	88
2.	Réalisation de l'activité.....	89
3.	Participation des détenus.....	89
4.	Satisfaction des détenus.....	90
5.	Indicateurs spécifiques aux objectifs opérationnels de l'activité.....	90
a)	Objectif n°1 : le détenu a bénéficié d'un espace de relaxation et de détente.....	90
b)	Objectif n°2 : le détenu a appris une technique de gestion du stress	93
6.	Satisfaction des personnes-ressources.....	93
7.	Perspectives	93
8.	Synthèse de l'évaluation de l'activité « Réalité virtuelle »	94
III.	<i>Rencontres sur section</i>	94
1.	Modalités de l'activité	94
2.	Réalisation de l'activité.....	95
3.	Participation des détenus.....	96
4.	Satisfaction des détenus.....	98
5.	Indicateurs spécifiques aux objectifs opérationnels de l'activité.....	99
a)	Objectif opérationnel n° 1 : Le détenu a reçu des informations sur la santé	99
b)	Objectif opérationnel n° 2 : Le détenu a reçu des réponses à ses demandes.....	101
c)	Objectif opérationnel n° 3 : Le détenu s'est senti écouté	103
d)	Objectif opérationnel n° 4 : Le détenu a exprimé ses émotions	107
6.	Satisfaction des établissements	107
7.	Perspectives	107
8.	Synthèse de l'évaluation de l'activité « Rencontres sur section »	108

IV.	<i>Ciné-débat</i>	109
1.	Modalités de l'activité	109
2.	Réalisation de l'activité	109
3.	Participation des détenus	110
4.	Satisfaction des détenu-e-s	112
5.	Indicateurs spécifiques aux objectifs opérationnels de l'activité	113
a)	Objectif opérationnel n° 1 : Le/la détenu-e a enrichi ses connaissances	113
b)	Objectif opérationnel n° 2 : Le/la détenu-e s'est senti écouté	114
c)	Objectif opérationnel n°3 : le/la détenu-e a bénéficié d'un espace de détente	115
6.	Satisfaction des personnes-ressources	115
7.	perspectives	116
8.	Synthèse de l'évaluation de l'activité « Ciné-Débat »	116
V.	<i>Fabrication de produits d'hygiène</i>	117
1.	Modalités de l'activité	117
2.	Réalisation de l'activité	118
3.	Participation des détenus	120
4.	Satisfaction des détenus	122
5.	Indicateurs spécifiques aux objectifs opérationnels de l'activité	123
a)	Objectif n°1 : le détenu a reçu des informations sur la santé	123
b)	Objectif n°2 : le détenu a pris conscience de ses ressources et capacités	124
c)	Objectif n°3 : le détenu a acquis de nouvelles compétences	125
d)	Objectif n°4 : le détenu s'est senti écouté	127
6.	Satisfaction des personnes-ressources	128
7.	Perspectives	128
8.	Synthèse de l'évaluation de l'activité « Fabrication de produits d'hygiène »	129
VI.	<i>Projet Radio</i>	130
1.	Modalités de l'activité	130
2.	Réalisation de l'activité	131
3.	Participation des détenus	131
4.	Satisfaction des détenus	132
5.	Indicateurs spécifiques aux objectifs opérationnels de l'activité	132
a)	Objectif n°1 : le détenu s'est enrichi de nouvelles connaissances	132
b)	Objectif n°2 : le détenu a acquis de nouvelles compétences	133
c)	Objectif n°3 : le détenu a pris conscience de ses ressources et de ses capacités	134
6.	Satisfaction des personnes-ressources	135
7.	Perspectives	135
8.	Synthèse de l'évaluation de l'activité « projet Radio »	135
VII.	<i>Sensibilisation tabac</i>	136
1.	modalités de l'activité	136
2.	Réalisation de l'activité	137
3.	Participation des détenus	137
4.	Satisfaction des détenus	140

5.	Indicateurs spécifiques aux objectifs opérationnels de l'activité.....	140
a)	Objectif opérationnel n° 1 : le détenu a adopté des comportements de réduction des risques.....	140
b)	Objectif opérationnel n°2 : le détenu s'est enrichi de nouvelles connaissances relatives à sa consommation de tabac	141
c)	Objectif opérationnel n°3 : le détenu a avancé d'une étape dans le cycle du changement de comportements 142	
d)	Objectif opérationnel n°4 : le détenu a exprimé son vécu relatif à sa (ses) consommations	143
6.	Satisfaction des personnes-ressources.....	144
7.	Perspectives	144
8.	Synthèse de l'évaluation de l'activité « Sensibilisation tabac ».....	146
VIII.	<i>Equicoaching</i>	147
1.	Modalités de l'activité	147
2.	Réalisation de l'activité.....	148
3.	Participation des détenus.....	148
4.	Satisfaction des détenus.....	148
5.	Indicateurs spécifiques aux objectifs opérationnels de l'activité.....	149
a)	Objectif opérationnel n° 1 : le détenu a créé un lien positif avec et à travers le cheval	149
b)	Objectif opérationnel n° 2 : le détenu s'est senti apaisé par l'activité	150
c)	Objectif opérationnel n° 3 : le détenu a appris de nouvelles choses sur lui-même.....	150
6.	Satisfaction des personnes-ressources.....	151
7.	Perspectives	152
8.	Synthèse de l'évaluation de l'activité « equicoaching »	152
IX.	<i>Apprendre à mieux vivre avec mes émotions</i>	153
1.	Modalités de l'activité	153
2.	Réalisation de l'activité.....	154
3.	Participation des détenus.....	155
4.	Satisfaction des détenus.....	158
5.	Indicateurs spécifiques aux objectifs opérationnels de l'activité.....	159
a)	Objectif opérationnel n° 1 : Le détenu a appris une technique de gestion émotionnelle.....	159
b)	Objectif opérationnel n° 2 : Le détenu s'est senti écouté	161
c)	Objectif opérationnel n° 3 : Le détenu a exprimé ses émotions	162
d)	Objectif opérationnel n° 4 : Le détenu s'est enrichi de nouvelles connaissances.....	164
6.	Satisfaction des personnes-ressources.....	165
7.	perspectives	165
8.	Synthèse de l'évaluation de l'activité « Apprendre à mieux vivre avec mes émotions »	165
X.	<i>Concert-débat</i>	166
1.	Modalités de l'activité	166
2.	Réalisation de l'activité.....	166
3.	Participation des détenus.....	167
4.	Satisfaction des détenus.....	167
5.	Indicateurs spécifiques aux objectifs opérationnels de l'activité.....	168
a)	Objectif n°1 : le détenu a enrichi ses connaissances	168

b)	Objectif n°2 : le détenu s'est senti écouté	169
6.	Satisfaction des personnes-ressources.....	169
7.	Perspectives	169
8.	Synthèse de l'évaluation de l'activité « Concert-Débat ».....	170
XI.	<i>Fiches pour une activité physique en cellule</i>	170
1.	Modalités de l'activité	170
2.	réalisation de l'activité.....	170
3.	Perspectives	171
XII.	<i>Traduction des brochures de réduction des risques publiées par Modus Vivendi</i>	171
1.	Modalités de l'action	171
2.	Réalisation de l'action.....	171
3.	Perspectives	172
XIII.	<i>Prévention du suicide</i>	172
1.	Modalités de l'action	172
2.	Réalisation de l'action.....	173
3.	Perspectives	173
XIV.	<i>Autres perspectives : nouvelles demandes et partenariats</i>	174
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION DU PROJET		175
I.	<i>Objectifs stratégiques relatifs à la promotion de la santé</i>	175
1.	Prévention des maladies transmissibles, y compris les IST, et distribution du matériel de réduction des risques 175	
a)	Distribution de matériel de réduction des risques.....	175
b)	Prévention des maladies transmissibles, y compris des IST	176
2.	Formation au niveau des gestes en matière d'hygiène et de soins primaire	177
a)	Hygiène.....	177
b)	Soins primaires.....	178
3.	Information en matière de dépistages disponibles en prison.....	178
4.	Prévention des problèmes de santé liés à la consommation de substances psychoactives	179
5.	Prévention du suicide	180
II.	<i>Objectifs stratégiques relatifs à l'accompagnement des détenus</i>	182
1.	Accompagnement de la personne rencontrant des difficultés en matière de santé mentale ou de consommation de substances psychoactives (notamment via la recherche de solutions au sein de la prison et en dehors de la prison lors de la sortie du détenu ou via la mise en place d'un circuit d'aide et de soins autour du détenu) 182	
2.	Réduction des risques liés à des comportements et à un environnement potentiellement nocif pour la santé 183	
III.	<i>Objectifs transversaux</i>	183
1.	Adapter les stratégies pour faire face aux inégalités sociales de santé.....	183
2.	Veiller à l'efficacité des actions et instaurer une culture d'évaluation continue	185
3.	Intégrer les priorités de santé dans une approche selon le parcours de vie.....	186
4.	Intégrer les priorités de santé dans une approche selon un <i>continuum</i>	186

5.	Renforcer l'action communautaire (<i>bottom-up</i>), promouvoir la participation citoyenne et l' <i>empowerment</i>	186
6.	Développer le travail en réseau et le partenariat intersectoriel	187
7.	Promouvoir l'innovation au service de la santé	187
IV.	<i>Objectif général</i>	188
1.	Favoriser la continuité des soins	188
2.	Donner aux personnes détenues les outils pour améliorer leur situation sanitaire	188
	EXPERTISE ACQUISE PAR UPDI	190
	CONCLUSIONS DE LA SECONDE PARTIE	192
	ANNEXES	194
I.	<i>Indicateurs utilisés pour l'évaluation des activités</i>	194
1.	Indicateurs communs à toutes les activités	194
2.	Utilisation de l'EMDR	194
3.	Réalité virtuelle	195
4.	Fabrication de produits d'hygiène	196
5.	Rencontres sur section	196
6.	Apprendre à mieux vivre avec mes émotions	197
7.	Equicoaching	197
8.	Ciné-débat	198
9.	Concert-débat	198
10.	Sensibilisation tabac	198
11.	Projet Radio	199

INTRODUCTION

En milieu carcéral, la santé et la promotion de la santé font l'objet, depuis plusieurs années, d'une attention accrue. Les **constats de non-respect de la Loi de principes** (2005), qui prescrit notamment l'instauration de « conditions psychosociales, physiques et matérielles respectant la dignité humaine »¹, se multiplient. Selon un rapport publié en 2017 par le Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE), le séjour en prison entraîne souvent une **dégradation de l'état de santé des personnes incarcérées**. Ainsi, seulement 51,2% des détenu·e·s seraient en bonne santé contre 74,1% de la population belge globale. Tout comme le rapport parlementaire Salvi de 2016, l'étude du KCE souligne des manquements importants en matière de santé dans les prisons, depuis la prévention et la promotion de la santé jusqu'à l'administration de soins adéquats et la continuité des soins durant et après l'incarcération².

Afin de progresser vers une meilleure prise en charge de la santé des détenu·e·s, l'ASBL Un pass dans l'impasse (UPDI) a été désignée par le Gouvernement wallon comme porteuse d'un projet en promotion de la santé et d'accompagnement des détenu·e·s en matière de santé mentale, de gestion des assuétudes et de réduction des risques dans les prisons wallonnes. Prenant acte des constats exposés ci-dessus, le projet se donnait notamment pour objectifs d'améliorer la prévention des maladies transmissibles et l'accès aux dépistages, de prévenir les problèmes liés à la consommation de substances psychoactives, de prévenir le suicide ou encore d'accompagner adéquatement les détenu·e·s présentant des problèmes de santé mentale.

Dans le cadre de ce projet, UPDI a souhaité **s'adjoindre les services d'un opérateur scientifique** via un marché public. Celui-ci a été attribué à ESPRIst-ULiège. Le **cahier des charges** balisait les missions de l'opérateur scientifique et identifiait trois grandes phases d'intervention : la réalisation d'un état des lieux, l'appui à l'élaboration de plans d'actions et l'évaluation des

¹ SALVI V., *La santé et la promotion de la santé des personnes détenues en milieu carcéral. Rapport parlementaire*, Namur, 2016.

² MISTIAEN P., DAUVIRIN M., EYSEEN M., ROBERFROID D., SAN MIGUEL L., VINCK V., *Soins de santé dans les prisons belges : situation actuelle et scénarios pour le futur - Synthèse*, KCE, 2017.

actions et du projet. Le [Rapport de l'état des lieux](#) a été publié en novembre 2021. Il était accompagné, en interne, de rapports spécifiques par établissement, destinés à guider le travail de l'équipe d'UPDI dans la mise en place d'actions pertinentes vis-à-vis des particularités et besoins propres à chaque prison.

Concernant l'évaluation, l'opérateur scientifique a endossé deux rôles complémentaires. D'un côté, l'opérateur a été un **accompagnateur méthodologique** à l'évaluation (aide à la reformulation des objectifs opérationnels, à l'identification des indicateurs d'évaluation, à la formalisation des outils de récolte des données, etc.). D'un autre côté, l'opérateur a proposé une **évaluation des activités et du projet**, sur base de l'analyse des données récoltées par UPDI, en adoptant une **posture neutre mais non pas totalement externe** (en raison du marché public qui lie l'opérateur à UPDI).

Le bilan de l'élaboration des plans d'actions, ainsi que l'évaluation des actions et du projet constituent l'objet du présent rapport. Celui-ci se divise en deux grandes parties.

La **première partie** ([page 13 et suivantes](#)) relate la manière dont s'est construit le catalogue d'activités proposé par UPDI, en lien avec les résultats de l'état des lieux, ainsi que les choix opérés par les différents établissements pénitentiaires au sein de ce catalogue. Il s'agit d'une **partie descriptive** rédigée par ESPRIst-ULiège sur base des descriptions des activités formulées par UPDI, ainsi que d'une synthèse des différents comptes-rendus de réunions entre UPDI et les établissements pénitentiaires.

La seconde partie s'intéresse à **l'évaluation des activités et du projet**. Conformément à l'appel à projet, il était attendu que l'évaluation se base non seulement sur des **indicateurs de processus** (nombre d'actions ou de prestations réalisées, partenariats, etc.) mais aussi et surtout sur des **indicateurs de résultats** (effets des actions au regard des objectifs visés, évaluation directe ou indirecte de l'impact sur la santé des détenu·e·s). En cela, les résultats de l'évaluation devaient attester de l'atteinte de l'objectif général, formulé de la manière suivante : « en restant dans le cadre des compétences de la Wallonie en matière de santé, l'objectif général est de donner aux personnes détenues dans les prisons wallonnes les **outils pour améliorer leur situation**

sanitaire pendant leur emprisonnement et pour **favoriser la continuité des soins** avec les prises en charge réalisées avant, pendant et après l’incarcération ».

Le contexte dans lequel s’est réalisé le projet n’a pas permis de répondre à ces attendus (les raisons de cette impossibilité sont détaillées en [page 71 et suivantes](#)). Cependant, après quelques mois d’implantation des activités dans les établissements, il a été **possible d’identifier des indicateurs de processus, de réalisation** des activités (prises individuellement), de **satisfaction**, ainsi que **certain indicateurs de résultats** (cf. liste en annexe) mais certainement pas d’impacts sur la santé.

La récolte des données relatives à ces indicateurs a donc permis la réalisation d’une **évaluation des activités, de façon individuelle** ([page 79 et suivantes](#)). Pour chacune des activités proposées par UPDI, l’évaluation s’est intéressée à la fois à la réalisation de celles-ci, à la participation des détenu·e·s, à la satisfaction des détenu·e·s et des établissements, ainsi qu’à l’atteinte des objectifs opérationnels fixés pour chacune des activités.

En fin de rapport, des éléments relatifs à **l’évaluation du projet**, dans son ensemble, sont néanmoins discutés ([page 175 et suivantes](#)), de façon à y apporter des éléments quant aux raisons de l’impossibilité d’atteindre la plupart de ces objectifs dans le cadre du projet tel qu’il a été conçu à l’origine et à la manière dont les activités d’UPDI ont néanmoins pu contribuer à ces objectifs à leur échelle.

PREMIÈRE PARTIE : CONSTRUCTION DES PLANS D' ACTIONS

ARTICULATIONS AVEC L' ETAT DES LIEUX

I. RESUME DES RESULTATS DE L' ETAT DES LIEUX

La première étape du projet consistait en un **état des lieux**, réalisé avec l'appui scientifique et méthodologique de la [plateforme interfacultaire ESPRIst-ULiège](#). En raison notamment des délais restreints, ainsi que des importants obstacles issus de l'organisation institutionnelle et de la crise sanitaire, l'enquête n'est pas parvenue à mobiliser l'entièreté des acteurs du milieu carcéral³. Néanmoins, **le nombre conséquent d'entretiens** (181), réalisés auprès des détenu·e·s par UPDI, garantit la solidité des résultats relatifs à leur vécu carcéral. Ces résultats ont été formulés selon une approche basée sur les **déterminants de la santé**, c'est-à-dire les différents facteurs individuels, collectifs et environnementaux participant à la santé des individus. Ceux-ci ont été analysés au travers de quatre pôles qui structurent le rapport transversal : l'état de santé des détenu·e·s, le milieu et les modes de vie, les services de santé et de prévention et, enfin, le contexte global. Les développements ci-dessous présentent un résumé succinct des conclusions du rapport, dont l'intégralité du texte est accessible sur le [site internet d'UPDI](#).

³ L'enquête souffre notamment d'un manque d'informations issues du personnel médical. Par ailleurs, le personnel SPS, les agent·e·s pénitentiaires et les intervenant·e·s externes ont participé à l'enquête de façon très variable et ne permettant pas d'aboutir à des résultats représentatifs les concernant.

1. SANTE SOCIALE

La santé sociale des détenu·e·s a été particulièrement malmenée par la crise sanitaire et le confinement des établissements pénitentiaires. Or, même en temps normal, les relations familiales et amicales sont **fondamentales au bien-être des détenu·e·s**. Les personnes isolées et/ou séparées de leurs proches sont beaucoup plus enclines à présenter une détresse psychologique importante, voire des idéations suicidaires. En outre, les relations conflictuelles avec les agent·e·s pénitentiaires sont un important facteur de **mal-être quotidien**, ainsi que de colère⁴. Elles ont un impact négatif conséquent sur le bien-être des détenu·e·s, lorsqu'elles sont marquées par le **racisme, l'homophobie et/ou la violence physique**. Au contraire, les agent·e·s qui se donnent une **mission sociale** sont perçu·e·s très positivement par les détenu·e·s qui les considèrent comme un soutien important. Enfin, **les relations aux intervenant·e·s externes sont globalement décrites comme positives**. Nouer des contacts avec des personnes extérieures au milieu carcéral est bénéfique pour les détenu·e·s, en ce qu'ils n'impliquent pas de rapport de force et sont généralement vus comme renforçant l'estime de soi des personnes incarcérées.

2. SANTE PHYSIQUE

La **forte proportion de personnes précarisées** au sein de la population carcérale entraîne de nombreuses fragilités en termes de santé qui souvent préexistent à l'incarcération. Lorsqu'ils/elles entrent en prison, les détenu·e·s présentent souvent des problématiques importantes d'addictions, des problèmes dentaires parfois sévères ou encore des maladies chroniques peu suivies. Cependant, **les conditions de vie au sein du milieu carcéral sont également propices à l'aggravation, voire à la l'apparition de nouvelles pathologies**.

Dans la plupart des établissements pénitentiaires, les **médecins spécialisés sont difficilement accessibles**. Les détenu·e·s vivent parfois plusieurs mois avec de fortes douleurs ou dans

⁴ L'enquête n'a pu s'intéresser au bien-être des agent·e·s pénitentiaires par volonté de la DGEPI. Néanmoins, le mal-être au travail du personnel pénitentiaire a souvent été soulevé et devrait faire partie intégrante de la réflexion sur la santé en milieu carcéral. Les agent·e·s ont néanmoins été interrogé·e·s sur leur perception de la santé des détenu·e·s et des activités proposées en milieu carcéral.

l'attente d'un diagnostic. Par ailleurs, ils/elles considèrent, en grande majorité, que **la qualité des soins de santé n'est pas équivalente à celle pratiquée à l'extérieur**, notamment en raison de consultations expéditives et sans auscultation. Certain·e·s font état de **négligences médicales** ayant parfois eu des conséquences graves. Les détenu·e·s se disent néanmoins **conscient·e·s du manque de moyens humains et matériels** alloués au personnel médical, ainsi que des nombreuses contraintes dans l'exercice de leurs fonctions. Les établissements pénitentiaires ne sont globalement **pas non plus outillés pour répondre aux problématiques de dépendances**. Les détenu·e·s sont principalement accompagné·e·s médicalement, via des traitements de substitution parfois lourds mais manquent d'un suivi psychologique adéquat et spécialisé.

La **mauvaise qualité de l'alimentation** a également été soulignée de façon récurrente dans presque tous les établissements pénitentiaires. En outre, certains disposent de peu d'espace et d'équipements pour permettre aux détenu·e·s de pratiquer une activité physique régulière. La **sédentarité** en cellule peut être à l'origine de douleurs physiques, tout comme la mauvaise qualité des literies. La **vétusté des infrastructures** constitue également un environnement peu favorable à la santé. Certain·e·s décrivent des moisissures dans les cellules, un manque global d'aération ou encore la présence d'insectes et de nuisibles. Les cachots sont, quant à eux, souvent insalubres.

Enfin, les détenu·e·s s'estiment globalement **peu informée·e·s sur les problématiques de santé** fréquentes en milieu carcéral. Les informations sont le plus souvent disponibles sous forme écrite mais ce format est jugé inadéquat à la population carcérale (analphabétisme, pas de traduction en langues étrangères, etc.).

3. SANTE MENTALE

Loin devant toutes les autres problématiques, les détenu·e·s présentent une **extrême fragilité et détresse psychologique** qui, à défaut d'être correctement prise en charge, fait souvent l'objet d'une médication lourde. Par ailleurs, les entretiens ont mis en évidence que **près de la moitié des personnes interrogées présentait des idéations suicidaires**. En effet, l'effectif des psychologues qui travaillent en milieu pénitentiaire est largement **insuffisant pour répondre à**

la demande élevée du côté des détenu·e·s. Par ailleurs, les directions expriment une forte inquiétude quant au nombre important de personnes présentant **des troubles psychiatriques** non diagnostiqués (hors annexes psychiatriques). Cette inquiétude est renforcée par une très faible accessibilité des psychiatres. Si beaucoup de détenu·e·s font état d'un parcours de vie difficile et souvent marqué par la violence, **les conditions de détention décrites ci-dessus ne sont pas non plus favorables à leur bonne santé mentale**. En outre, la crise sanitaire et le confinement des établissements pénitentiaires a été un facteur aggravant, parfois de manière extrême, la détresse psychologique des détenu·e·s.

La **faiblesse de l'aide à la réinsertion** est également pointée du doigt. En effet, les détenu·e·s fragilisé·e·s et précarisé·e·s ne sont pas toujours capables de réaliser eux/elles-mêmes les démarches nécessaires. Ces détenu·e·s ne sont pas suffisamment accompagné·e·s. Or, **l'absence de perspective d'avenir constitue un motif important d'inquiétudes** dans le chef des détenu·e·s qui ne parviennent pas à se projeter dans un futur autre que la récidive. Les lacunes en termes d'aide à la réinsertion sont une **source importante de colère, de découragement et d'anxiété** pour les personnes incarcérées.

Les détenu·e·s sont également fortement **sensibles aux discriminations** dont ils/elles sont victimes en raison de leur statut de personne incarcérée. **Ils/elles se sentent exclu·e·s de la société et indésirables**. Cette impression de ne pas avoir sa place et d'être abandonné·e·s conduit non seulement à un **mal-être psychologique mais peut également influencer négativement la réinsertion** de la personne qui perd espoir en ses capacités à s'intégrer.

Les conséquences de la détresse psychologique exprimée par les personnes interrogé·e·s sont nombreuses, parmi lesquelles les **idées suicidaires, l'impossibilité de se projeter** dans le futur mais également un **renforcement des problématiques d'addictions**. En effet, la consommation excessive de médicaments ou de drogues est souvent présentée comme une **échappatoire à la réalité carcérale**, tandis que l'augmentation de la consommation de tabac est expliquée par le **stress et l'ennui** de l'incarcération.

II. CONSTITUTION DU CATALOGUE D'ACTIONS PROPOSEES PAR UN PASS DANS L'IMPASSE

Les résultats de l'état des lieux, présentés à la fois dans le rapport transversal, ainsi que dans les rapports techniques aux différents établissements pénitentiaires, ont permis à Un pass dans l'impasse de **proposer un catalogue de nouvelles activités** à destination des détenu·e·s. Ces activités ont pour objectif de **répondre aux principaux besoins identifiés** dans les états des lieux, en tirant profit des compétences variées de l'équipe d'UPDI, ainsi que de partenariats avec des intervenant·e·s internes et externes. Par ailleurs, une réflexion a également été menée de façon à proposer des **actions innovantes et complémentaires** aux activités déjà organisées par les établissements et par les autres intervenant·e·s externes.

Les propositions d'activités ont été discutées lors de réunions du **Comité de partenaires** (Service Éducation Santé, Modus Vivendi, I.Care, CPF, CréSaM et Mr. Benoît Skrzypek). Par ailleurs, elles ont également été négociées avec la Direction Générale des Établissements Pénitentiaires (DGEPI) qui a parfois souhaité revoir et adapter les modalités initialement prévues. **D'autres activités ont été refusées par la DGEPI.** C'est le cas des **activités à destination des agent·e·s pénitentiaires**, ainsi que de la **distribution de matériel de réduction des risques** aux détenu·e·s.

I. DESCRIPTION GENERALE, PERTINENCE ET OBJECTIFS GENERAUX DES ACTIVITES PROPOSEES PAR UPDI

Les développements ci-dessous reprennent les descriptifs des activités, ainsi que les objectifs généraux et opérationnels définis par UPDI.

1. APPRENDRE A MIEUX VIVRE AVEC MES EMOTIONS

a) DESCRIPTION GENERALE DE L'ACTIVITE

Durant 9 séances, les émotions sont présentées et abordées une à une sous les principes de la **thérapie de l'acceptation et de l'engagement** :

- Séance 1 : présentation de l'activité
- Séance 2 : les émotions
- Séance 3 : les valeurs
- Séance 4 : la pleine conscience
- Séance 5 : la tristesse
- Séance 6 : la colère
- Séance 7 : la peur
- Séance 8 : la joie
- Séance 9 : bilan de groupe

Tous les modules mobilisent les participant·e·s par des exercices d'introspection et des discussions autour de vidéos ou de jeux. En vue de clarifier ses valeurs et sa capacité d'auto-observation, des **exercices cognitifs et de pleine conscience** sont dispensés pour chaque émotion.

b) PERTINENCE DE L'ACTIVITE

L'activité a été conçue pour apporter une réponse partielle aux **difficultés psychologiques** rencontrées par les détenu·e·s. L'activité a pour but d'ouvrir un espace de parole, tout en transmettant aux détenu·e·s des **clefs de compréhension de leurs émotions**, ainsi que des **outils simples de gestion** de celles-ci. Par ailleurs, l'activité entend également répondre au manque **d'information et de sensibilisation** des personnes incarcérées relativement aux difficultés psychologiques, à la dépression et au suicide.

c) OBJECTIFS DE L'ACTIVITE

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<ul style="list-style-type: none">• Promotion d'une bonne santé mentale	<ul style="list-style-type: none">- Le/la détenu·e a appris une technique de gestion émotionnelle- Le/la détenu·e s'est senti·e écouté·e- Le/la détenu·e a exprimé ses émotions- Le/la détenu·e s'est enrichi·e de nouvelles connaissances

2. FABRICATION DE PRODUITS D'HYGIENE

a) DESCRIPTION GENERALE

Cette activité vise à **sensibiliser les personnes détenues à l'hygiène corporelle et environnementale**, notamment lorsque celles-ci **manquent de moyens** financiers pour cantiner les produits nécessaires. Dans un premier temps, UPDI propose un dentifrice, un savon solide et un déodorant. Ces produits sont ceux qui répondent aux besoins les plus urgents des détenu·e·s dans l'hygiène de base. UPDI est également en mesure de proposer une mousse à raser, un baume à lèvres, un lait corporel hydratant, de la lessive liquide et un nettoyant multi-surfaces pour l'entretien de la cellule, en fonction des demandes.

b) PERTINENCE

L'hygiène des personnes détenues est apparue comme un sujet de préoccupation, en ce qu'elle est liée non seulement à leur **santé physique mais également mentale**. En effet, la mauvaise hygiène peut être le **signe de difficultés psychologiques** importantes et présente souvent un impact non négligeable sur **l'estime de soi** des détenu·e·s.

c) OBJECTIFS DE L'ACTIVITE

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<ul style="list-style-type: none">• Promotion d'une bonne santé mentale• Promotion d'un meilleur accès à l'hygiène de base	<ul style="list-style-type: none">• Le/la détenu·e a reçu des informations sur la santé et l'hygiène• Le/la détenu·e a pris conscience de ses ressources et de ses capacités• Le/la détenu·e a acquis de nouvelles compétences• Le/la détenu·e s'est senti·e écouté·e

3. REALITE VIRTUELLE

a) DESCRIPTION GENERALE

Le dispositif innovant de **réalité virtuelle thérapeutique** est développé par la start-up strasbourgeoise *Healthy Mind*. En collaboration avec des professionnel·le·s de la santé, les fondateurs ont conçu un logiciel connecté à un casque de réalité virtuelle et un casque audio dont les objectifs sont le **traitement de l'anxiété, du stress et de la douleur**. Il existe plusieurs indications dans le domaine psychologique et psychiatrique : anxiété chronique, stress, *craving*, troubles de l'humeur et dépression, travail sur le ressouvenir pour trouver l'apaisement ou

encore travail sur le lâcher prise. L'activité consiste à plonger le/la détenu·e dans un environnement virtuel apaisant, avec ou sans exercices de respiration associés.

b) PERTINENCE

L'activité a été réfléchi par UPDI de façon à apporter une **réponse innovante aux difficultés psychologiques** rencontrées par les détenu·e·s, parmi lesquelles le stress, l'angoisse et les idéations suicidaires. L'objectif est de proposer aux détenu·e·s un **espace de relaxation et d'apaisement**. Compte-tenu des effets négatifs potentiels pour des sujets présentant des troubles psychiatriques, les détenu·e·s pouvant accéder à cette activité doivent être **sélectionné·e·s par le personnel médical** de l'établissement.

c) OBJECTIFS DE L'ACTIVITE

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<ul style="list-style-type: none">• Promotion d'une bonne santé mentale• Prévention du suicide	<ul style="list-style-type: none">• Le/la détenu·e a appris une technique de gestion du stress• Le/la détenu·e a bénéficié d'un espace de relaxation et de détente durant la séance

4. RENCONTRES SUR SECTION

a) DESCRIPTION GENERALE

Les rencontres sur section permettent de toucher les détenu·e·s au plus proche de leur milieu de vie et dans un contexte plus informel et convivial. Les objectifs principaux consistent à **créer du lien, diminuer l'isolement, orienter les personnes détenues vers les services compétents** en réponse à leurs besoins, ainsi que leur apporter un **soutien et une écoute bienveillante**. Ces rencontres peuvent également leur apporter des pistes et des conseils pour **faire face aux diverses difficultés rencontrées dans leur quotidien**, notamment sur les thématiques de santé.

b) PERTINENCE

Les rencontres sur section peuvent être l'occasion, pour l'équipe UPDI, d'apporter une **réponse** à diverses problématiques identifiées lors de l'état des lieux :

- Le manque d'écoute et de soutien psychologique exprimé par les détenu·e·s ;
- Le manque de contacts sociaux positifs ;
- Le manque de sensibilisation des détenu·e·s en matière de santé (notamment relativement aux assuétudes, aux maladies transmissibles et à la santé mentale) ;
- Le manque d'accompagnement à la réinsertion qui découle notamment d'une méconnaissance, dans le chef des détenu·e·s, des services d'aide existants.

c) OBJECTIFS DE L'ACTIVITE

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<ul style="list-style-type: none">• Promotion d'une bonne santé mentale• Prévention du suicide• Prévention des maladies transmissibles• Information en matière de dépistages disponibles en prison• Prévention des problèmes de santé liés à la consommation de substances psychoactives	<ul style="list-style-type: none">• Le/la détenu·e a reçu des informations sur des thématiques de santé• Le/la détenu·e a reçu des réponses à ses demandes• Le/la détenu·e s'est senti écouté·e• Le/la détenu·e a exprimé ses émotions

5. UTILISATION DE L'EMDR

a) DESCRIPTION GENERALE

UPDI propose l'utilisation de principes de l'EMDR (*Eye Movement Desensitization and Reprocessing*), dont l'objectif est de **créer un lieu de sécurité**, un ancrage qui permette aux détenu·e·s de pouvoir **s'apaiser en activant leurs ressources lorsqu'ils/elles sont submergé·e·s par leurs émotions**. L'EMDR ne se réduit plus à une psychothérapie du trouble de stress post-traumatique. Au-delà de la désensibilisation de l'impact des traumas, l'EMDR peut aussi avoir un impact sur les émotions désagréables. Les procédures utilisées en EMDR déclenchent un état physiologique qui autorise un traitement de l'information pour arriver à une solution adaptative.

b) PERTINENCE

L'utilisation de l'EMDR avec les détenu·e·s vise à apporter une réponse aux difficultés psychologiques importantes de ceux/celles-ci, parmi lesquelles le **stress élevé dû au « choc de l'incarcération »**. Par ailleurs, l'état des lieux a également révélé le manque **d'espaces de parole** en milieu carcéral.

c) OBJECTIFS DE L'ACTIVITE

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<ul style="list-style-type: none">• Promotion d'une bonne santé mentale• Prévention du suicide	<ul style="list-style-type: none">• Le/la détenu·e a appris une technique de détente et de relaxation• Le/la détenu·e s'est senti·e écouté·e• Le/la détenu·e s'est enrichi·e de nouvelles ressources

6. SENSIBILISATION TABAC

a) DESCRIPTION GENERALE

Le module, tel que pensé par l'équipe UPDI en **collaboration avec l'asbl SEPT** (Service d'Étude et de Prévention du Tabagisme), peut se réaliser en trois temps :

- Un module en 5 séances en groupe fermé ;
- Un module en groupe ouvert ;
- Des interventions ponctuelles

L'objectif principal est **d'accompagner le/la détenu·e fumeur·se**, qu'il/elle soit prêt·e à arrêter, qu'il/elle souhaite juste s'y préparer ou qu'il/elle désire simplement obtenir des informations sur la consommation et/ou le sevrage. L'activité doit permettre de sensibiliser le/la détenu·e à sa consommation et aux raisons qui le/la poussent à consommer, de façon à **identifier des leviers potentiels pour un changement de comportement**. L'activité est également pensée pour **stimuler la motivation au changement** des détenu·e·s.

b) PERTINENCE

L'état des lieux a mis en évidence **l'importante consommation de tabac** des détenu·e·s. Bien que le tabagisme préexiste généralement à l'incarcération, celle-ci en constitue souvent un facteur aggravant. Le tabac est alors perçu comme **une échappatoire à l'ennui et au stress**. Par ailleurs, les détenu·e·s évoquent un **manque d'accompagnement à l'arrêt** tabagique, ainsi qu'une **difficulté d'accès aux substitutions** pour des raisons principalement financières. Au-delà du tabac, l'activité peut également permettre d'aborder la problématique des consommations de **substances psychoactives au sens large**.

c) OBJECTIFS DE L'ACTIVITE

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<ul style="list-style-type: none">• Prévention des problèmes de santé liés à la consommation de substances psychoactives• Réduction des risques sur la santé liés à des comportements tabagiques	<ul style="list-style-type: none">• Le détenu·e a adopté un (des) comportement(s) de réduction des risques en lien avec sa consommation de tabac• Le/la détenu·e s'est enrichi·e de nouvelles connaissances relatives à sa consommation de tabac• Le/la détenu·e a avancé d'une étape dans le cycle du changement de comportement• Le/la détenu·e a exprimé son vécu relatif à sa (ses) consommation(s)

7. PROJET RADIO

a) DESCRIPTION GENERALE

Le projet radio a pour but de **donner la parole aux détenu·e·s**, tout en orientant le contenu vers des thématiques de santé afin de **sensibiliser et informer** mais aussi d'ouvrir le dialogue avec des professionnel·le·s (invité·e·s dans l'émission) internes ou externes à la prison (selon les possibilités et autorisations). Les participant·e·s créent une émission de radio qui prend la forme d'un direct enregistré. Dans la mesure du possible, l'habillage sonore et la « construction » de la radio est pensée avec les participant·e·s (nom et identité, jingle, rubricage, habillage sonore ...). L'activité est proposée en **partenariat avec Oh! Médias**.

b) PERTINENCE

Durant l'état des lieux, les détenu·e·s ont fait état d'un **important besoin de s'exprimer**, notamment autour des difficultés relatives à la vie carcérale. Par ailleurs, les détenu·e·s se sont montré·e·s particulièrement intéressé·e·s par les activités leur permettant **de créer un projet**

dont ils/elles peuvent être fier·e·s et qui puisse être présenté aux autres détenu·e·s. Enfin, les détenu·e·s ont globalement fait état d'un **manque de sensibilisation aux problématiques de santé**.

c) OBJECTIFS DE L'ACTIVITE

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<ul style="list-style-type: none">• Promotion d'une bonne santé mentale• Information en santé	<ul style="list-style-type: none">• Le/la détenu·e a enrichi ses connaissances• Le/la détenu·e a acquis de nouvelles compétences• Le/la détenu·e a pris conscience de ses ressources et capacités

8. CINE-DEBAT

a) DESCRIPTION GENERALE

Le ciné-débat permet de développer l'esprit critique, de s'ouvrir à la culture cinématographique et de **promouvoir le bien-être psychique** par l'évasion et les échanges sociaux. L'activité est conçue autour de projections de films qui permettent **ensuite d'ouvrir le débat sur diverses thématiques de santé**.

b) PERTINENCE

L'état des lieux a mis en exergue le **manque d'activités culturelles** au sein des établissements pénitentiaires, ainsi que le besoin exprimé par les détenu·e·s de **participer à des groupes de parole**. L'activité est l'occasion de **recréer des liens sociaux**, tout en **informant et sensibilisant** les participant·e·s sur des thématiques de santé qui les concernent.

c) OBJECTIFS DE L'ACTIVITE

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<ul style="list-style-type: none">• Promotion d'une bonne santé mentale• Information sur des thématiques de santé	<ul style="list-style-type: none">• Le/la détenu·e a enrichi ses connaissances• Le/la détenu·e s'est senti écouté·e• Le/la détenu·e a bénéficié d'un espace de détente

9. CONCERT-DEBAT

a) DESCRIPTION GENERALE

Le concert permet de développer un esprit critique, de découvrir différents univers musicaux et de s'évader. A travers cette activité, UPDI a le souhait de promouvoir le **bien-être psychique par l'intermédiaire d'interactions sociales et de partages culturels**. Le débat, quant à lui, permet aux détenu·e·s d'échanger avec l'artiste sur le moment qu'ils/elles viennent de partager.

b) PERTINENCE

L'état des lieux a mis en exergue le **manque d'activités culturelles** au sein des établissements pénitentiaires, ainsi que le besoin exprimé par les détenu·e·s de **participer à des groupes de parole**. L'activité est l'occasion de **recréer des liens sociaux**, tant au sein de la prison qu'avec l'extérieur grâce à l'intervention d'un·e artiste invité·e.

c) OBJECTIFS DE L'ACTIVITE

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<ul style="list-style-type: none">• Promotion d'une bonne santé mentale• Information sur des thématiques de santé	<ul style="list-style-type: none">• Le/la détenu·e a enrichi ses connaissances• Le/la détenu·e s'est senti écouté·e

10. EQUICOACHING

a) DESCRIPTION GENERALE

UPDI propose d'introduire *l'équicoaching* dans certains établissements pénitentiaires de Wallonie. Il s'agit d'un ensemble de **techniques de développement personnel et de coaching** faisant appel au cheval. Par le biais de l'interaction avec l'animal, *l'équicoaching* va permettre de **révéler le potentiel des personnes détenues**. Lors d'une séance, il ne sera pas question de monter sur l'animal, comme c'est le cas pour l'hippothérapie. L'activité a été conçue en **collaboration avec ChevalEssence**.

b) PERTINENCE

La présence animale est réputée pour ses bienfaits en termes de **relaxation**, de **bien-être mental** et de réduction du **sentiment d'isolement**. En outre, la zoothérapie a fait ses preuves, autant dans l'accompagnement des personnes en **difficultés psychologiques** qu'en **coaching** pour le développement personnel. A travers les interactions avec le cheval, l'activité entend permettre aux détenu·e·s de bénéficier d'un **espace de parole** apaisant, de **créer du lien** avec et au travers de l'animal mais également de réfléchir sur eux/elles-mêmes pour **adopter une posture positive** vis-à-vis de l'avenir.

c) OBJECTIFS DE L'ACTIVITE

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<ul style="list-style-type: none">• Promotion d'une bonne santé mentale	<ul style="list-style-type: none">• Le/la détenu·e a créé un lien positif avec et à travers le cheval• Le/la détenu·e s'est senti·e apaisé·e par l'activité• Le/la détenu·e a appris de nouvelles choses sur lui/elle-même

11. TRADUCTION DES BROCHURES DE MODUS VIVENDI

a) DESCRIPTION GENERALE

UPDI s'est proposé pour coordonner la traduction, en langues étrangères, des brochures de réduction des risques diffusées par Modus Vivendi dans les établissements pénitentiaires, de façon à **élargir l'accessibilité des informations en santé**.

b) PERTINENCE

L'état des lieux a mis en évidence la **faible sensibilisation des détenu·e-s**, relativement aux thématiques de réduction des risques, assuétudes, maladies transmissibles, etc. Par ailleurs, lorsque des brochures sont à la disposition des détenu·e-s, beaucoup n'y ont pas accès en raison de la **barrière de la langue**.

c) OBJECTIFS GENERAUX

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<ul style="list-style-type: none">• Prévention des maladies transmissibles• Information en matière de dépistages disponibles en prison• Prévention des problèmes de santé liés à la consommation de substances psychoactives	<ul style="list-style-type: none">• Le/la détenu-e a reçu des informations de prévention dans une langue qui lui est accessible

12. FICHES « ACTIVITE PHYSIQUE EN CELLULE »

a) DESCRIPTION GENERALE

L'activité physique est reconnue pour être **bénéfique tant pour la santé physique que pour la santé mentale**. Elle améliore la capacité cardiorespiratoire, la santé osseuse, réduit les risques de maladies graves et permet d'évacuer le stress et les tensions. La majorité des détenu-e-s estime que la pratique d'une activité physique est essentielle mais **les établissements pénitentiaires ne sont pas toujours en mesure de répondre à ce besoin**. L'activité consiste donc à créer, en collaboration avec le public, des fiches d'exercices à réaliser en cellule et sans matériel, afin d'offrir aux détenu-e-s la possibilité de se mouvoir à tout moment de la journée.

b) PERTINENCE

Les résultats de l'état des lieux montrent une **insatisfaction des détenu-e-s quant aux possibilités de pratiquer une activité physique** durant leur incarcération. Ce constat est particulièrement présent dans les établissements disposant d'infrastructures très limitées. Parallèlement, les détenu-e-s **reconnaissent pourtant les vertus d'une activité physique régulière**, notamment pour lutter contre le stress et renforcer l'estime de soi.

c) OBJECTIFS GENERAUX

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<ul style="list-style-type: none">• Promotion d'une bonne santé mentale• Promotion d'une activité physique régulière	<ul style="list-style-type: none">• Le/la détenu·e a reçu des informations permettant une activité physique en cellule

13. PREVENTION DU SUICIDE

a) DESCRIPTION GENERALE

Initialement, UPDI envisageait la construction d'un protocole de postvention suicide en collaboration avec le personnel pénitentiaire. L'objectif principal était de **sensibiliser le personnel à la problématique du passage à l'acte suicidaire** et de permettre la mise place **d'une aide adéquate et spécifique** lors d'un suicide en milieu pénitentiaire. Les membres de l'équipe UPDI se donnaient pour mission d'accompagner les services internes à la création d'un protocole-type et d'intervenir en tant qu'acteurs de la santé mentale, lors de certaines étapes qui ne seraient pas couvertes par le personnel déjà en place.

La proposition **a retenu l'attention de la DGEPI**. Plutôt que d'envisager individuellement, avec chaque établissement intéressé, la création d'un protocole, la DGEPI a souhaité travailler avec UPDI à la **mise en place d'une solution harmonisée pour tous les établissements**.

Plusieurs réunions de travail ont permis d'aboutir, en septembre 2022, à la proposition suivante :

- La création d'une **brochure de recommandations** de bonnes pratiques pour la prévention du suicide, à destination des détenu·e·s ;
- La création d'un « **Guide de bonnes pratiques en postvention suicide** », indiquant notamment les ressources existantes à destination des Directions ;

- La présentation au personnel médical d'un **outil de détection des risques** ;
- La proposition d'un **module de sensibilisation** (5 séances en groupe fermé) à destination des détenu·e·s.

Enfin, la DGEPI souhaite également **s'informer sur le besoin d'un processus de *debriefing*** avec les détenu·e·s, après un suicide. Si cela s'avère utile, cette mission sera confiée à UPDI.

b) OBJECTIFS GENERAUX

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion d'une bonne santé mentale • Prévention du suicide 	<ul style="list-style-type: none"> • Le/la détenu·e a reçu des recommandations quant à la prévention du suicide • Les Directions des établissements ont été sensibilisées à la prévention du suicide et aux bonnes pratiques de postvention suicide

Il est à noter que cette action étant toujours en cours d'élaboration et de négociation avec la DGEPI, les objectifs doivent être considérés comme provisoires.

II. PERTINENCE DU CATALOGUE D'ACTIVITES AU REGARD DE L'ETAT DES LIEUX

Le catalogue d'activités proposées par UPDI se révèle essentiellement pertinent relativement aux besoins identifiés en matière de santé sociale et mentale.

En effet, du côté de la santé sociale, UPDI s'est employé à penser des activités qui permettent les échanges entre détenu·e·s mais également entre détenu·e·s et intervenant·e·s extérieur·e·s. Le besoin de **liens sociaux positifs** a largement été souligné durant l'état des lieux, de même que le besoin d'écoute. **En cela, les activités proposées par UPDI permettent toutes d'ouvrir des espaces de parole.**

Les activités proposées par UPDI sont également prévues pour **soutenir les détenu·e·s dans la gestion de leurs difficultés psychologiques**. Les activités permettent à ceux/celles-ci de se livrer quant à leur vécu carcéral et de bénéficier d'une écoute compréhensive. Plusieurs activités mettent également l'accent sur la **transmission de techniques de régulation du stress et de gestion des émotions**, destinées à aider le/la détenu·e dans sa vie quotidienne, en dehors des activités proprement dites.

Cependant, le champ d'action d'UPDI reste limité par la répartition des compétences et des missions. Ainsi, UPDI **n'est pas en mesure de répondre au manque de prise en charge en matière de santé mentale**, en proposant par exemple des consultations auprès de psychologues. De la même manière, la **problématique de la réinsertion**, qui apparaît dans l'état des lieux comme un facteur majeur de détresse psychologique chez les détenu·e·s, échappe également aux compétences d'UPDI. Ces deux domaines sont, en effet, **sous la responsabilité des SAD (Services d'Aides aux Détenus) et relèvent d'une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles**. UPDI n'a pas non plus la possibilité d'intervenir directement sur les thématiques qui concernent la **santé physique et médicale** des détenu·e·s, celle-ci étant entre les mains du SPF Justice. Les activités proposées par UPDI se tournent, dès lors, vers **la prévention et la sensibilisation** en matière d'assuétudes et de maladies transmissibles.

En outre, quel que soit le champ envisagé, l'impact des activités proposées par UPDI reste limité par **l'impossibilité d'agir directement sur les causes de la mauvaise santé des détenu·e·s**. En effet, le rapport d'état des lieux a montré l'urgence d'une réflexion globale sur la santé et la promotion de la santé en milieu carcéral qui considère l'établissement pénitentiaire comme un milieu de vie à part entière. **La mauvaise santé des détenu·e·s est fortement liée aux conditions d'incarcération**. Les intervenant·e·s externes peuvent tenter d'en atténuer les effets négatifs mais cela ne remplacera jamais une véritable politique de santé et de promotion de la santé. **Cette responsabilité ne peut reposer sur les épaules des intervenant·e·s externes.**

III. COMPLEMENTARITE ET CARACTERE INNOVANT DES ACTIVITES

Outre la pertinence vis-à-vis de l'état des lieux, le catalogue d'activités proposées par UPDI devait également prendre en compte le panel d'activités déjà existantes dans les établissements pénitentiaires, de façon à **s'y articuler de manière complémentaire**. A cette fin, le catalogue d'activités a notamment été discuté avec le Comité de partenaires du projet, ainsi qu'avec les Directions et Délégués Intra-Muros des différents établissements.

9 des 13 activités proposées par UPDI peuvent être considérées comme inédites en milieu carcéral

La plupart des activités proposées par UPDI ne font pas partie du panel d'activités généralement proposé aux détenu·e·s. Seules les activités « Sensibilisation tabac », « ciné-débat » et « concert-débat » sont des activités qui ont déjà été ou sont déjà proposées dans certains établissements. Cependant, les modalités proposée par UPDI se démarquent :

- Sensibilisation tabac : quelques établissements peuvent compter sur l'appui de tabacologues mais leur présence reste rare. UPDI propose une activité de groupe visant à **travailler sur la motivation au changement** des détenu·e·s, tout en les accompagnant dans l'adoption de comportements plus favorables à la santé. Pour cette activité, UPDI **s'est associé à l'ASBL SEPT** qui propose, depuis 2011, un module

de « mise en projet » pour les détenu·e·s et un module de formation de soutien aux détenu·e·s pour les professionnel·le·s.

- Ciné-débat et concert-débat : certains établissements pénitentiaires organisent parfois des séances de cinéma en groupe, ainsi que des concerts ou représentations artistiques diverses (théâtre...). L'apport des activités proposées par UPDI concerne **l'orientation promotion de la santé** qui est donnée à ces activités. Les films diffusés abordent des thématiques de santé qui permettent, ensuite, aux détenu·e·s de s'exprimer et de débattre sur le sujet choisi. Les concerts, quant à eux, sont pensés dans une optique d'échanges porteurs de sens avec l'artiste invité·e.

5 des 13 activités proposées par UPDI peuvent être considérées comme résolument innovantes

Au sein du catalogue d'activités proposé par UPDI, cinq activités apparaissent comme résolument innovantes et ont, pour certaines, fait l'objet d'une attention particulière de la part de la DGEPI :

- Rencontres sur section : des rencontres similaires sont proposées par I.Care mais leur mise en œuvre se limite essentiellement à Bruxelles. Les rencontres sur section ont montré un intérêt certain en ce qu'elles permettent de toucher les détenu·e·s **au plus proche de leur quotidien et milieu de vie**, dans des configurations permettant le développement d'une relation de confiance, ce qui n'est pas le cas des rencontres habituelles se réalisant au parloir ou lors d'activités en groupe.
- Fabrication de produits d'hygiène : l'activité a nécessité des autorisations spéciales de la DGEPI pour l'entrée des ingrédients utiles à la réalisation des produits. Plutôt qu'une distribution, les détenu·e·s sont invité·e·s à participer activement à leur réalisation aux moyens d'ingrédients naturels. L'activité s'inscrit dans une volonté de **rendre l'hygiène de base accessible aux détenu·e·s les plus précarisé·e·s** en misant sur l'utilisation d'ingrédients simples, écologiques et peu onéreux.

- Réalité virtuelle : l'activité a été mise en place, en tant que **projet-pilote**, à l'annexe psychiatrique de Namur. L'activité doit permettre aux détenu·e·s **d'améliorer leur gestion du stress**, en leur proposant des séances de relaxation et des exercices de respiration. Les conclusions relatives à ce projet-pilote devraient permettre, ensuite, d'étendre l'activité aux autres établissements intéressés.
- Utilisation de l'EMDR : l'activité vise à apprendre aux détenu·e·s une **technique simple de gestion du stress** qu'ils/elles peuvent mobiliser facilement, seul·e·s, lorsqu'ils/elles en ressentent le besoin. **Une seule séance est suffisante pour y parvenir.**
- Equicoaching : la **médiation animale** se développe dans les établissements pénitentiaires européens depuis une dizaine d'années. Bien qu'elle passe souvent par des interactions avec des chiens, UPDI propose de faire entrer le cheval en prison, en s'associant à ChevalEssence, **de façon à travailler la gestion des émotions, la communication et la** des détenu·e·s.

IV. PRESENTATION DU CATALOGUE D' ACTIONS AUX ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

De façon conjointe à la présentation des résultats de l'état des lieux (cf. Rapport de l'état des lieux, 2021), UPDI a eu l'occasion de proposer aux établissements pénitentiaires le catalogue d'activités ci-dessus. Ces réunions constituaient à la fois la dernière étape de l'état des lieux, permettant de valider les résultats, et la première étape de la construction des plans d'actions spécifiques aux différents établissements. Ces réunions ont permis **de mettre en évidence les besoins identifiés dans chacun des établissements et de proposer les activités jugées les plus pertinentes** pour y répondre. Tous les établissements pénitentiaires ayant participé à l'état des lieux (13) ont accepté d'organiser cette réunion.

Ces réunions ont adopté des **modalités variables** selon les établissements. Les parties prenantes y étaient diversement représentées (le choix des personnes présentes relevait des Directions). Le tableau ci-dessous reprend le nombre total de personnes différentes, par établissement et par catégorie de parties prenantes, ayant participé à une ou plusieurs réunions de validation des résultats et de construction du plan d’actions.

Tableau 1 - Parties prenantes présentes aux réunions de validation des résultats et de construction du plan d’actions

Établissements	DIRECTION	DIM	SPS	PERSONNEL MEDICAL	PERSONNEL PENITENTIAIRE	SAD	SES	UPDI	Total
Andenne	2	1	0	0	0	2	1	2	7
Arlon (2 réunions)	2	1	1	0	0	2	1	2	9
Dinant	2	0	2	0	0	1	2	2	9
Huy	1	0	0	0	0	0	1	3	5
Namur	1	0	0	0	0	0	1	2	4
Marneffe	2	0	0	0	0	0	1	2	5
Leuze-en-Hainaut	1	1	0	0	0	0	1	2	5
Marche-en-Famenne	1	1	0	1	2	6	1	2	14
Tournai	1	1	6	0	0	0	1	2	11
Saint-Hubert	3	1	2	1	2	1	1	2	13
Lantin	2	0	0	0	0	0	1	2	5
Ittre	1	1	0	0	0	0	1	2	5
Jamioulx	4	0	2	0	1	0	1	2	10

Ces réunions ont permis de jeter les bases du choix des activités les plus pertinentes, aux yeux des parties prenantes. Pour certains établissements, lorsque cela était possible, ces réunions ont été **doublées de rencontres avec les SAD**. Les choix définitifs, ainsi que l’organisation des modalités de chacune des activités choisies, se sont ensuite réalisés par **négociations bilatérales entre UPDI et les Directions concernées**. Il est, en effet, important de noter à ce stade que les Directions des établissements pénitentiaires disposent toujours de la décision finale. Certaines activités pertinentes n’ont parfois pas été retenues et ce, sans justification particulière.

I. ARLON

1. ACTIVITES PROPOSEES A L'ETABLISSEMENT

Sur base des besoins spécifiques identifiés durant l'état des lieux pour l'établissement d'Arlon, UPDI a proposé d'y implanter les activités suivantes :

- Rencontres sur section : l'état des lieux a mis en évidence les besoins importants de soutien en matière de santé mentale, de dépression et de suicide. Cette activité a dès lors été **accueillie positivement par l'établissement pénitentiaire qui l'a jugée utile**, autant pour les sections ouvertes que fermées.
- Sensibilisation tabac : l'état des lieux a montré que les détenus ne se considèrent pas assez soutenus lorsqu'ils souhaitent arrêter de consommer du tabac. Par ailleurs, le SAD reçoit de nombreuses demandes à ce sujet qui restent sans réponse. **La Direction s'est donc montrée favorable à cette activité mais les besoins étant plus urgents en termes de santé mentale, l'activité n'a pas été retenue comme prioritaire⁵.**
- Réalité virtuelle : l'activité a été **accueillie très favorablement** par l'établissement pénitentiaire, de façon à permettre un travail sur la réduction du stress et de l'anxiété des détenus. Cependant, **la DGEPI a finalement décidé que cette activité serait menée exclusivement à l'annexe psychiatrique de Namur, sous la forme d'un projet-pilote.**
- Ciné-débat : L'établissement a déjà proposé ce type d'activité, **sans rencontrer un grand intérêt de la part des détenus.**

⁵ Les moyens humains et les infrastructures limités ont nécessité qu'un choix soit réalisé parmi les activités jugées pertinentes. En effet, l'établissement d'Arlon peine à organiser des activités de groupe, n'ayant qu'un seul local polyvalent à disposition.

- Traduction des brochures de Modus Vivendi : la Direction a donné son **accord** pour leur diffusion.
- Fiches activité physique en cellule : la Direction est **favorable** à l'idée de permettre aux détenus de pratiquer une activité physique en dehors des activités encadrées.
- Prévention du suicide : Les détenus font état d'une détresse psychologique importante et les idéations suicidaires sont fréquentes. La Direction d'Arlon s'est montrée **très favorable** à cette activité. Cependant, **l'action prévue a finalement changé de forme, par volonté de la DGEPI, et est toujours en cours de négociation actuellement.**

2. ACTIVITES RETENUES ET ORGANISEES DANS L'ETABLISSEMENT

Arlon

Activités proposées à l'établissement	7
Activités retenues par l'établissement	6
Activités effectivement mises en place dans l'établissement	1

L'établissement d'Arlon s'est montré **favorable à la majorité des activités proposées** par UPDI. Cependant, deux d'entre elles **nécessitent toujours l'aval de la DGEPI** (prévention suicide et réalité virtuelle) et deux sont **toujours en cours de réalisation** (traduction des brochures et fiches activité physique). L'activité « Sensibilisation tabac » n'a, quant à elle, pas été organisée par **manque d'infrastructures** (pas de salle disponible). L'activité « Rencontres sur section » a bien été mise en place.

Arlon

Première proposition d'activités	Juin 2021
Première autorisation	Juillet 2021
Début de la première activité	Août 2021

L'établissement pénitentiaire d'Arlon s'est, par ailleurs, montré **très réactif** dans l'organisation de l'activité choisie.

II. ANDENNE

1. ACTIVITES PROPOSEES A L'ETABLISSEMENT

Sur base des besoins spécifiques identifiés durant l'état des lieux pour l'établissement d'Andenne, UPDI a proposé d'y implanter les activités suivantes :

- Apprendre à mieux vivre avec mes émotions : la Direction souligne la **faiblesse de l'offre de prise en charge en matière de santé mentale**, comparativement au nombre important de demandes émises par les détenus. Par ailleurs, l'établissement est régulièrement confronté à des épisodes de **violence**. Pour ces raisons, **l'activité est jugée pertinente** par la Direction.
- Réalité virtuelle : pour les mêmes raisons, la Direction accueille **très favorablement** cette activité. **Cependant, la DGEPI a finalement décidé que cette activité serait menée exclusivement à l'annexe psychiatrique de Namur sous la forme d'un projet-pilote.**
- Sensibilisation tabac : la Direction est **favorable** à l'activité, en raison du nombre important de détenus qui fument par ennui. Le SAD considère, en outre, qu'un groupe de parole est effectivement plus mobilisateur pour les détenus qu'une consultation médicale. **L'activité est donc retenue.**

- Fabrication de produits d'hygiène : la Direction y est **très favorable**, afin de permettre aux détenus les plus isolés de sortir de leur cellule et travailler sur leur confiance en eux au travers d'une activité manuelle.
- Traduction des brochures de Modus Vivendi : un **accord de principe** est donné par la Direction en attendant que les brochures soient disponibles.
- Fiches activité physique en cellule : la salle de sport n'étant pas toujours accessible aux détenus, l'activité physique en cellule peut être une bonne alternative. Un **accord de principe** est donné en attendant que les fiches soient disponibles.
- Prévention du suicide : l'établissement n'y est **pas favorable** car il possède son propre protocole en interne. **En outre, l'action prévue a finalement changé de forme, par volonté de la DGEPI, et est toujours en cours de négociation actuellement.**

2. ACTIVITES RETENUES ET ORGANISEES DANS L'ETABLISSEMENT

Andenne

Activités proposées à l'établissement	7
Activités retenues par l'établissement	6
Activités effectivement mises en place dans l'établissement	3

L'établissement d'Andenne s'est montré **favorable à la quasi-totalité des activités** proposées, à l'exception de la prévention du suicide. Parmi les activités retenues, trois n'ont pu être organisées : « Réalité virtuelle » (par **décision de la DGEPI**), « Traduction des brochures de réduction des risques » et « Fiches activité physique en cellule » (**toujours en cours de réalisation**). Par contre, les activités « Apprendre à mieux vivre avec mes émotions », « Sensibilisation tabac » et « Fabrication de produits d'hygiène » ont été mises en place.

Andenne

Première proposition d'activités	Juin 2021
Première autorisation	Juillet 2021
Début de la première activité	Octobre 2021

Les activités choisies par l'établissement ont été **rapidement mises en place**. Les accords obtenus durant l'été ont permis un démarrage des activités dès la rentrée 2021.

III. DINANT

1. ACTIVITES PROPOSEES A L'ETABLISSEMENT

Sur base des besoins spécifiques identifiés durant l'état des lieux pour l'établissement de Dinant, UPDI a proposé d'y implanter les activités suivantes :

- Rencontres sur section : l'établissement ne considère pas que cette activité puisse amener une plus-value comparativement aux **visiteurs de prison**. En outre, **l'infrastructure n'est pas adéquate** à l'activité.
- Utilisation de l'EMDR : l'établissement de Dinant accueille **presque exclusivement des prévenus** et est demandeur d'une activité permettant à ceux-ci d'affronter le stress de l'incarcération. L'activité est donc perçue **très favorablement**.
- Apprendre à mieux vivre avec mes émotions : l'activité est accueillie **très favorablement**, en raison du grand nombre de détenus présentant des difficultés psychologiques et du **peu de moyens existants** en termes de suivi.
- Réalité virtuelle : l'activité est accueillie **favorablement**, pour les mêmes raisons que l'activité ci-dessus. **Cependant, la DGEPI a finalement décidé que cette activité serait menée exclusivement à l'annexe psychiatrique de Namur sous la forme d'un projet-pilote.**

- Fabrication de produits d'hygiène : l'activité est jugée intéressante et **validée** par l'établissement.
- Traduction des brochures de Modus Vivendi : l'établissement y est **favorable** mais souhaiterait avant tout recevoir les brochures en français.
- Fiches activité physique : l'établissement y est **favorable**, d'autant que les activités sportives en groupe sont difficiles à Dinant en raison du grand *turn over* parmi les détenus.
- Prévention du suicide : l'établissement se sent **peu concerné** par cette problématique. En outre, **l'action prévue a finalement changé de forme, par volonté de la DGEPI, et est toujours en cours de négociation actuellement.**

2. ACTIVITES RETENUES ET ORGANISEES DANS L'ETABLISSEMENT

Dinant

Activités proposées à l'établissement	8
Activités retenues par l'établissement	6
Activités effectivement mises en place dans l'établissement	3

L'établissement de Dinant s'est montré **favorable à de nombreuses activités**, à l'exception de la prévention du suicide et des rencontres sur section. Parmi les activités retenues, trois n'ont pas pu être organisées : réalité virtuelle (par **décision de la DGEPI**), traduction des brochures et fiches activité physique (**toujours en cours de réalisation**). Les activités « Apprendre à mieux vivre avec mes émotions », « Utilisation de l'EMDR » et « Fabrication de produits d'hygiène » ont été mises en place, **malgré le manque d'infrastructures et de personnel pénitentiaire** (grèves fréquentes, manques d'effectifs).

Dinant

Première proposition d'activités	Juin 2021
Première autorisation	Juillet 2021
Début de la première activité	Octobre 2021

La mise en place des activités s'est déroulée de façon **rapide**. L'obtention des accords durant l'été a permis la réalisation de la première activité à la rentrée 2021.

IV. HUY

1. ACTIVITES PROPOSEES A L'ETABLISSEMENT

Sur base des besoins spécifiques identifiés durant l'état des lieux pour l'établissement de Huy, UPDI a proposé d'y implanter les activités suivantes :

- Rencontres sur section : **l'infrastructure de la prison n'est pas adéquate** pour cette activité.
- Concert-débat et ciné-débat : des activités de ce type sont **déjà proposées** par l'établissement.
- Apprendre à mieux vivre avec mes émotions : la Direction craint que les détenu-e-s ne voient cette activité comme un moyen de pression vis-à-vis du SPS. L'activité n'est pas retenue.
- Fabrication de produits d'hygiène : la Direction **approuve** l'activité.
- Sensibilisation tabac : l'activité **est retenue** par la Direction.
- Projet Radio : l'activité est accueillie **favorablement** par la Direction.

- Réalité virtuelle : l'activité est accueillie **favorablement**, en raison des importantes difficultés psychologiques rencontrées par les détenus. **Cependant, la DGEPI a finalement décidé que cette activité serait menée exclusivement à l'annexe psychiatrique de Namur sous la forme d'un projet-pilote.**
- Equicoaching : l'activité n'est **pas compatible avec l'infrastructure** de l'établissement.
- Fiches activité physique en cellule : l'établissement dispose de peu d'infrastructures, rendant cette activité **pertinente**.
- Prévention du suicide : l'activité est accueillie **favorablement** par l'établissement. Cependant, **l'action prévue a finalement changé de forme, par volonté de la DGEPI, et est toujours en cours de négociation actuellement.**

2. ACTIVITES RETENUES ET ORGANISEES DANS L'ETABLISSEMENT

Huy

Activités proposées à l'établissement	10
Activités retenues par l'établissement	5
Activités effectivement mises en place dans l'établissement	0

La Direction de l'établissement de Huy avait annoncé, dès le départ, ne pas pouvoir organiser de nouvelles activités avant avril 2022, par **manque de moyens humains**. Suite à des **changements de Directions** et aux difficultés rencontrées en termes de personnel administratif et pénitentiaire, l'établissement ne se considère toujours pas en mesure d'organiser de nouvelles activités.

V. ITTRE

1. ACTIVITES PROPOSEES A L'ETABLISSEMENT

Sur base des besoins spécifiques identifiés durant l'état des lieux pour l'établissement d'Ittre, UPDI a proposé d'y implanter les activités suivantes :

- Equicoaching : malgré les bienfaits de l'activité, la Direction ne peut l'organiser en raison des **difficultés logistiques** qu'elle entraînerait.
- Apprendre à mieux vivre avec mes émotions : ce type d'activité est **très apprécié** par la Direction, en raison des difficultés éprouvées par les détenus dans la gestion des émotions et l'acceptation de l'incarcération.
- Rencontres sur section : l'organisation de l'activité nécessiterait une **mobilisation trop importante du personnel pénitentiaire**, en raison des nombreux mouvements que cela impliquerait. La Direction se montre très préoccupée par les questions de sécurité et considère qu'il y aurait un **danger trop important** à mettre en place une telle activité.
- Traduction des brochures de Modus Vivendi : cette proposition est accueillie **favorablement**.
- Prévention du suicide : l'établissement n'en ressent pas le besoin. En outre, **l'action prévue a finalement changé de forme, par volonté de la DGEPI, et est toujours en cours de négociation actuellement.**

2. ACTIVITES RETENUES ET ORGANISEES DANS L'ETABLISSEMENT

Ittre	
Activités proposées à l'établissement	5
Activités retenues par l'établissement	2
Activités effectivement mises en place dans l'établissement	0

La mise en place des activités, à Ittre, a rencontré de **nombreux obstacles**. Après une absence de plusieurs mois de la Direction en charge des activités, l'établissement a refusé d'organiser de nouvelles activités suite aux mesures liées au COVID-19. UPDI a ensuite été de nouveau éconduit en raison d'une impossibilité d'insérer les activités choisies dans la grille horaire déjà existante au sein de l'établissement. **Les activités qui existaient déjà avant la crise COVID-19 n'ont, pour certaines, pas pu être rétablies avant la seconde moitié de l'année 2022.** Les nouvelles activités d'UPDI ne faisaient pas partie des priorités de l'établissement qui préfère, en outre, **prioriser les formations**.

VI. JAMIOULX

1. ACTIVITES PROPOSEES A L'ETABLISSEMENT

Sur base des besoins spécifiques identifiés durant l'état des lieux pour l'établissement de Jamioulx, UPDI a proposé d'y implanter les activités suivantes :

- Equicoaching : l'activité est considérée comme intéressante **mais l'infrastructure de l'établissement ne permettrait pas sa réalisation**. L'établissement souhaitait néanmoins proposer cette **activité aux agent·e·s pénitentiaires** (*team building*) mais la DGEPI a interdit à UPDI de mener des activités à destination des agent·e·s.
- Rencontres sur section : la Direction considère que l'activité est **très pertinente** pour permettre aux personnes incarcérées de sortir de leur condition de détenus.

L'activité est également en accord avec la culture orale de l'établissement.
Cependant, l'activité n'a pas été retenue par la Direction.

- Concert-débat : la Direction a déjà tenté de mettre en place ce type d'activité dans le préau, **sans succès.**
- Sensibilisation tabac : l'établissement collabore avec Tabac Stop et craint qu'une activité visant à encourager les détenus à arrêter de fumer **ne crée un mal-être supplémentaire en cas d'échec.**
- Ciné-débat : une activité de ce type a déjà lieu à l'annexe psychiatrique mais la Direction **retient l'activité pour le reste de l'établissement.**
- Projet Radio : la Direction s'est d'abord montrée intéressée par l'activité mais ne l'a finalement **pas retenue.**
- Traduction des brochures de Modus Vivendi : la Direction **accepte** leur diffusion, lorsque les brochures seront prêtes.
- Fiches activité physique en cellule : la proposition **est retenue** par la Direction, d'autant plus que les infrastructures ne permettent pas aux détenus de pratiquer une activité physique régulière.
- Prévention du suicide : l'établissement **n'en ressent pas le besoin.** En outre, **l'action prévue a finalement changé de forme, par volonté de la DGEPI, et est toujours en cours de négociation actuellement.**

2. ACTIVITES RETENUES ET ORGANISEES DANS L'ETABLISSEMENT

Jamioulx

Activités proposées à l'établissement	8
Activités retenues par l'établissement	4
Activités effectivement mises en place dans l'établissement	2

La Direction de Jamioulx avait, dans un premier temps, retenu trois activités : la traduction des brochures et les fiches activité physique (**toujours en cours de réalisation**) et le **ciné-débat**. Cette dernière a pu être mise en place, de même que l'activité « **Fabrication de produits d'hygiène** » qui a été acceptée plus tardivement par l'établissement.

Jamioulx

Première proposition d'activités	Juin 2021
Première autorisation	Avril 2022
Début de la première activité	Juillet 2022

L'établissement de Jamioulx a mis presque un an avant d'autoriser UPDI à y mener des activités. Leur mise en place concrète a également nécessité quelques mois supplémentaires.

VII. LANTIN

1. ACTIVITES PROPOSEES A L'ETABLISSEMENT

Sur base des besoins spécifiques identifiés durant l'état des lieux pour l'établissement de Lantin, UPDI a proposé d'y implanter les activités suivantes :

- Apprendre à mieux vivre avec mes émotions : l'activité est considérée comme trop proche d'une activité déjà existante (Ennéagramme) et n'est donc pas retenue.
- Réalité virtuelle : l'activité est accueillie **favorablement**, en raison des importantes difficultés psychologiques rencontrées par les détenu-e-s. La Direction souligne l'intérêt de proposer des activités individuelles de ce type. Cependant, **la DGEPI a finalement décidé que cette activité serait menée exclusivement à l'annexe psychiatrique de Namur sous la forme d'un projet-pilote.**
- Utilisation de l'EMDR : l'activité est accueillie **favorablement** en raison de son caractère individuel et adapté aux difficultés psychologiques des détenu-e-s.
- Equicoaching : la Direction n'est **pas favorable** à l'introduction d'animaux en milieu carcéral.
- Rencontres sur section : la Direction considère que l'activité est **pertinente**, d'autant que la présence d'un éducateur sur section au quartier des femmes montre des effets positifs.
- Ciné-débat : l'établissement possède les **infrastructures adéquates** pour permettre ce type d'évènements.
- Sensibilisation tabac : la Direction s'est montrée **très intéressée** par l'activité mais souhaitait **pouvoir la proposer également au personnel pénitentiaire**, ce que la DGEPI

n'a pas accepté. L'établissement considérait que l'organisation de l'activité pour les agent·e·s était une condition nécessaire à l'organisation de l'activité pour les détenu·e·s. Dès lors, l'activité n'a pas été retenue.

- Fabrication de produits d'hygiène : malgré un désaccord quant au constat de difficulté d'accès aux produits d'hygiène pour les détenus, la Direction accepte que l'activité soit organisée. Cependant, les **horaires imposés** par l'établissement n'ont pas permis à UPDI de mener l'activité.
- Traduction des brochures de Modus Vivendi : la Direction **accepte** leur diffusion, lorsque les brochures seront prêtes.
- Prévention du suicide : l'établissement **n'en ressent pas le besoin** car il dispose déjà d'un protocole interne. En outre, **l'action prévue a finalement changé de forme, par volonté de la DGEPI, et est toujours en cours de négociation actuellement.**

2. ACTIVITES RETENUES ET ORGANISEES DANS L'ETABLISSEMENT

Lantin

Activités proposées à l'établissement	10
Activités retenues par l'établissement	6
Activités effectivement mises en place dans l'établissement	3

Parmi les activités retenues par la Direction, **trois ont pu être organisées** : « Rencontres sur section », « Utilisation de l'EMDR » et « Ciné-Débat ». Les autres activités retenues sont soit **toujours en cours de réalisation** (traduction des brochures), soit en **attente d'un accord de la DGEPI** (réalité virtuelle), soit **incompatible avec le planning** actuel d'UPDI (Fabrication de produits d'hygiène).

Lantin

Première proposition d'activités	Juin 2021
Première autorisation	Septembre 2021
Début de la première activité	Mars 2022

Malgré un démarrage plutôt rapide, la mise en place concrète des activités a nécessité de **nombreux mois de négociations** avec l'établissement⁶.

VIII. LEUZE-EN-HAINAUT

1. ACTIVITES PROPOSEES A L'ETABLISSEMENT

L'établissement de Leuze-en-Hainaut a rapidement considéré que les résultats de l'état des lieux ne justifiaient pas la plus-value de mettre en place de nouvelles activités. **UPDI n'a donc pas eu l'opportunité de présenter son catalogue à l'établissement.**

Leuze-en-Hainaut

Première proposition d'activités	Octobre 2021
Première autorisation	Janvier 2022
Début de la première activité	Février 2022

Les contacts continus avec l'établissement ont néanmoins permis d'aboutir à la mise en place de l'activité « **Projet Radio** ». L'établissement s'était également montré intéressé par les « Rencontres sur section » mais craignait des **difficultés d'ordre sécuritaire** et des résistances de la part du personnel pénitentiaire.

⁶ La taille importante de la prison de Lantin et le nombre de Directeurs impliquent souvent une certaine lenteur administrative.

IX. MARCHE-EN-FAMENNE

1. ACTIVITES PROPOSEES A L'ETABLISSEMENT

Sur base des besoins spécifiques identifiés durant l'état des lieux pour l'établissement de Marche-en-Famenne, UPDI a proposé d'y implanter les activités suivantes :

- Réalité virtuelle : l'activité est accueillie **favorablement**, en raison des importantes difficultés psychologiques rencontrées par les détenu·e·s. Cependant, **la DGEPI a finalement décidé que cette activité serait menée exclusivement à l'annexe psychiatrique de Namur sous la forme d'un projet-pilote.**
- Equicoaching : la Direction est familière de la médiation animale en milieu carcéral et considère cette activité comme **pertinente.**
- Concert-débat : la Direction est favorable à cette activité qui permettrait aux détenu·e·s de **se détendre et de se sentir moins isolé·e·s.**
- Ciné-débat : la Direction est **favorable** aux échanges en groupes. L'activité est vue comme pouvant **diminuer le sentiment d'isolement** des détenu·e·s.
- Sensibilisation tabac : la Direction s'est montrée **très intéressée** par l'activité mais le service médical a indiqué être suffisamment formé pour prendre en charge les détenu·e·s. L'activité n'a pas été retenue.
- Projet Radio : l'établissement propose déjà une activité similaire.
- Prévention du suicide : l'établissement **n'en ressent pas le besoin** car le personnel pénitentiaire est habitué à détecter les personnes fragilisées. En outre, **l'action prévue a finalement changé de forme, par volonté de la DGEPI, et est toujours en cours de négociation actuellement.**

2. ACTIVITES RETENUES ET ORGANISEES DANS L'ETABLISSEMENT

MARCHE-EN-FAMENNE

Activités proposées à l'établissement	7
Activités retenues par l'établissement	4
Activités effectivement mises en place dans l'établissement	2

Parmi les activités retenues par l'établissement, « **Concert-Débat** » et « **Ciné-Débat** » ont pu être organisés. L'activité « Réalité virtuelle » a été menée en projet-pilote uniquement à Namur par **décision de la DGEPI**. Au moment du choix des activités, l'activité « Equicoaching » n'avait pas encore reçu l'approbation de la DGEPI⁷.

MARCHE-EN-FAMENNE

Première proposition d'activités	Juin 2021
Première autorisation	Juillet 2021
Début de la première activité	Octobre 2021

La collaboration avec l'établissement de Marche-en-Famenne **s'est organisée de manière rapide**, permettant à la première activité de démarrer à la rentrée suivant la première autorisation.

⁷ La première séance de l'activité Equicoaching n'a pu avoir lieu qu'en septembre 2022 à Marneffe.

X. MARNEFFE

1. ACTIVITES PROPOSEES A L'ETABLISSEMENT

Sur base des besoins spécifiques identifiés durant l'état des lieux pour l'établissement de Marneffe, UPDI a proposé d'y implanter les activités suivantes :

- Apprendre à mieux vivre avec mes émotions : l'activité est intéressante mais la Direction **doute de l'intérêt** que pourraient y trouver les détenus. L'activité n'est donc pas retenue.
- Réalité virtuelle : l'activité est accueillie **favorablement**, en raison des importantes difficultés psychologiques rencontrées par les détenus. Cependant, **la DGEPI a finalement décidé que cette activité serait menée exclusivement à l'annexe psychiatrique de Namur sous la forme d'un projet-pilote.**
- Rencontres sur section : l'activité est perçue **favorablement** par la Direction pour encourager la création de liens avec les détenus.
- Equicoaching : un projet de médiation animale avec des chiens avait déjà été proposé et refusé. Cependant, **l'activité est retenue** pour un nouvel essai.
- Concert-débat : l'activité est perçue **favorablement** par la Direction.
- Ciné-débat : l'établissement disposant d'une **salle multimédia adaptée**, l'activité est perçue comme **pertinente**.
- Sensibilisation tabac : la Direction se montre également **intéressée** par l'activité, en raison du grand nombre de détenus fumeurs et du manque de moyens pour accompagner l'arrêt tabagique.

- Projet Radio : l'activité est perçue comme innovante et pertinente mais l'établissement **ne dispose pas des moyens logistiques** pour sa mise en œuvre.
- Traduction des brochures de Modus Vivendi : la Direction marque son **accord** pour diffusion, lorsque les brochures seront prêtes.
- Prévention du suicide : l'établissement **n'en ressent pas le besoin** en raison du régime ouvert de la prison, moins stressant pour les détenus. En outre, **l'action prévue a finalement changé de forme, par volonté de la DGEPI, et est toujours en cours de négociation actuellement.**

2. ACTIVITES RETENUES ET ORGANISEES DANS L'ETABLISSEMENT

MARNEFFE

Activités proposées à l'établissement	10
Activités retenues par l'établissement	6
Activités effectivement mises en place dans l'établissement	3

L'établissement de Marneffe s'est montré **fortement intéressé** par les activités proposées par UPDI et trois d'entre elles ont pu être organisées : « Rencontres sur section », « Ciné-débat » et « Equicoaching ». L'activité « Réalité virtuelle » a été **limitée par la DGEPI** à l'annexe psychiatrique de Namur. La traduction des brochures de Modus Vivendi est **en cours de réalisation**. L'activité « Sensibilisation Tabac » **n'a pas rencontré d'intérêt** parmi les détenus et a été abandonnée après la séance d'informations.

MARNEFFE

Première proposition d'activités	Juin 2021
Première autorisation	Juin 2021
Début de la première activité	Mai 2022

Malgré un démarrage très rapide, **la mise en place des activités à Marneffe a été postposée durant de nombreux mois** pour diverses raisons extérieures à UPDI : décisions de la Direction, confinement de la prison pour COVID-19, absence du Délégué Intra-Muros, etc.

XI. NAMUR

1. ACTIVITES PROPOSEES A L'ETABLISSEMENT

Sur base des besoins spécifiques identifiés durant l'état des lieux pour l'établissement de Namur, UPDI a proposé d'y implanter les activités suivantes :

- Apprendre à mieux vivre avec mes émotions : la Direction confirme **les difficultés des détenus à gérer leurs émotions**, entraînant de nombreux conflits. Par ailleurs, la prise en charge des détenus en matière de santé mentale est insuffisante. L'activité est donc retenue.
- Réalité virtuelle : l'activité est accueillie **favorablement**, pour les mêmes raisons que celles exprimées ci-dessus. Cependant, la **DGEPI a finalement décidé que cette activité serait menée exclusivement à l'annexe psychiatrique de Namur sous la forme d'un projet-pilote**.
- Rencontres sur section : l'activité est perçue **favorablement** par la Direction pour **encourager la création de liens** avec les détenus, notamment les prévenus qui ont peu d'activités. Cependant, la **rénovation en cours** de la prison (ailes inaccessibles) et son **infrastructure sont inadéquates** à l'organisation de cette activité.

- Fabrication de produits d'hygiène : la Direction considère que cette activité est **adéquate à l'annexe psychiatrique** où les patients devraient être mieux sensibilisés à l'hygiène corporelle et environnementale. L'activité est retenue **en complément d'un module théorique dispensé par le personnel médical** de l'établissement.
- Concert-débat : l'activité est perçue **favorablement** par la Direction mais le local adéquat est en rénovation.
- Ciné-débat : tout comme les concerts, l'organisation de séances de cinéma est impossible actuellement, en raison de la **rénovation des bâtiments**. Cependant, la Direction retient cette activité pour une organisation ultérieure.
- Sensibilisation tabac : la Direction ne s'est **pas montrée intéressée** par cette activité.
- Projet Radio : l'activité est perçue comme intéressante mais l'établissement **ne dispose pas des moyens logistiques** nécessaires.
- Traduction des brochures de Modus Vivendi : la Direction marque son **accord** pour diffusion, lorsque les brochures seront prêtes.
- Prévention du suicide : l'établissement **n'en ressent pas le besoin**. En outre, **l'action prévue a finalement changé de forme, par volonté de la DGEPI, et est toujours en cours de négociation actuellement.**

2. ACTIVITES RETENUES ET ORGANISEES DANS L'ETABLISSEMENT

NAMUR

Activités proposées à l'établissement	10
Activités retenues par l'établissement	7
Activités effectivement mises en place dans l'établissement	3

L'établissement de Namur a retenu sept activités comme étant intéressantes à mettre en place. Cependant, le bâtiment étant **en cours de rénovation, les locaux disponibles sont peu nombreux et certaines ailes de la prison sont inaccessibles**. Dès lors, il n'a pas été possible d'organiser « Ciné-Débat », « Concert-Débat » et « Rencontres sur section »⁸. Par ailleurs, la traduction des brochures de Modus Vivendi est **en cours de réalisation**. Finalement, trois activités sont mises en place à Namur : « Fabrication de produits d'hygiène », « Réalité virtuelle » et « Apprendre à mieux vivre avec mes émotions ».

NAMUR

Première proposition d'activités	Juin 2021
Première autorisation	Juillet 2021
Début de la première activité	Novembre 2022

La bonne collaboration avec l'établissement de Namur a permis un **démarrage rapide des activités**, quelques mois seulement après la présentation du catalogue d'activités d'UPDI.

⁸ Concernant l'activité « Rencontres sur section », au-delà des travaux en cours, l'infrastructure de la prison de Namur n'est finalement pas adéquate à l'organisation de l'activité. En effet, une visite avait été réalisée afin d'évaluer la faisabilité de l'activité.

XII. NIVELLES

1. ACTIVITES PROPOSEES A L'ETABLISSEMENT

L'état des lieux n'avait pu se réaliser à l'établissement de Nivelles pour diverses raisons : les détenus n'y avait pas été informés du numéro de téléphone mis en place gratuitement par UPDI, tandis que le personnel pénitentiaire et des services externes n'avait pas répondu au questionnaire qui lui était destiné. Dès lors, UPDI s'est basé sur les résultats transversaux de l'état des lieux pour proposer les activités suivantes :

- Apprendre à mieux vivre avec mes émotions : la Direction considère cette activité **trop proche d'une activité déjà existante** (Ennéagramme).
- Utilisation de l'EMDR : le personnel médical **connait bien cette procédure** et la Direction se montre intéressée par l'activité qui est, dès lors, retenue. Par ailleurs, l'activité est jugée **complémentaire d'un projet de soutien psychologique** mené par le CPAS.
- Rencontres sur section : l'activité est considérée comme **difficile à mettre en place** au sein de l'établissement qui ne compte qu'une trentaine de détenus en section ouverte.
- Concert-débat : la Direction est **favorable** à cette activité, en raison de son caractère ponctuel.
- Ciné-débat : tout comme pour les concerts, la Direction est **favorable** à cette activité, en raison de son caractère ponctuel.
- Fiches activité physique en cellule : la Direction ne considère pas cette thématique comme prioritaire mais les fiches pourraient néanmoins être **utiles** pour pallier le manque de locaux de l'établissement.

- Prévention du suicide : l'établissement a déjà été confronté à plusieurs cas de suicides et est **demandeur de ressources**. Cependant, **l'action prévue a finalement changé de forme, par volonté de la DGEPI, et est toujours en cours de négociation actuellement.**

2. ACTIVITES RETENUES ET ORGANISEES DANS L'ETABLISSEMENT

NIVELLES

Activités proposées à l'établissement	7
Activités retenues par l'établissement	5
Activités effectivement mises en place dans l'établissement	0

L'établissement de Nivelles s'est montré **peu ouvert au projet** d'UPDI, dès la réalisation de l'état des lieux. L'organisation des activités s'est heurtée à plusieurs obstacles, dont le confinement de l'établissement (COVID-19) et un changement de Direction. A l'heure actuelle, aucune activité n'a pu être mise en place à Nivelles.

XIII. SAINT-HUBERT

1. ACTIVITES PROPOSEES A L'ETABLISSEMENT

Sur base des besoins spécifiques identifiés durant l'état des lieux pour l'établissement de Saint-Hubert, UPDI a proposé d'y implanter les activités suivantes :

- Rencontres sur section : bien que la prison soit semi-ouverte, les détenus font état d'un **manque de liens sociaux** et sont **difficiles à mobiliser** autour d'activités. Cette initiative est donc perçue positivement par la Direction.

- Equicoaching : la Direction se montre **favorable** à l'activité, en raison des bienfaits reconnus de la médiation animale. Par ailleurs, **l'infrastructure de l'établissement se prête bien à cette activité.**
- Sensibilisation tabac : la Direction reconnaît l'intérêt de cette activité, compte tenu du **nombre important de fumeurs** au sein de l'établissement et **du peu d'accompagnement** à l'arrêt tabagique. L'activité est donc retenue.
- Prévention du suicide : l'établissement considère disposer de ressources en interne pour gérer ces situations mais la mise en place d'un protocole est néanmoins **perçue positivement**. Cependant, **l'action prévue a finalement changé de forme, par volonté de la DGEPI, et est toujours en cours de négociation actuellement.**

2. ACTIVITES RETENUES ET ORGANISEES DANS L'ETABLISSEMENT

SAINT-HUBERT

Activités proposées à l'établissement	4
Activités retenues par l'établissement	4
Activités effectivement mises en place dans l'établissement	2

L'établissement de Saint-Hubert s'est montré intéressé par l'ensemble des activités qui lui ont été proposées par UPDI. Les activités « Rencontres sur section » et « Sensibilisation tabac » ont été mises en place. L'activité « Equicoaching » a été **tardivement acceptée par la DGEPI** et n'a pas encore pu être programmée à Saint-Hubert. Enfin, l'action autour de la prévention du suicide est toujours en **négociation avec la DGEPI**.

Ultérieurement, l'établissement de Saint-Hubert a demandé que soit également organisée l'activité « Concert-Débat ».

SAINT-HUBERT

Première proposition d'activités	Juin 2021
Première autorisation	Juin 2021
Début de la première activité	Octobre 2022

La bonne collaboration avec l'établissement de Saint-Hubert a permis un **démarrage rapide des activités**, quelques mois seulement après la présentation du catalogue d'activités d'UPDI.

XIV. TOURNAI

1. ACTIVITES PROPOSEES A L'ETABLISSEMENT

Sur base des besoins spécifiques identifiés durant l'état des lieux pour l'établissement de Tournai, UPDI a proposé d'y implanter les activités suivantes :

- Rencontres sur section : **l'infrastructure** de l'établissement ne permet pas l'organisation de cette activité.
- Ciné-débat : l'établissement se montre intéressé car il s'agit d'une activité qui fonctionne toujours bien. Cependant, **en raison des mesures COVID-19, les locaux ne sont plus adéquats.**
- Concert-débat : tout comme le cinéma, l'activité intéresse l'établissement mais **les infrastructures, doublées aux mesures COVID-19, ne permettent pas son organisation.**
- Sensibilisation tabac : l'établissement mène déjà **son propre projet** sur cette thématique et souhaite y convier UPDI (enquête sur les habitudes de consommation des détenus en vue de proposer les actions adéquates).

- Utilisation de l'EMDR : l'établissement **confirme l'intérêt de cette activité** pour les primo-arrivants qui subissent souvent le choc de l'incarcération.
- Prévention du suicide : l'établissement y est **favorable**. Cependant, **l'action prévue a finalement changé de forme, par volonté de la DGEPI, et est toujours en cours de négociation actuellement.**

2. ACTIVITES RETENUES ET ORGANISEES DANS L'ETABLISSEMENT

TOURNAI

Activités proposées à l'établissement	5
Activités retenues par l'établissement	2
Activités effectivement mises en place dans l'établissement	1

L'établissement de Tournai **a retenu peu d'activités, en raison principalement du manque d'infrastructures adéquates** pour leur organisation. L'action autour de la prévention du suicide, retenue par l'établissement, est toujours **en cours de négociation avec la DGEPI**. En revanche, l'activité « Utilisation de l'EMDR » a bien été mise en place.

TOURNAI

Première proposition d'activités	Juin 2021
Première autorisation	Septembre 2021
Début de la première activité	Novembre 2021

La bonne collaboration avec l'établissement de Tournai a permis un **démarrage rapide** de l'activité choisie, quelques mois après la présentation du catalogue d'activités d'UPDI.

XV. SYNTHÈSE DES CHOIX D'ACTIVITÉS ET INDICATEURS DE RÉALISATION

Tableau 1 - Synthèse du choix des activités par établissement

	Arlon	Andenne	Dinant	Huy	Ittre	Jamioux	Lantin	Leuze-en-Hainaut	Marche-en-Famenne	Marneffe	Namur	Nivelles	Saint-Hubert	Tournai
Mieux vivre avec mes émotions					Covid									
Fabrication de produits d'hygiène				Manque de moyens			Manque de moyens							
Réalité virtuelle	DGEPI	DGEPI	DGEPI	DGEPI			DGEPI		DGEPI	DGEPI				
Rencontres sur section											Infrastructures			
EMDR												Covid		
Sensibilisation tabac	Manque de moyens									Abandonnée		Covid		
Projet Radio				Manque de moyens										
Ciné-débat											Infrastructures	Covid		
Concert-débat											Infrastructures	Covid		
Equicoaching									DGEPI				DGEPI	
Traduction des brochures MV	Non réalisée	Non réalisée	Non réalisée	Non réalisée	Non réalisée	Non réalisée	Non réalisée			Non réalisée	Non réalisée	Non réalisée		
Fiches activité physique	Non réalisée	Non réalisée	Non réalisée			Non réalisée						Non réalisée		
Prévention du suicide	DGEPI			DGEPI								DGEPI	DGEPI	DGEPI



Le tableau ci-dessus réalise la synthèse du choix des activités opéré par les établissements et des raisons de la non mise en place de certaines activités choisies. De manière générale, les **limites imposées par la DGEPI**, relativement aux activités « Réalité virtuelle », « Prévention du suicide » et « Equicoaching » ont empêché la mise en place de ces activités pourtant sélectionnées par de nombreux établissements. Le **manque d'infrastructures et de moyens**, au sein des établissements, constitue également une justification récurrente. Enfin, la traduction des brochures de Modus Vivendi, ainsi que la réalisation des fiches activités physiques, **ont rencontré des obstacles importants et n'ont pu être réalisées** (cf. Seconde partie : évaluation des activités et du projet).

GENERAL

Nombre d'établissements concernés par l'état des lieux (2021)	13
Nombre d'établissements différents accueillant une ou plusieurs activité(s) d'UPDI	11
Nombre d'activités différentes proposées par UPDI dans son catalogue	13
Nombre d'activités différentes mises en place sur la durée du projet	10
Nombre d'activités non réalisées (toujours en cours de construction en novembre 2022)	3

La **majorité des établissements** concernés par l'état des lieux, réalisé en 2021, ont accepté la mise en place d'une ou plusieurs activités proposées par UPDI. De la même manière, la **majorité des activités proposées** initialement par UPDI aux établissements ont été mises en place dans au moins un établissement pénitentiaire. Les **trois activités non-réalisées**, à la fin du projet, sont « Prévention du suicide », « Traduction des brochures de Modus Vivendi » et « Fiches activités physiques en cellule »⁹.

⁹ Pour plus d'informations sur les raisons expliquant cette non-réalisation, voir l'évaluation des activités en seconde partie de ce rapport.

Nombre d'établissements concernés par chaque activité (en novembre 2022)

Fabrication de produits d'hygiène	4
Rencontres sur section	4
Ciné-débat	4
EMDR	3
Apprendre à mieux vivre avec mes émotions	3
Sensibilisation tabac	2
Réalité virtuelle	1
Projet Radio	1
Concert-débat	1
Equicoaching	1

Le catalogue d'activités proposé par UPDI, en raison de sa variété, a permis à chaque établissement de mettre en place les activités qui paraissaient les plus adaptées. Les activités « **Fabrication de produits d'hygiène** », « **Rencontres sur section** », « **Ciné-débat** », « **utilisation de l'EMDR** » et « **Apprendre à mieux vivre avec mes émotions** » sont les cinq activités ayant rencontré le plus d'intérêt de la part des établissements. Cependant, il est à noter que l'activité « **Réalité Virtuelle** » intéressait la moitié des établissements mais a été **limitée à l'annexe de Namur** par décision de la DGEPI.

PARTENARIATS

Nombre d'activités conçues et/ou réalisées en partenariat 6/13

La moitié des activités proposées par UPDI ont été pensées et/ou réalisées en partenariat avec d'autres intervenants :

- Réalité virtuelle : partenariat avec le service médical de l'annexe psychiatrique de Namur ;
- Sensibilisation tabac : partenariat avec l'asbl SEPT ;
- Equicoaching : partenariat avec ChevalEssence ;
- Projet Radio : partenariat avec Oh! Médias ;
- Prévention du suicide : partenariat avec la DGEPI ;
- Traduction de brochures de réduction des risques : partenariat avec Modus Vivendi.

XVI. ADAPTATIONS DES MODALITES D'INTERVENTION

De manière générale, les modalités de mise en œuvre des activités proposées par UPDI ont été acceptées par les établissements pénitentiaires. Cependant, UPDI s'est employé à **négoier ces modalités avec les établissements**, de façon à s'adapter adéquatement aux spécificités de chacun. Cette **capacité d'adaptation** a d'ailleurs été soulignée positivement par les Directions.

Parmi les changements ayant eu lieu, il s'agit essentiellement :

- D'une **réduction du nombre de participants** envisagé initialement (pour « Fabrication de produits d'hygiène » à Jamioulx et « Ciné-débat » à Jamioulx et Lantin) ;
- De **l'ajout d'une partie théorique** à l'activité « Fabrication de produits d'hygiène » (à Namur et Jamioulx), ainsi que d'une partie **démonstrations** (à Jamioulx).
- De **rencontres en groupes sur inscriptions préalables** pour certaines séances de « Rencontres sur section », plutôt qu'individuelles et libres d'accès (pour Arlon et Saint-Hubert).

Les changements sont imputables en grande partie aux **limitations des infrastructures** des établissements pénitentiaires. Quant à l'ajout de la partie théorique pour « Fabrication de produits d'hygiène », les **bons résultats obtenus** à l'annexe psychiatrique de Namur, où la partie théorique était dispensée par l'équipe médicale de l'annexe, ont encouragé UPDI à étendre cette modalité à Jamioulx également.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

L'état des lieux de la promotion de la santé dans les 15 établissements pénitentiaires wallons visés par le projet, qui en constituait la première étape, est venu **confirmer les constats** déjà réalisés par diverses études. Les nombreux entretiens de détenu·e·s ont permis d'identifier les **différents déterminants de la santé** qui, dans le milieu de vie fermé que constitue la prison, ont une **influence négative sur l'état de santé général** des personnes détenues, en particulier sur leur santé mentale. En effet, la prison se présente, de manière globale, comme un **environnement peu favorable à la santé** et **renforçant souvent des comportements à risques** préexistants à l'incarcération – quand elle ne les fait pas apparaître tout à fait.

Sur base de ces différents constats, Un pass dans l'impasse s'est attelé à la construction d'un catalogue d'activités, afin de proposer si pas des réponses aux problématiques de santé des détenu·e·s, du moins des **tentatives d'atténuation** des effets nocifs mentionnés ci-dessus. En effet, les intervenant·es externes, tel UPDI, ne disposent pas des moyens nécessaires pour agir directement sur les conditions d'incarcération des détenu·e·s.

Le catalogue d'activités proposé par UPDI se présente comme **varié en termes de contenus** (depuis la gestion des émotions jusqu'à l'equicoaching) **et de modalités** (séances individuelles ou en groupes, ponctuelles ou suivies). Ce catalogue se révèle essentiellement **pertinent concernant les difficultés en santé mentale et sociale** exprimées par les détenu·e·s. En effet, **les activités proposées par UPDI permettent toutes d'ouvrir des espaces de parole** et sont pensées de façon à **accompagner les détenu·e·s dans la gestion de leurs difficultés psychologiques**. En revanche, les questions de réinsertion et de santé physique n'ont pu être approchée par UPDI pour des raisons de répartition des compétences.

Outre la pertinence des activités, UPDI a également veillé à leur **complémentarité** avec les activités déjà existantes dans les différents établissements pénitentiaires. Plusieurs activités sont, par ailleurs, **résolument innovantes** en milieu carcéral.

Le catalogue des activités a été présenté aux différentes Directions et parties prenantes des établissements pénitentiaires. Des choix ont été opérés parmi ces activités, en tenant compte de différents critères de sélection. Les deux critères principaux ont été la **pertinence de l'activité au regard des besoins spécifiques** de l'établissement et la **faisabilité** de l'activité relativement aux infrastructures et moyens humains disponibles. Quant à la mise en place concrète des activités choisies, deux obstacles majeurs ont émergé : d'un côté, **les limitations importantes imposées par la DGEPI** et, de l'autre, **les difficultés de certains établissements à sortir de la crise sanitaire et/ou les changements fréquents de Direction**.

SECONDE PARTIE : ÉVALUATION DES ACTIVITÉS ET DU PROJET

ÉVALUATION DU PROJET : ATTENTES ET LIMITES

I. ATTENDUS DE L'ÉVALUATION AU REGARD DU CAHIER DES CHARGES

Conformément à l'appel à projet, il était attendu que l'évaluation se base non seulement sur des **indicateurs de processus** (nombre d'actions ou de prestations réalisées, partenariats, etc.) mais aussi et surtout sur des **indicateurs de résultats** (effets des actions au regard des objectifs visés, évaluation directe ou indirecte de l'impact sur la santé des détenu·e·s).

Les résultats de l'évaluation devaient attester de l'atteinte de l'objectif général, formulé de la manière suivante : « en restant dans le cadre des compétences de la Wallonie en matière de santé, l'objectif général est de donner aux personnes détenues dans les prisons wallonnes les **outils pour améliorer leur situation sanitaire** pendant leur emprisonnement et pour **favoriser la continuité des soins** avec les prises en charge réalisées avant, pendant et après l'incarcération ».

Pour cela, l'évaluation devait proposer la **formulation d'objectifs SMART** découlant des objectifs stratégiques du projet dont la liste est reproduite ci-dessous :

1. En matière de prévention et de promotion de la santé et en évitant la médecine préventive individuelle qui est du ressort du Gouvernement fédéral :
 - a. **Prévention des maladies transmissibles**, y compris les IST (infections sexuellement transmissibles) et la **distribution du matériel de réduction des risques** ;
 - b. Formation au niveau des gestes en matière **d'hygiène** et de **soins primaires** ;
 - c. Information en matière de **dépistages disponibles** en prison ;
 - d. Prévention des problèmes de santé liés à la consommation de **substances psychoactives** ;
 - e. Prévention du **suicide** ;
2. En matière d'accompagnement du détenu :
 - a. Accompagnement de la personne rencontrant des difficultés en matière de **santé mentale ou de consommation de substances psychoactives** (notamment via la recherche de solutions au sein de la prison et en dehors de la prison lors de la sortie du détenu ou via la mise en place d'un circuit d'aide et de soins autour du détenu) ;
 - b. **Réduction des risques** liés à des comportements et à un environnement potentiellement nocif pour la santé ;
3. En outre, les objectifs SMART devront prendre en compte les objectifs transversaux du projet :
 - a. Adapter les stratégies pour faire face aux **inégalités sociales de santé** ;
 - b. Veiller à **l'efficacité des actions** et instaurer une **culture d'évaluation continue** ;
 - c. Intégrer les priorités de santé dans une approche selon le **parcours de vie** ;
 - d. Intégrer les priorités de santé dans une **approche selon un continuum** ;
 - e. Renforcer **l'action communautaire** (*bottom-up*), promouvoir la participation citoyenne et *l'empowerment* ;
 - f. Développer le **travail en réseau et le partenariat** intersectoriel ;
 - g. Promouvoir **l'innovation** au service de la santé.

II. DISCUSSION DES ATTENDUS ET DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE

1. UNE AMBITION DEMESUREE AU REGARD DES REALITES CARCERALES

L'état des lieux, qui constituait la première étape du projet, a montré de façon claire que les conditions sanitaires des détenu·e·s ne pourront être valablement et efficacement améliorées **sans un réel engagement pour l'amélioration des conditions d'incarcération** dans les établissements pénitentiaires. Or, cette amélioration souhaitable ne peut reposer sur les épaules des intervenant·e·s en promotion de la santé, quels qu'ils soient, mais doit impérativement faire l'objet d'une politique concertée, intersectorielle et interministérielle.

Par ailleurs, la responsabilité de l'amélioration des conditions sanitaires en milieu carcéral ne peut pas non plus être imputée aux détenu·e·s, comme le suggère pourtant l'objectif général. Il s'agit d'un détournement de la notion d' « *empowerment* »¹⁰ par lequel l'individu devient le seul responsable de sa santé, alors même qu'il évolue au sein d'un milieu de vie nocif et sur lequel il n'a aucun pouvoir de décision et d'influence.

Les activités de prévention qui ne portent que sur des améliorations individuelles pour supporter ces conditions de détention sont certes intéressantes mais **on ne peut raisonnablement attendre des résultats significatifs en termes d'indicateurs de santé** pour la population carcérale, sans une intégration dans une politique et/ou un programme de promotion de la santé plus global. En effet, ces activités ne peuvent que tenter de **diminuer les impacts négatifs des conditions d'incarcération, sans jamais avoir la possibilité de traiter le problème à sa source**. Dans ce contexte, la plupart des objectifs imputés à ce projet ne pouvaient, dès la construction de celui-ci, être considérés comme réalistement atteignables. Ce point sera détaillé de façon plus approfondie dans le chapitre intitulé « Éléments d'évaluation du projet ».

¹⁰ M.-H. BACQUÉ et C. BIEWENER, « L'empowerment : un nouveau vocabulaire pour parler de participation ? », in *Idées Économiques et Sociales*, n°173 (2013).

2. UN MANQUE DE COORDINATION INSTITUTIONNELLE DANS LA CONSTRUCTION DU PROJET

Au-delà des ambitions irréalistes, la réalisation d'une véritable évaluation des impacts sur la santé des activités menées nécessitait, dès le lancement du projet, la collaboration – et même l'engagement – non seulement des acteurs des établissements pénitentiaires (Directions, service médical, service psychosocial, etc.) mais également des opérateurs externes (SAD). Or, le **manque d'anticipation dans la construction du projet**, de même **que le cloisonnement des compétences** n'ont pas permis à cette collaboration de voir le jour. Les **différents secteurs n'ont pas été consultés** lors de la construction du projet et **aucun accord préalable n'a été obtenu** pour permettre les échanges d'informations entre secteurs. En conséquence, il n'a par exemple pas été possible de disposer de données médicales relatives à la population carcérale. En l'absence de ces données, il devenait impossible de comparer l'état de santé des détenu·e·s avant et après l'implémentation des activités d'UPDI.

L'objectivation d'un **impact sur la continuité des soins** avant, pendant et après l'incarcération, est particulièrement mise à mal par l'absence de collaboration avec les professionnel·le·s de santé au sein des établissements pénitentiaires. Ceux/celles-ci sont lié·e·s par le secret médical mais aussi contraint·e·s par les paradoxes d'une organisation des soins de santé pilotée par le SPF Justice.

3. UN CONTEXTE SANITAIRE EN DEFAVEUR D'UN DEPLOIEMENT RAPIDE DES ACTIONS

Au-delà des difficultés liées à la construction même du projet, UPDI a dû faire face, dès le lancement de l'état des lieux, aux **obstacles importants découlant de la crise sanitaire** de la COVID-19. Durant de nombreux mois, **les établissements ont été fermés et inaccessibles** aux intervenant·e·s externes de manière générale. La réalisation de l'état des lieux a été fortement mise à mal par ce contexte (cf. Note méthodologique du Rapport de l'état des lieux, 2021) mais

la mise en place concrète des activités en a également souffert. Si certains établissements se sont rapidement remis à accueillir les intervenant-e-s externes dès l'assouplissement des mesures sanitaires, d'autres n'ont jamais véritablement réussi à s'en relever et à retourner à leur routine de fonctionnement pré-COVID-19.

Au-delà des dommages psychologiques pour les détenu-e-s, amplement discutés dans le Rapport de l'état des lieux (2021), cette situation a également entraîné une conséquence importante en termes d'évaluation des impacts santé. En effet, pour être efficace et montrer des résultats concrets sur la santé des individus, **une action de promotion de la santé doit être menée avec une intensité, une continuité et une durée suffisante.** Cela n'a pas pu être le cas pour les activités d'UPDI.

4. L'APPLICABILITE DE LA NOTION D'OBJECTIFS SMART RELATIVEMENT AUX OBJECTIFS GENERAUX, STRATEGIQUES ET TRANSVERSAUX DU PROJET

Dans ce contexte, **il n'y avait aucune pertinence à définir des objectifs SMART** en regard des objectifs généraux, stratégiques et transversaux du projet. Après quelques mois d'implantation des activités dans les établissements, il a cependant été **possible d'identifier des indicateurs de processus, de réalisation** des activités (prises individuellement), de **satisfaction**, ainsi que **certain indicateurs de résultats** (cf. liste en annexe) mais certainement pas d'impacts sur la santé.

Néanmoins, de façon à ne pas éliminer complètement les attendus premiers de l'évaluation, **les différents objectifs présentés ci-dessus seront discutés** (cf. « Éléments d'évaluation du projet »), de façon à :

- Clarifier les raisons pour lesquelles ils ne peuvent être atteints dans ce projet ;
- Documenter l'intérêt des activités proposées par UPDI en regard de ces objectifs ;
- Identifier les freins à lever pour parvenir à rencontrer ces objectifs si une politique concertée de promotion de la santé en milieu carcéral venait à voir le jour.

I. INDICATEURS ET OUTILS DE RECOLTE DES DONNEES D'ÉVALUATION

1. CONSTRUCTION INDUCTIVE DES INDICATEURS ET DES OUTILS DE RECOLTE DES DONNEES

Évaluer des activités ayant lieu en milieu carcéral présente de nombreux défis. Premièrement, le **turn-over important des détenu·e·s** (libérations, transferts, congés pénitentiaires, etc.) **empêche souvent un suivi** continu de ceux/celles-ci. Il n'est pas toujours assuré qu'un·e participant·e à une activité soit présent·e à la séance suivante et encore moins disponible pour un entretien de bilan ou une séance collective de *debriefing*.

Deuxièmement, certain·e·s détenu·e·s éprouvent des **difficultés de communication écrite et orale et/ou maîtrisent peu le français**. Ces obstacles rendent inopportun le recours systématique à des outils de récolte des données de type « questionnaires ». Or, il est important que tou·te·s les détenu·e·s puissent être entendu·e·s et avoir l'occasion de s'exprimer sur l'activité évaluée.

Troisièmement, plusieurs activités se sont déroulées en partie ou exclusivement dans les **annexes psychiatriques** des établissements. A nouveau, les personnes qui y sont incarcérées communiquent parfois peu et/ou différemment. Face à ces détenu·e·s, la récolte de données de type « **observations** » s'est souvent révélée plus efficace que des entretiens.

Quatrièmement, le milieu carcéral impose **d'importantes limitations** quant aux mouvements, mesures sécuritaires et accessibilité des détenu·e·s. Il était **presque impossible pour UPDI de rencontrer les détenu·e·s de manière individuelle**, en dehors des activités, afin de procéder à un

bilan avec eux/elles. Des solutions ont dû être trouvées pour **intégrer l'évaluation aux séances**, sans empiéter exagérément sur le temps déjà restreint consacré à l'activité en elle-même.

Pour toutes ces raisons, il a dans un premier temps été conseillé à UPDI de procéder à la **rédaction de comptes-rendus complets** de chaque séance de leurs activités, tout en tenant à jour un **suivi des participations des détenu·e·s**. L'analyse de ces comptes-rendus par ESPRIst-ULiège a permis de dégager, de manière inductive, des **indicateurs pertinents**¹¹ destinés à documenter l'atteinte des objectifs fixés pour chaque activité, tout en **s'assurant du caractère réaliste des indicateurs et des outils de récolte** de données à mettre en œuvre pour y parvenir.

Une fois ces indicateurs définis, des **outils de récolte des données plus structurés** ont été élaborés par ESPRIst-ULiège, sous la forme de fichiers Excel à compléter. Ces fichiers permettaient notamment un suivi en temps réel des indicateurs quantitatifs, tout en laissant la place au recueil de données qualitatives. La complétion des fichiers Excel est venue remplacer la rédaction des comptes-rendus.

Les résultats de l'évaluation des activités, proposés ci-dessous, s'appuient donc essentiellement sur les comptes-rendus et les fichiers Excel complétés par UPDI. A cela viennent néanmoins s'ajouter des **questionnaires papiers** (auto-administration par les détenu·e·s), utilisés uniquement pour l'activité « Ciné-débat » en raison du nombre important de participant·e·s.

2. REALISATION DE BILANS PAR ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE

Dès septembre 2022, UPDI a également procédé à des **entretiens de bilan avec les personnes-ressources** des établissements pénitentiaires concernés par leurs activités. Les personnes-ressources occupent des fonctions variables selon les établissements (Directions, agent·e·s pénitentiaires, Délégué·e·s Intra-Muros...) mais ont pour point commun d'avoir collaboré

¹¹ La liste complète des indicateurs, par activité, est disponible en annexes.

étroitement avec UPDI dans la mise en place des activités. Ces entretiens ont été menés sur base d'un guide commun, co-construit par UPDI et ESPRIst-ULiège. Il est à noter que ces bilans ne concernent pas toutes les activités, ni tous les établissements, puisque leur réalisation était soumise à l'accord préalable de l'établissement.

Outre ces réunions, UPDI a également reçu un **avis écrit du personnel médical** de l'annexe psychiatrique de Namur proposant une évaluation de l'activité « Réalité virtuelle ».

II. ANALYSE DES DONNEES D'ÉVALUATION ET REDACTION DU RAPPORT

Les données d'évaluation recueillies par UPDI, tout au long du projet, ont été **transmises à ESPRIst-ULiège qui a procédé à leur analyse et à la rédaction** du présent rapport. Les données d'évaluation ont cessé d'être récoltées au **15 septembre 2022**, sauf pour l'activité « *Equicoaching* » dont le tout premier module a eu lieu en septembre-octobre 2022 à Marneffe. En effet, il semblait important d'inclure cette activité dans l'évaluation, en raison de son caractère innovant et du grand intérêt manifesté par la DGEPI et les détenus à son égard.

Les résultats de l'évaluation sont présentés activité par activité, selon la **même structure**. Tout d'abord, les **modalités pratiques** de l'activité sont indiquées pour chaque établissement (fréquence, public-cible, date de début). Ensuite, des **indicateurs de réalisation** de l'activité et **de participation** des détenu-e-s sont présentés et commentés. Le cœur de l'évaluation est constitué par les **indicateurs spécifiques** aux objectifs opérationnels de chaque activité, ainsi que par des considérations relatives à la **satisfaction** des détenu-e-s. En outre, la satisfaction des établissements, de même que les **perspectives** d'avenir pour l'activité, sont abordées. Pour chaque activité, un encadré vert présente la **synthèse** des résultats. Les descriptions des activités sont disponibles dans la partie I du rapport et ne seront pas rappelées ci-dessous. Enfin, faisant suite à l'évaluation des activités prises individuellement, les objectifs généraux, stratégiques et transversaux du projet sont discutés.

RESULTATS DE L'ÉVALUATION DES ACTIVITES

I. UTILISATION DE L'EMDR

1. MODALITES DE L'ACTIVITE

L'activité « Utilisation de l'EMDR » a été organisée dans trois établissements pénitentiaires :

	Dinant	Tournai	Lantin
Fréquence	4 jours par mois (2021) 2 jours par mois ¹² (2022)	1 jour par mois	1 jour par mois
Public-cible	Détenus entrants	Détenus entrants	Quartier femmes
Début de l'activité	Octobre 2021	Février 2022	Juin 2022

L'activité EMDR était initialement **pensée pour les détenu·e·s primo-arrivant·e·s et subissant le choc de l'incarcération**. En effet, les établissements pénitentiaires ne proposent aucun accompagnement psychologique à l'entrée en prison. Cependant, il est apparu que l'activité pouvait **tout autant bénéficier aux détenu·e·s présentant de fortes angoisses et vivant mal leur incarcération**, qu'ils/elles soient entrant·e·s ou incarcéré·e·s depuis plus longtemps.

¹² La fréquence de l'activité a été réduite pour permettre l'implantation de l'activité à Lantin et Tournai. Cependant, la durée des journées de travail à Dinant a été augmentée.

2. REALISATION DE L'ACTIVITE

Nombre de séances réalisées / Nombre de séances prévues pour l'établissement (hors congés légaux)¹³

Dinant	17/19
Tournai	6/6
Lantin	3/3

Les séances prévues pour l'activité ont été respectées autant par les établissements que par UPDI. Les deux séances annulées à Dinant s'expliquent par **l'absence de nouveaux détenus entrants** ces semaines-là.

3. PARTICIPATION DES DETENU·E·S

L'activité proposée par UPDI s'adressait en premier lieu aux détenus subissant un stress important lié à une première incarcération. **Les agent·e·s pénitentiaires n'ont pas toujours respecté les consignes qui leur étaient données et/ou ont reçu de mauvaises informations** quant aux objectifs de l'activité. Dès lors, certains détenus ayant déjà effectué plusieurs séjours en prison et/ou **n'étant pas soumis au stress** de la première incarcération ont été vus par UPDI.

Il est, dès lors, **nécessaire de bien identifier les détenus répondants au profil adéquat à l'utilisation de l'EMDR** parmi le nombre total de détenus ayant été vus par UPDI. C'est ce nombre de détenus au profil adéquat qui sert de référence à l'indicateur relatif à l'objectif opérationnel n°1 (cf. ci-dessous). Malgré cela, les détenus n'étant pas soumis au stress de la première incarcération **ont pu également tirer des bénéfices de l'activité**, comme le montrent les autres indicateurs.

¹³ Entre la date de début de l'activité et la fin de la récolte des données d'évaluation (septembre 2022)

Dinant

<i>Nombre de détenus vus / nombre de détenus entrants sélectionnés par le personnel pénitentiaire</i>	35/44	79%
<i>Nombre de détenus dont le profil est adéquat à l'utilisation de l'EMDR / Nombre de détenus vus au total</i>	17/35	49%

Les détenus qui ne se sont pas présentés à l'activité étaient en quarantaine, malades, au tribunal ou encore libérés. Aucun d'entre eux n'a refusé de rencontrer UPDI.

Tournai

<i>Nombre de détenus vus / nombre de détenus entrants sélectionnés par le personnel pénitentiaire</i>	16/18	89%
<i>Nombre de détenus dont le profil est adéquat à l'utilisation de l'EMDR / Nombre de détenus vus au total</i>	8/16	50%

Les deux détenus qui ne se sont pas présentés à l'activité étaient confiné et au préau.

Lantin

<i>Nombre de détenues vues / nombre de détenues inscrites</i>	8/8	100%
<i>Nombre de détenues dont le profil est adéquat à l'utilisation de l'EMDR / Nombre de détenues vues au total</i>	6/8	75%

Toutes les détenues inscrites ont été rencontrées par UPDI.

4. SATISFACTION DES DETENUS

Les chiffres ci-dessous indiquent le nombre de détenu·e·s ayant **explicitement déclaré** être satisfait·e·s de l'activité.

*Nombre de détenu·e·s déclarant explicitement être satisfait·e·s de l'activité
/ Nombre de détenu·e·s ayant participé à l'activité*

Dinant	21/35	60%
Tournai	12/16	75%
Lantin	8/8	100%

Dans les trois établissements, les détenu·e·s se sont généralement déclaré·e·s satisfait·e·s d'avoir pu parler à quelqu'un. La **possibilité de s'exprimer librement constitue le principal motif de satisfaction**, suivi par l'opportunité d'apprendre une technique de gestion du stress. Les détenu·e·s disent apprécier l'intervenante d'UPDI et expriment souvent des remerciements face à son écoute bienveillante.

5. INDICATEURS SPECIFIQUES AUX OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'ACTIVITE

a) OBJECTIF N°1 : LE/LA DETENU·E A APPRIS UNE TECHNIQUE DE DETENTE/RELAXATION

*Nombre de détenu·e·s avec lesquelles l'EMDR a été utilisé / Nombre de
détenu·e·s qui correspondent au profil pour l'utilisation de l'EMDR*

Dinant	16/17	94%
Tournai	9/8	112%
Lantin	6/6	100%

A Dinant, la technique de relaxation dérivée de l'EMDR a été expliquée à tous les détenus dont le profil était adéquat, à l'exception de l'un d'eux qui **a préféré utiliser la séance pour partager son vécu et ses difficultés.**

A Tournai, **tous les détenus dont le profil était adéquat** ont appris la technique de relaxation enseignée par UDPI. Un détenu supplémentaire, ne subissant pas le choc de l'incarcération, a souhaité également connaître cette technique pour l'utiliser seul en cas de besoin.

A Lantin, **toutes les détenues** dont le profil était adéquat à l'utilisation l'EMDR ont appris la technique de relaxation enseignée par UDPI.

b) OBJECTIF N°2 : LE/LA DÉTENU·E S'EST SENTI·E ÉCOUTÉ·E

*Nombre de détenu·e-s ayant partagé leur vécu / Nombre de
détenu·e-s vu·e-s au total*

Dinant	29/35	83%
Tournai	15/16	94%
Lantin	8/8	100%

L'activité EMDR a permis de créer, pour les participant·e-s, un **espace de parole** au sein duquel ils/elles ont pu se décharger de leurs émotions négatives et vécus difficiles. Cette écoute bienveillante était **proposée à tous les détenu·e-s**, que leur profil soit ou non adéquat à l'utilisation de l'EMDR. La possibilité de parler à quelqu'un d'extérieur à l'établissement pénitentiaire a souvent été considéré très positivement par les détenu·e-s.

La variété des vécus partagés est grande et est fonction de l'histoire personnelle de chacun·e mais les préoccupations exprimées par les détenu·e-s **rejoignent les constats réalisés durant l'état des lieux**. Les personnes incarcérées éprouvent souvent un **besoin fort de se confier**, ce qu'elles peuvent difficilement faire en milieu carcéral (faiblesse de l'offre d'accompagnement psychologique, peur du jugement, etc.).

A Dinant et Tournai, **les prévenus** ont principalement partagé **leurs préoccupations très immédiates** et en lien avec leur récente incarcération. Les détenus ressentent alors le **besoin de parler des faits commis et de leurs conséquences** psychologiques, familiales et judiciaires. Les inquiétudes se tournent fréquemment **vers la famille**, à l'extérieur, que les détenus ne sont plus en mesure d'accompagner et de soutenir (parents malades, enfants en bas âge, précarité du conjoint, etc.). Plusieurs prévenus se sont également livrés sur leurs **problématiques d'addictions**, à l'alcool et/ou aux jeux, ainsi que sur leurs **parcours de vie marqués** par la violence.

Au quartier femmes de Lantin, le vécu partagé par les détenues, incarcérées pour certaines depuis plusieurs années, rejoint en partie celles des prévenus. Ces dernières se sont principalement confiées sur **leur parcours et leurs histoires de vie**, marqués notamment par la violence et les addictions. La **séparation avec les enfants** apparaît comme un sujet particulièrement sensible, de même que les **traumatismes liés à l'incarcération** (tels que le décès d'une codétenue).

c) OBJECTIF N°3 : LE/LA DETENU·E A EXPRIME SES EMOTIONS

Nombre de détenu·e-s ayant partagé leurs émotions / Nombre de détenu·e-s vu·e-s au total

Dinant	27/35	77%
Tournai	14/16	88%
Lantin	8/8	100%

En lien étroit avec le partage du vécu, les détenu·e-s se sont livré·e-s sur leur état émotionnel et leurs **difficultés dans la gestion de ces émotions envahissantes**. Le sentiment de **tristesse** est celui qui a été le plus souvent exprimé par les détenu·e-s (16), suivi par la **colère/la haine** (10), la **peur** (10) et la **culpabilité** (8). La tristesse est souvent liée aux histoires familiales, tandis que la colère découle plus souvent de problématiques d'addictions et d'une incompréhension face aux motifs d'incarcération. Les détenu·e-s sont aussi souvent habité·e-s par une **crainte de**

l'avenir et un sentiment de **culpabilité relativement aux faits commis et aux conséquences** de ceux-ci sur leurs familles.

d) OBJECTIFS N°4 : LE/LA DÉTENU·E S'EST ENRICHIE DE NOUVELLES RESSOURCES

L'activité ayant été orientée principalement à destination des prévenu·e-s, **le suivi de ceux/celles-ci s'avérait compliqué** (*turn-over* important). Par ailleurs, l'activité était conçue comme une **séance unique**. Cependant, plusieurs détenu·e-s auquel·le-s la technique de relaxation avait été expliquée ont été revu·e-s par UPDI.

Nombre de détenu·e-s ayant réutilisé seul·e-s la technique de relaxation apprise / Nombre de détenu·e-s revu·e-s après la première séance

Dinant	5/10	50%
Tournai	1/2	50%
Lantin	2/8	33%

A Dinant, les prévenus n'ayant pas réutilisé le protocole sont principalement des personnes dans des **situations de stress et d'agitation intenses** ou qui considèrent leur souffrance psychologique comme une **punition méritée**.

A Tournai et Lantin, les détenu·e-s n'ayant pas réutilisé la technique apprise n'ont pas fourni d'informations à ce sujet.

Nombre de détenu·e-s ayant perçu un effet positif à la réutilisation de la technique apprise / nombre de détenu·e-s ayant réutilisé seul·e-s la technique apprise

Dinant	5/5	100%
Tournai	1/1	100%
Lantin	1/2	50%

A Dinant, **les cinq prévenus ayant réutilisé seuls**, en cellule, la technique apprise durant l'activité **ont déclaré percevoir des effets positifs**. Les prévenus disent se sentir **plus calmes et apaisés**. Pour l'un d'eux, la technique apprise est une aide à la gestion de ses angoisses nocturnes et un **facilitateur de sommeil**.

A Tournai, le prévenu concerné **réutilise la technique de façon quotidienne**. Il se décrit comme **plus apaisé** et l'utilise notamment comme **aide à l'endormissement**.

A Lantin, une détenue sur les deux ayant réutilisé la technique a déclaré avoir perçu un effet apaisant. La technique lui a permis de **mieux canaliser ses émotions**, principalement sa colère.

Nombre de détenu·e·s ayant reçu des connaissances sur le fonctionnement des émotions et la gestion du stress / nombre de détenu·e·s vu·e·s au total

Dinant	27/35	77%
Tournai	13/16	81%
Lantin	7/8	88%

Sans forcément aller jusqu'à la présentation de la technique de relaxation, la majorité des détenu·e·s ayant participé à l'activité ont été informé·e·s par UPDI sur **le fonctionnement des émotions, leur utilité et la manière de mieux les gérer au quotidien**. L'activité a notamment permis à UPDI d'expliquer les effets du stress sur le cerveau, de rassurer les détenu·e·s ayant des crises d'angoisse ou encore d'aborder le lien entre colère et traumatismes enfouis.

6. SATISFACTION DES PERSONNES-RESSOURCES

Aucune réunion de bilan avec les personnes-ressources des établissements concernés n'a pu être organisée pour cette activité.

7. PERSPECTIVES

L'activité est perçue positivement par les établissements pénitentiaires et montre des résultats intéressants sur les détenu·e·s ayant réutilisé le protocole seul·e·s, bien qu'ils/elles soient peu nombreux·euses. En outre, la possibilité offerte aux détenu·e·s de se décharger de leurs émotions et vécus difficiles est également une **réponse adéquate aux besoins en matière de soutien psychologique** ayant émergé durant l'état des lieux.

Dès lors, les établissements ayant mis en place cette activité sont **demandeurs de la poursuivre**. L'activité montrant des résultats positifs dans ses modalités actuelles, UPDI n'envisage pas de la modifier. Cependant, la réflexion sera poursuivie quant à **l'opportunité d'élargir l'activité**, initialement destinée aux prévenu·e·s, **à tout·e détenu·e présentant un état de stress ou d'angoisse prononcé**, quelle que soit la durée de son incarcération et son statut judiciaire.

8. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ « UTILISATION DE L'EMDR »

- L'activité n'a **pas connu de problème de participation des détenu·e·s** ; ceux/celles-ci étaient sélectionné·e·s par le personnel pénitentiaire pour y participer. Les détenu·e·s qui n'ont pas été vu·e·s par UPDI présentaient des absences justifiées et aucun·e n'a refusé de participer.
- Chaque fois que c'était opportun, UPDI a transmis aux détenu·e·s une **technique de relaxation simple**, basée sur l'EMDR, qu'ils/elles peuvent mobiliser seul·e·s en cas de besoin.
- L'activité a répondu au besoin exprimé par les détenu·e·s de **se confier sur leurs parcours** de vie.
- Des émotions envahissantes et difficiles à contrôler sont souvent ressenties par les détenu·e·s. L'activité leur a permis de se décharger de celles-ci, tout en recevant des conseils pour **apprendre à mieux les gérer**. L'activité a permis à la plupart des participant·e·s de recevoir des informations sur le fonctionnement des émotions, de façon à les appréhender plus sereinement.
- Les détenu·e·s ayant réutilisé, de façon autonome, la technique de relaxation apprise ont affirmé percevoir des effets positifs d'apaisement et d'aide à l'endormissement.
- **Les établissements concernés souhaitent que l'activité soit poursuivie.**

II. REALITE VIRTUELLE

1. MODALITES DE L'ACTIVITE

Comme mentionné dans la description de l'activité (cf. Partie I), l'activité « Réalité virtuelle » n'a été autorisée par la DGEPI qu'à l'annexe psychiatrique de Namur, en tant que **projet-pilote**.

	Namur
Fréquence	2 demi-journées par semaine
Public-cible	Annexe psychiatrique
Début de l'activité	Novembre 2021

L'activité a été organisée en **collaboration étroite avec le personnel médical** de l'annexe psychiatrique, chargé de **sélectionner les détenus pouvant y participer**. Le personnel a notamment été invité à tester le dispositif, afin de comprendre le déroulement d'une séance et être en mesure d'écarter les détenus susceptibles de présenter des contre-indications.

Pour chaque séance, le patient s'installe dans un fauteuil et un bref échange permet de saisir son état mental. Le détenu est ensuite amené à **choisir parmi 6 environnements virtuels** (jardin zen, forêt, montagne ensoleillée, montagne enneigée, plage et plongée sous-marine). La séance peut ensuite débiter, lorsque le patient positionne le casque sur sa tête. Une voix le guide alors dans des **exercices de respiration** au sein du décor virtuel choisi. A la fin de la séance, un *debriefing* est réalisé.

Initialement, l'activité proposait une immersion virtuelle de 10 minutes. Cette durée, la plus courte possible dans le programme, avait été choisie comme phase de test et pour permettre aux détenus de se familiariser avec le dispositif. Les séances ont ensuite été **prolongées pour une immersion de 20 minutes**, à la demande des participants.

2. REALISATION DE L'ACTIVITE

*Nombre de demi-journées réalisées / Nombre de demi-journées prévues
pour l'établissement (hors congés légaux)¹⁴*

Namur (Annexe)	47/62	76%
----------------	-------	-----

Les séances annulées se justifient par **l'absence ou l'indisponibilité du personnel médical**, ainsi que par les **grèves du personnel** pénitentiaire. Le dispositif a également fait l'objet d'une **mise à jour du logiciel**, empêchant son utilisation durant 3 séances.

3. PARTICIPATION DES DETENUS

L'équipe médicale a établi une liste de détenus auxquels l'activité a été proposée et expliquée. Le choix de participation était ensuite **volontaire**. Les détenus présélectionnés et intéressés pouvaient participer à l'activité autant de fois que souhaité.

Namur (Annexe)

<i>Nombre de détenus différents ayant participé</i>	21
<i>Nombre de séances individuelles prévues</i>	227
<i>Nombre de séances individuelles réalisées</i>	179

Les séances non réalisées se justifient par un refus du détenu de participer ce jour-là (17), une punition (9), une permission de sortie (4), une maladie (2), un retard d'UPDI (2), les travaux dans l'établissement (1) et d'autres raisons inconnues (13).

La **grande régularité des détenus dans leur participation à cette activité** a été soulignée par le personnel médical dans une note d'évaluation. Le personnel y souligne la difficulté générale de

¹⁴ Entre la date de début de l'activité et la fin de la récolte des données d'évaluation (septembre 2022)

conserver l'intérêt des détenus sur le long terme, ce qui n'est pas le cas de cette activité qui fait l'objet de **nombreux retours positifs** de la part des participants.

4. SATISFACTION DES DETENUS

Namur (Annexe)

<i>Nombre de détenus déclarant être satisfaits de l'activité / Nombre de détenus ayant participé à l'activité</i>	21/21	100%
---	-------	------

L'activité « Réalité virtuelle » a fait **l'unanimité** auprès des détenus participants. Tous se sont déclarés satisfaits de l'activité et heureux d'y participer. Les détenus exprimaient souvent de l'enthousiasme à l'idée de revenir à la séance suivante et beaucoup ont souligné le **caractère exceptionnel de l'expérience**. Par ailleurs, l'activité a également démontré des **effets positifs sur le bien-être mental** des détenus (cf. ci-dessous).

5. INDICATEURS SPECIFIQUES AUX OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'ACTIVITE

a) OBJECTIF N°1 : LE DETENU A BENEFICIE D'UN ESPACE DE RELAXATION ET DE DETENTE

Namur (Annexe)

<i>Nombre de séances individuelles à l'issue desquelles le détenu affirme se sentir plus détendu / nombre total de séances individuelles</i>	126/179	70%
<i>Nombre de séances individuelles à l'issue desquelles les détenus paraissent plus détendus selon les observateurs / nombre total de séances individuelles</i>	146/179	82%

Les séances de l'activité « Réalité virtuelle » permettent effectivement d'offrir aux détenus un espace de relaxation. **La grande majorité des participants déclare se sentir plus détendue à l'issue des séances** et les observations menées par UPDI et l'équipe médicale vont également dans ce sens. Les détenus qui arrivent à l'activité agités repartent généralement plus calmes et souriants. La **régularité des détenus à participer** à l'activité est un indicateur important des

bienfaits ressentis par ceux-ci durant les séances. La plupart des détenus exprime sa **satisfaction à l'issue des séances** et se réjouit d'y participer à nouveau. **L'équipe médicale a également pu observer les bénéfices de l'activité sur le long terme** (cf. ci-dessous).

L'activité est qualifiée de **relaxante et positive** par les détenus. L'aspect innovant et inédit de l'utilisation de la réalité virtuelle, en milieu carcéral, induit un **enthousiasme important** vis-à-vis de l'activité. Les détenus se montrent **curieux** et beaucoup veulent essayer tous les paysages virtuels disponibles. L'expérience virtuelle offre un **espace d'évasion efficace** aux détenus, leur permettant d'échapper à leurs pensées négatives tout au long de l'activité mais également par la suite (pour ceux qui disent réutiliser les exercices de relaxation en cellule). Les bienfaits observés sur les détenus, couplés aux demandes de ceux-ci, ont d'ailleurs mené à la **prolongation des séances** de 10 à 20 minutes après les premiers tests.

A côté de ces résultats très positifs et encourageants, il faut néanmoins noter que l'expérience ne bénéficie pas à tous les détenus. Les quelques détenus ne manifestant pas de signe de relaxation, à l'issue des séances, sont souvent **préoccupés de manière trop profonde** par des événements récents ou à venir (telle qu'une comparution au tribunal, par exemple). Dans ces cas-là, **bien que les détenus émettent un avis positif sur la séance, l'impact sur leur état émotionnel reste limité**. Par ailleurs, **le choix du paysage virtuel** peut également exercer une influence négative, lorsque le paysage choisi renvoie le détenu à des souvenirs trop précis qui le rendent alors triste ou mélancolique. **Cependant, malgré ces effets a priori négatifs, les détenus n'abandonnent pas l'activité pour autant**. Le paysage problématique n'est simplement plus choisi à la prochaine séance.

Namur (Annexe)

<i>Le personnel médical constate une amélioration de l'état émotionnel du détenu</i>	Oui
--	-----

Le personnel médical de l'annexe psychiatrique de Namur a adressé 2 notes d'évaluation écrites à UPDI. Dans la première, le personnel y constate la **grande régularité de participation** des détenus, difficile à obtenir pour les autres activités pour lesquelles un phénomène de lassitude est régulièrement observé. Le personnel médical indique observer

systématiquement, chez les participants, un **relâchement musculaire** au fur et à mesure de la séance. Par ailleurs, les détenus entrent souvent avec leurs préoccupations quotidiennes en tête mais sortent de l'activité avec des plaintes moins présentes. **Les patients se déclarent souvent apaisés, relaxés et détendus.** L'activité permettrait donc bien aux détenus de prendre le dessus sur leurs inquiétudes, au moins pendant quelques minutes, voire heures. En outre, certains détenus réutilisent effectivement les exercices de respiration et bénéficient donc d'un **outil d'apaisement au quotidien.** L'équipe médicale souligne néanmoins l'attention à garder quant aux quelques détenus ayant eu une réaction négative à l'activité, bien que celle-ci soit restée rare. **Ces constatations amènent l'équipe médicale à souhaiter développer davantage cette activité (deux casques au lieu d'un, aménager un local de façon plus accueillante, se servir du protocole lors de la prise en charge des patients au quotidien).**

La seconde note, rédigée par le psychiatre de l'établissement, identifie **une amélioration de la symptomatologie anxieuse et dépressive** chez les détenus participant régulièrement à l'activité, ainsi qu'une **diminution des prescriptions de benzodiazépines** pour ces mêmes détenus. Par ailleurs, les détenus restent motivés à participer à l'activité et **cette motivation est également considérée comme un signe d'amélioration** dans la thérapie des troubles dépressifs. A nouveau, les effets potentiellement négatifs sont soulignés mais ne constituent pas un obstacle au déploiement de l'activité, tant que l'équipe médicale reste impliquée dans son encadrement.

b) OBJECTIF N°2 : LE DETENU A APPRIS UNE TECHNIQUE DE GESTION DU STRESS

Namur (Annexe)

<i>Nombre de détenus qui réutilisent ce qu'ils ont appris en dehors des séances / nombre de détenus différents ayant participé à l'activité</i>	8/21	38%
<i>Nombre de détenus différents qui affirment percevoir un effet des séances sur plusieurs jours / Nombre de détenus différents ayant participé</i>	8/21	38%

Plus d'un quart des détenus indique percevoir un effet durable plusieurs jours après une séance de réalité virtuelle. Ces détenus déclarent se sentir plus apaisés et calmes, en majorité parce qu'ils réutilisent seuls les exercices de relaxation appris durant la séance. En effet, l'immersion virtuelle est accompagnée d'exercices de respiration que les détenus peuvent suivre, s'ils le souhaitent, et reproduire ensuite seuls. **Tous les détenus qui réutilisent les exercices seuls y voient un aspect bénéfique sur leur état émotionnel.**

6. SATISFACTION DES PERSONNES-RESSOURCES

Le personnel médical de l'annexe psychiatrique de Namur, qui a participé non seulement à la sélection des détenus mais également à chacune de séances, a rédigé **deux notes d'évaluation de l'activité**. Comme mentionné ci-dessus, **ces notes mettent en évidence les bienfaits de l'activité : réduction des symptômes anxieux et dépressifs, réduction des prescriptions des benzodiazépines et amélioration de la motivation à l'action.**

7. PERSPECTIVES

Les résultats du projet-pilote « Réalité virtuelle », parmi lesquels **l'identification d'un véritable impact positif sur la santé mentale des détenus** participants, ont été reconnus par la DGEPI. **L'autorisation a été donnée, afin que l'activité puisse être étendue à toutes les annexes psychiatriques** des établissements pénitentiaires concernés.

8. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ « REALITÉ VIRTUELLE »

- L'activité remporte un **grand succès auprès des détenus participants**. L'équipe médicale de l'annexe psychiatrique de Namur a souligné la **régularité de participation** des détenus, ce qui est rarement le cas pour les autres activités.
- Tous les détenus ayant participé à l'activité ont déclaré en être **très satisfaits**.
- Les bienfaits de l'activité sur l'état émotionnel des détenus sont soulignés non seulement par les détenus eux-mêmes mais également par le personnel médical qui encadre l'activité. Celui-ci constate non seulement **des effets bénéfiques d'apaisement et de réduction des symptômes anxieux et dépressifs** mais également une **diminution de la prescription des benzodiazépines** pour les détenus qui participent régulièrement.
- Certains détenus **réutilisent au quotidien** ce qu'ils ont appris durant l'activité pour gérer des situations de stress ou comme aide à l'endormissement. L'activité semble également avoir un effet **apaisant de longue durée** (plusieurs jours) pour une partie des participants.
- Pour la DGEPI, le projet-pilote est concluant. **L'autorisation a été donnée pour l'élargissement de l'activité aux autres annexes psychiatriques.**

III. RENCONTRES SUR SECTION

1. MODALITÉS DE L'ACTIVITÉ

L'activité « Rencontres sur section » a été mise en œuvre dans 4 établissements :

	Arlon	Lantin	Marneffe	Saint-Hubert
Fréquence	3 jours par mois	4 jours par mois	4 jours par mois	3 jours par mois
Public-cible	Condamnés et prévenus	Condamnés	Condamnés	Condamnés
Début de l'activité	Octobre 2021	Mars 2022	Avril 2022	Octobre 2021

Les modalités prévues pour l'activité ont varié selon les établissements :

- A Arlon, il n'était pas possible pour UPDI de rencontrer les détenus « sur section », lors des portes ouvertes. UPDI allait donc à la rencontre des détenus, en faisant du

porte-à-porte, afin de proposer l'activité et de recueillir les inscriptions des personnes intéressées. L'activité avait ensuite lieu avec les **personnes inscrites préalablement uniquement**. Deux groupes étaient organisés : l'un avec les prévenus, l'autre avec les condamnés. Cependant, lors des dernières séances, les prévenus et condamnés ont finalement été regroupés.

- A Lantin, UPDI était **présent sur section**, lors des portes ouvertes. Les séances étaient **organisées alternativement dans deux blocs** de l'établissement.
- A Marneffe, UPDI était **présent sur section** également. L'activité était proposée dans **6 sections** différentes, lors de chaque séance.
- A Saint-Hubert, UPDI proposait l'activité dans **5 blocs différents** à chaque séance. Dans un des 5 blocs¹⁵, l'activité se réalisait en groupe avec inscription préalable plutôt qu'en rencontres libres sur section.

2. REALISATION DE L'ACTIVITE

Nombre de jours de présence d'UPDI sur section / Nombre de jours de présence prévus dans l'établissement (hors congés légaux)¹⁶

Arlon	41/46	89%
Lantin	28/30	93%
Marneffe	12/18	67%
Saint-Hubert	34/35	97%

A Arlon, 5 journées ont été annulées pour les raisons suivantes : grève (2), COVID-19 (1), absence d'UPDI (1) et salle non utilisable (1).

¹⁵ Le seul bloc en régime fermé de l'établissement ne permettait pas de rencontrer les détenus lors des portes ouvertes ; des inscriptions préalables étaient nécessaires.

¹⁶ Entre la date de début de l'activité et la fin de la récolte des données d'évaluation (septembre 2022)

A Lantin, 2 journées ont été annulées en raison d'une grève (1) et d'un état d'alarme dans l'établissement (1).

A Marneffe, 6 journées ont été annulées pour les raisons suivantes : indisponibilité d'UPDI (3), manque d'effectif pénitentiaire (2) et grève du personnel (1).

A Saint-Hubert, toutes les journées de présence d'UPDI ont été respectées, à l'exception d'une unique journée annulée par manque de personnel pénitentiaire.

3. PARTICIPATION DES DETENUS

Pour rappel, l'activité présentait **deux modalités différentes**, selon l'établissement : soit les rencontres étaient « libres », UPDI étant présent sur section lors des portes ouvertes, soit la participation de l'activité était soumise à inscription préalable du détenu. Les chiffres de participation des détenus ne peuvent être présentés de la même manière pour ces deux modalités.

Nombre de présences à l'activité / Nombre d'inscriptions à l'activité (groupes sur inscription préalable uniquement)

Arlon	238/348	68%
Saint-Hubert (bloc 6 uniquement)	315/403	78%

Les détenus inscrits ont participé à l'activité de façon **plutôt régulière**. Compte tenu du nombre très élevé d'inscriptions, il n'est pas possible de fournir des justifications pour chacune des absences.

Nombre de participations totales à l'activité (toutes modalités confondues)

Arlon	238
Lantin	172
Marneffe	126
Saint-Hubert	780

Nombre moyen de participations par jour de présence d'UPDI (toutes sections confondues)

Arlon	6
Lantin	6
Marneffe	10
Saint-Hubert	23

En raison du nombre important de détenus ayant participé et de la présence d'UPDI sur sections lors des portes ouvertes, impliquant de nombreux mouvements des détenus, **il n'a pas toujours été possible de réaliser un suivi précis des détenus ayant participé** à l'activité. Les chiffres présentés ci-dessous sont des **estimations** sur base des détenus pour lesquels UPDI a été en mesure de réaliser un suivi des participations.

Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité (jusqu'au 28 octobre 2022)

Arlon	87
Lantin	114
Marneffe	69
Saint-Hubert	236
Total	506

4. SATISFACTION DES DETENUS

En raison du nombre important de détenus ayant participé, et de l'impossibilité de réaliser un bilan avec chacun, des chiffres de satisfaction des détenus ne peuvent être proposés. Cependant, les rencontres régulières ont permis aux éléments ci-dessous d'émerger.

De manière globale, l'activité est **perçue positivement** par les détenus qui y trouvent un **espace de parole et d'écoute**. Ces derniers sont rares en milieu carcéral et les personnes incarcérées soulignent souvent que pouvoir parler librement leur « *fait du bien* ». L'activité « Rencontres sur section » est appréciée en ce qu'elle permet à la fois une **dynamique collective** dans les échanges, similaire à un groupe de parole, mais également des **entrevues plus individualisées**.

Plusieurs détenus ont également souligné l'intérêt de l'activité comme moyen de rompre leur isolement. **La régularité des rencontres offre un côté rassurant** aux détenus qui incluent l'activité dans leur routine et sont **enthousiastes de retrouver les intervenant·e·s** à chaque séance.

L'ambiance, lors des rencontres, est décrite comme **conviviale et respectueuse**. Les détenus apprécient particulièrement dialoguer avec des intervenant·e·s externes à l'établissement, c'est-à-dire sans **crainte d'un jugement ou d'un impact** sur leur parcours judiciaire et carcéral. Les détenus soulignent positivement la **bienveillance** dont fait preuve UPDI à leur égard. Cette bienveillance, de même que le **sentiment d'être une « personne normale »** durant les échanges, participe au bien-être mental des détenus.

En revanche, certains ont pu faire état d'un **sentiment de frustration** à l'égard de l'activité. En effet, ceux-ci avaient l'espoir qu'UPDI soit en mesure d'influencer leurs dossiers, leurs conditions de détention, voire le système carcéral dans son ensemble. **Ces attentes irréalistes constituent la principale critique à l'égard de l'activité.**

5. INDICATEURS SPECIFIQUES AUX OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'ACTIVITE

a) OBJECTIF OPERATIONNEL N° 1 : LE DETENU A REÇU DES INFORMATIONS SUR LA SANTE

Les détenus ont abordé différentes thématiques de santé avec UPDI

Arlon	Oui
Lantin	Oui
Marneffe	Oui
Saint-Hubert	Oui

Les thématiques de santé abordées par UPDI varient d'un établissement à l'autre, dans la mesure où celles-ci **dépendent fortement des questions et problématiques des détenus participants.**

A Arlon, les détenus ont pu se livrer sur les **difficultés d'accès aux soins de santé** en milieu carcéral, ainsi que sur **l'impact négatif des conditions d'incarcération** sur leur santé. UPDI s'est employé à discuter avec eux des **mesures sanitaires covid et du vaccin**. Les détenus ont eu l'occasion d'échanger leurs points de vue à ce sujet. UPDI a également sensibilisé les détenus relativement aux **substances psychoactives** et à leurs conséquences sur la santé.

Le **bien-être mental et les difficultés psychologiques** ont également été discutées. Les détenus se sont souvent livrés sur leur baisse de moral et symptômes dépressifs. UPDI a pu, à cette occasion, **rappeler les services d'aide** psychologique disponibles en prison mais également aborder la **thématique de suicide** avec les participants. Enfin, à l'aide de jeux, UPDI a transmis aux détenus des **stratégies à mettre en place** afin de favoriser leur bien-être mental, ainsi que leur confiance en eux-mêmes.

A Lantin, les détenus rencontrés ont souvent fait état de **difficultés psychologiques** importantes. UPDI s'est employé à les **orienter vers les services compétents** mais également à leur transmettre des **techniques de gestion du stress**. Écouter et conseiller les détenus a permis à

ceux-ci de recevoir un soutien moral. La thématique des **assuétudes** a également souvent été abordée. Les détenus se sont livrés sur leurs addictions, permettant à UPDI de les sensibiliser à la **réduction des risques** mais également de les **orienter vers des centres** de cure et de postcure pour leur sortie de prison. Les détenus ont aussi été informés des différentes **alternatives au tabac** existantes.

A Marneffe, comme dans les autres établissements, les détenus ont souvent abordé avec UPDI leurs difficultés psychologiques. En réponse, outre une **écoute bienveillante**, UPDI a pu les réorienter vers les services adéquats, tout en leur transmettant des **techniques de gestion du stress**. Les détenus ont également été sensibilisés à l'**hygiène** (principalement buccodentaire).

A Saint-Hubert, les détenus ont partagé leurs **difficultés psychologiques** et UPDI a notamment abordé avec eux des **techniques de gestion du stress** et les **services d'aide** psychologique disponibles en prison. UPDI a expliqué aux détenus le **rôle des émotions et comment mieux les gérer**. Les détenus ont également pu discuter de **développement personnel**. En outre, UPDI a sensibilisé les détenus à la thématique des **assuétudes et des maladies transmissibles**. Les détenus fumeurs ont, quant à eux, été invités à participer à l'activité « **Sensibilisation tabac** », organisée à Saint-Hubert.

Dans tous les établissements, UPDI a procédé à la **distribution de différents objets** de promotion de la santé : bouchons d'oreille, balles anti-stress, trousse en tissu, brosses à dents en bambou, carnets de notes et stylos-billes. Les détenus ont également reçu, à plusieurs reprises, les **brochures de réduction des risques** publiées par Modus Vivendi.

b) OBJECTIF OPERATIONNEL N° 2 : LE DETENU A REÇU DES REPONSES A SES DEMANDES

Nombre de détenus ayant reçu une réponse à leurs demandes / Nombre de détenus demandeurs

Arlon	8/16	50%
Lantin	25/33	76%
Marneffe	30/39	77%
Saint-Hubert	77/93	83%

L'activité permettait aux détenus de **formuler des demandes** auprès d'UPDI qui s'est employé à y répondre lorsque c'était possible et/ou réorienter les détenus vers les services compétents.

Parmi les demandes reçues, **les plus fréquentes** étaient les suivantes :

- Une aide psychologique : l'activité « Rencontres sur section » a été l'occasion, pour UPDI, d'apporter notamment une **écoute attentive et des conseils** de gestion du stress, aux détenus en difficulté. Cependant, UPDI ne dispose pas des compétences pour la prise en charge et le suivi psychologique des détenus ; dès lors, ceux-ci ont été **réorientés vers les SAD et psychologues** des établissements. Certains détenus, proches de la libération, ont également reçu des informations sur les **services d'aide extérieurs** à la prison.
- Recevoir le matériel distribué par UPDI : UPDI a distribué différents objets aux détenus participants à l'activité. Les détenus ont été particulièrement demandeurs des balles anti-stress et brosses à dent mais également des crayons et carnets de notes.
- Une aide relative aux démarches de réinsertion : UPDI a reçu des demandes relatives à **l'aide au logement, à l'emploi et à la réinsertion** de manière générale. Certaines questions ont pu recevoir une réponse immédiate mais UPDI s'est

principalement employé à **rediriger les détenus vers les services compétents** (SAD et services d'aide extérieurs à la prison).

- Une aide relative au dossier judiciaire et des conseils juridiques : dans la majeure partie des cas, UPDI a **conseillé aux détenus de faire appel à leur avocat et/ou à un service d'aide juridique**. En effet, ces aspects échappent complètement aux missions et aux compétences d'UPDI. Néanmoins, pour certaines questions concernant le fonctionnement du système carcéral dans sa globalité, UPDI a pu fournir directement des réponses aux détenus.
- Une aide relative à des procédures administratives : certains détenus éprouvent des difficultés importantes à **comprendre et remplir des documents administratifs**. Dans les limites de ses compétences, UPDI a pu aider les détenus à lire certains documents et à appréhender un vocabulaire complexe pour eux. Cependant, UPDI n'a pas pour mission d'accompagner les détenus dans leurs démarches : toute demande nécessitant un appui plus approfondi a été réorientée vers les SAD.
- Un appui au renforcement de la littératie en santé : certaines personnes incarcérées présentent une **faible littératie en santé**. UPDI a aidé plusieurs détenus à **lire et comprendre des documents médicaux** mais également à mieux comprendre les maladies/affections/... qui leur ont été diagnostiquées.
- Une aide à l'arrêt du tabac : plusieurs détenus se sont montrés intéressés par l'arrêt du tabac. UPDI a prodigué des **conseils** à ces détenus, en leur expliquant notamment les différentes alternatives possibles. En outre, pour les détenus de Saint-Hubert où **l'activité « Sensibilisation tabac » était organisée**, les détenus intéressés en ont été informés et invités à participer.

c) OBJECTIF OPERATIONNEL N° 3 : LE DETENU S'EST SENTI ECOUTE

Les détenus ont partagé leur vécu et difficultés avec UPDI

Arlon	Oui
Lantin	Oui
Marneffe	Oui
Saint-Hubert	Oui

L'objectif principal de l'activité « Rencontres sur section » était de **créer un espace d'écoute bienveillante** pour les détenus et de **conseils pour la gestion de leurs difficultés quotidiennes**. Les détenus ayant participé à l'activité ont été très nombreux à partager des moments de vie, les récits de leurs parcours ou encore les difficultés rencontrées face aux conditions d'incarcération. Les détenus sont apparus comme ayant un **important besoin de se confier** et parler à une personne sans crainte d'un impact sur leurs dossiers judiciaires. Pour certains, les rencontres avec UPDI sont **entrées dans leur routine** et ont permis de **rompre l'isolement** dans lequel ils se trouvaient.

De manière générale, les détenus se sont principalement confiés sur les **thématiques suivantes** : réinsertion, conditions de détention, vie privée et familiale, parcours judiciaire et santé.

La **réinsertion** après l'incarcération constitue la thématique la plus récurrente, en ce qu'elle **préoccupe énormément les détenus**. Ce constat avait déjà émergé lors de l'état des lieux et a été largement confirmé par l'activité « Rencontres sur section ». Les détenus sont nombreux à s'être livrés concernant leurs **craintes face à l'avenir**, allant pour certains à considérer le « **choc de la libération** » comme plus difficile encore que le « choc de l'incarcération ». Cette crainte est d'autant plus forte pour les **détenus isolés**, sans appui familial ou revenus réguliers. Beaucoup d'entre eux **ne parviennent pas à se projeter positivement** dans l'avenir, lorsque leurs démarches pour trouver un logement ou un emploi n'aboutissent pas.

Par ailleurs, les détenus soulignent presque unanimement le **manque d'accompagnement à la réinsertion**. Beaucoup d'entre eux sont désorientés, ne connaissent pas les services d'aide ou

sont confrontés aux lenteurs administratives. Dès lors, de manière assez générale, les détenus s'accordent sur **l'inutilité de l'incarcération comme voie de réinsertion**. Au contraire, les détenus expriment fréquemment **ressentir plus de haine** après leur incarcération. Beaucoup n'hésitent pas à déclarer que l'unique option qu'ils entrevoient, à leur sortie, est de **retomber dans la délinquance, perçue comme seul moyen de s'en sortir** financièrement.

Néanmoins, quelques détenus ont souligné l'aspect salubre que peut avoir l'incarcération. C'est principalement le fait de détenus ayant toujours le soutien de leur famille, une perspective d'emploi et un logement assuré après leur libération. Ces détenus estiment plutôt que l'incarcération leur a permis de **réfléchir et réaliser un travail sur eux-mêmes**.

Face à ces plaintes, UPDI a **réorienté les détenus** vers des services d'aide, fourni des coordonnées de lieux d'accueil, **conseillé** sur les démarches à entreprendre mais également apporté un **soutien moral**. En outre, l'activité permettant aussi les échanges entre détenus eux-mêmes, beaucoup en ont profité pour se conseiller mutuellement et **partager leurs expériences** avec les autres.

Concernant les plaintes relatives aux **conditions de détention**, la possibilité d'intervention d'UPDI est évidemment très limitée. A nouveau, les propos des détenus rejoignent les constats réalisés durant l'état des lieux. Ces derniers soulignent principalement le **mauvais état des établissements pénitentiaires** (mauvaise hygiène, insectes et nuisibles, insalubrité des cachots, etc.). Les relations parfois conflictuelles avec les agent·e·s pénitentiaires sont évoquées, de même que le sentiment d'être incarcéré dans des **conditions inhumaines et humiliantes**. Les mauvaises conditions de détention, ainsi que le manque d'accompagnement à la réinsertion, constituent un **motif de colère récurrent** parmi les détenus.

En réponse au mal-être exprimé par les détenus, l'activité « Rencontres sur section » a proposé un **espace d'écoute bienveillante**. Les détenus s'y sont **échangés des conseils** afin de mieux supporter la détention et UPDI a transmis aux détenus des **stratégies de gestion du stress et des émotions**. L'amélioration des conditions d'incarcération nécessiterait, cependant, que soit pensée et mise en place une **véritable politique de promotion de la santé en milieu carcéral**.

L'état des lieux avait également mis en évidence le **rôle fondamental de la famille et de l'entourage** des détenus dans le vécu de l'incarcération. Les détenus isolés avaient, en effet, plus tendance à montrer des symptômes dépressifs et une vision pessimiste de l'avenir que les détenus bénéficiant du soutien de leurs proches.

Nulle surprise, dès lors, à ce que les détenus se soient souvent confiés relativement à leur vie familiale et personnelle. Pour une partie des détenus, parler de leur famille est un moment agréable durant lequel ils expriment tantôt de la fierté, tantôt de la reconnaissance pour le soutien reçu. La famille apparaît comme le **pilier de ces détenus** et constitue leur **principale motivation** pour s'en sortir. En revanche, pour l'autre partie des détenus, la famille est source d'une **souffrance psychologique importante**. De nombreuses personnes incarcérées sont **isolées** pour des raisons variables : éloignement géographique de la famille, décès des parents, conflits familiaux, etc. En outre, même pour les détenus bénéficiant du soutien de leur famille, **leur absence est souvent difficile à supporter**. Les détenus évoquent alors la difficulté de ne pas participer à la vie familiale ou encore de ne pas pouvoir aider des proches dans le besoin. **Certains refusent les visites**, pour éviter la douleur occasionnée par le fait de voir un proche pour quelques heures seulement ou de constater les impacts négatifs de l'incarcération sur l'entourage.

Face à ces difficultés, UPDI a profité de l'activité pour prodiguer des conseils aux détenus en matière de **gestion des émotions**, mais également **les réorienter vers des services d'aide** psychologique ou d'aide aux liens. UPDI a également transmis aux détenus des **pistes pour les aider à aborder la question de la prison avec de jeunes enfants**.

Le parcours judiciaire et les faits commis sont des sujets récurrents parmi les détenus qui ressentent le **besoin de raconter, expliquer mais aussi comprendre** comment ils en sont arrivés là. Relativement à ces thématiques délicates, UPDI s'est employé à prodiguer un **soutien psychologique** aux détenus qui participaient à l'activité. La possibilité laissée aux détenus de raconter leur histoire, sans jugement et conséquence sur leur dossier, a été **fortement appréciée** par ces derniers.

Enfin, la santé constitue également une thématique fréquemment abordée par les détenus. En matière de santé physique, ceux-ci évoquent la difficulté d'obtenir des rendez-vous médicaux et la **faible qualité des soins en prison comparativement à l'extérieur**. Les détenus ont le sentiment que leurs problèmes ne sont pas pris au sérieux et certains font état de **souffrances physiques de longue durée** qui ne sont pas prises en charge. Le champ de compétences d'UPDI ne pouvant couvrir la santé physique, les intervenant-e-s n'ont pu qu'apporter une **écoute bienveillante** aux plaintes des détenus.

En revanche, les réponses apportées par UPDI ont été plus concrètes s'agissant de la santé mentale des détenus. Cet élément a été soulevé tout au long du rapport d'évaluation : les détenus présentent **d'importants besoins en matière de suivi et soutien psychologique**. Plusieurs détenus ont, durant l'activité, fait état d'idéations suicidaires sérieuses et les symptômes dépressifs sont fréquents. L'activité a été l'occasion, pour UPDI, de prodiguer un **soutien psychologique informel** aux détenus en leur offrant un espace de parole, des conseils et techniques de gestion des émotions et du stress. **La plus-value centrale de l'activité est sa régularité** qui permet à UPDI de revoir les mêmes détenus, de semaine en semaine, et suivre ainsi l'évolution de chacun. Cette régularité a permis, en outre, d'instaurer un climat de confiance et de **rompre l'isolement** de certains.

L'activité offre un espace d'échanges respectueux

Arlon	Oui
Lantin	Oui
Marneffe	Oui
Saint-Hubert	Oui

De manière globale, l'activité s'est déroulée dans une ambiance **conviviale et respectueuse** de chacun. Les détenus ont eu l'occasion d'échanger entre eux et de **s'entraider** mais également de s'entretenir avec les intervenant-e-s d'UPDI de façon plus **individualisée et personnelle** lorsqu'ils en ressentaient le besoin.

d) OBJECTIF OPERATIONNEL N° 4 : LE DETENU A EXPRIME SES EMOTIONS

Les détenus ont partagé leurs émotions

Arlon	Oui
Lantin	Oui
Marneffe	Oui
Saint-Hubert	Oui

En partageant leurs difficultés et histoires de vie, les détenus ont souvent exprimé des **émotions fortes qu'ils ne parviennent pas toujours à gérer** au quotidien. De manière similaire à ce qui a été soulevé pour l'activité « Apprendre à mieux vivre avec ses émotions », les détenus semblent particulièrement habités par la **colère** et la **tristesse**. Les rencontres ont permis aux détenus d'extérioriser ces émotions comme premier pas vers leur acceptation. UPDI s'est également appuyé sur l'expérience acquise durant l'activité « Apprendre à mieux vivre avec mes émotions » pour conseiller les détenus et leur transmettre des **stratégies de gestion des émotions**.

6. SATISFACTION DES ETABLISSEMENTS

Des réunions de *debriefing* ont été organisées régulièrement avec les Directions d'Arlon et Saint-Hubert qui se sont montrées **satisfaites** de l'activité. Aucune réunion de bilan n'a pu être organisée à Lantin pour cette activité.

7. PERSPECTIVES

De manière globale, les modalités actuelles de l'activité fonctionnent et **UPDI ne prévoit pas de les modifier**. Par ailleurs, UPDI ne bénéficie pas d'une marge de manœuvre importante quant à cette activité, dans la mesure où la présence d'intervenant-e-s sur section est déjà exceptionnelle en soi en milieu carcéral. Les **infrastructures** des établissements, de même que les **mesures de sécurité** à respecter, balisent fortement l'activité.

A Lantin, l'activité présente une meilleure réussite dans un bloc comparativement à l'autre. Il a déjà été décidé, en accord avec la Direction, de **déplacer l'horaire de l'activité** dans les deux blocs, dans un premier temps. Si cette modification n'apporte pas d'amélioration, l'activité ne sera pas maintenue dans le bloc R. En revanche, l'activité fonctionne très bien au bloc S et sera maintenue dans ses modalités actuelles.

A Arlon, les participants à l'activité sont souvent les mêmes détenus et le groupe se renouvelle peu. Cela induit, pour UPDI, l'impression d'un **essoufflement progressif** de l'activité mais les détenus continuent néanmoins de s'y inscrire et d'y participer. Dès lors, l'activité a été poursuivie jusqu'à présent. Cet effet n'est pas du tout présent à Saint-Hubert où l'activité fonctionne très bien.

8. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ « RENCONTRES SUR SECTION »

- L'activité est **perçue positivement** par les détenus qui y trouvent un **espace de parole et d'écoute**. Elle est appréciée en ce qu'elle permet à la fois une **dynamique collective** dans les échanges, similaire à un groupe de parole, mais également des **entrevues plus individualisées**.
- **La régularité des rencontres offre un aspect rassurant** aux détenus qui incluent l'activité dans leur routine. Cette régularité permet de **rompre l'isolement** de certains.
- Les thématiques de santé abordées par UPDI durant l'activité ont varié d'un établissement à l'autre, dans la mesure où celles-ci **dépendaient fortement des questions et problématiques des détenus participants**. Cependant, ces thématiques ont été nombreuses : assuétudes, soins de santé, alimentation, sport, etc.
- L'activité « Rencontres sur section » permettait aux détenus **de formuler des demandes** auprès d'UPDI qui s'est employé à y répondre lorsque c'était possible et/ou réorienter les détenus vers les services compétents.
- **Les établissements concernés souhaitent que l'activité soit maintenue.**

IV. CINE-DEBAT

1. MODALITES DE L'ACTIVITE

L'activité « Ciné-débat » a été mise en œuvre dans 4 établissements :

	Jamioulx	Lantin	Marneffe	Marche-en-Famenne
Fréquence	Une fois par mois			
Public-cible	Condamnés	Maison d'arrêt	Condamnés	Quartier hommes Quartier femmes
Début de l'activité	Juin 2022	Avril 2022	Mai 2022	Octobre 2021

L'activité se déroule en suivant les **étapes** suivantes :

- Une présentation d'UPDI et des intervenant·e·s présent·e·s ;
- Un rappel des règles pour assurer le bon déroulement de la séance ;
- Une introduction du film ;
- La diffusion du film ;
- Un débat ;
- La distribution des questionnaires de satisfaction

2. REALISATION DE L'ACTIVITE

Nombre de séances organisées / Nombre de séances prévues

Jamioulx	1/5	20%
Lantin	4/6	71%
Marche-en-Famenne	11/14	78%
Marneffe	1/5	20%

A Jamioulx, seule une séance sur les 5 prévues a eu lieu. Deux séances ont été annulées **faute d’inscriptions suffisantes** ; les deux autres ont été annulées suite à une **erreur de l’agent** en charge de l’activité.

A Lantin, une séance a été annulée en raison d’une **grève** du personnel pénitentiaire et une autre pour **absence** de l’intervenant-e d’UPDI.

A Marche-en-Famenne, deux séances ont été annulées en raison de la COVID-19 et une séance pour **grève** du personnel.

Enfin, à Marneffe, trois séances ont été annulées en raison d’un **nombre insuffisant d’inscrits** et une séance pour des raisons de **sécurité** (plafond de la salle menaçant de s’effondrer).

3. PARTICIPATION DES DETENUS

L’activité regroupant généralement un grand nombre de détenu-e-s, il était **impossible de réaliser un suivi individuel** de chacun-e. Dès lors, seuls les chiffres de présences seront présentés ci-dessous mais il est impossible de donner des chiffres de régularité de participation des détenu-e-s.

Nombre de présence à l’activité / Nombre d’inscriptions à l’activité

Jamioulx	4/32	12%
Lantin	35/40*	87%
Marche-en-Famenne	138/198	70%
Marneffe	2/11	18%

L’unique séance à Jamioulx a réuni un **nombre peu élevé de détenus**, bien qu’une trentaine d’entre eux s’y soient inscrits. Il semblerait qu’un **manque de communication** vis-à-vis du lancement de l’activité, en interne à l’établissement pénitentiaire, soit responsable de ces chiffres. Cette question a été discutée avec l’agent en charge des activités, afin d’y trouver une solution.

A Lantin, la Direction a souhaité restreindre le nombre de détenus participants à 10 par séance et réaliser une **sélection** (sur base de deux critères : la maîtrise du français et le bon comportement). Les inscriptions font état de détenus dits « prioritaires » pour cette activité, et de détenus « de réserve » si le nombre de participants maximum n'est pas atteint. Dès lors, le nombre d'inscrits dépasse largement le nombre de participants potentiels. Afin de fournir une image plus juste de la participation des détenus, **l'indicateur a été calculé différemment pour cet établissement** (*nombre de présences réelles / nombre de présences maximum autorisées).

A Marche-en-Famenne, l'activité a rencontré un **succès important** auprès des détenu·e·s. En effet, l'établissement a procédé à des **refus d'inscriptions**, lorsque le nombre d'inscrit·e·s devenait trop élevé. UPDI n'a été mis au courant de cette modalité que tardivement et **regrette de n'avoir pu proposer des séances supplémentaires pour répondre à la demande**.

Enfin, à Marneffe, l'unique séance réalisée a rencontré un **faible succès** auprès des détenus.

La suite de l'évaluation de cette activité est principalement basée sur les résultats issus des questionnaires papiers remplis par les détenu·e·s à la fin de chaque séance.

Nombre de questionnaires remplis par les détenu·e·s

Jamioulx	4
Lantin	36
Marche-en-Famenne	117
Marneffe	2

En raison de la faible participation à Jamioulx et Marneffe, les questionnaires remplis par les quelques détenus ayant assisté à la séance ne peuvent être considérés comme représentatifs. Ils ne permettent donc pas de proposer des résultats chiffrés pour ces deux établissements.

4. SATISFACTION DES DÉTENU·E·S

Satisfaction des détenu·e·s quant aux films proposés (moyenne)

Échelle allant de 1 (pas du tout) à 5 (beaucoup)

Lantin	4,5
Marche-en-Famenne	4,1

De manière générale, les détenu·e·s **ont déclaré avoir apprécié les films** qui leur étaient proposés par UPDI.

Satisfaction des détenu·e·s quant aux débats réalisés (moyenne)

Échelle allant de 1 (pas du tout) à 5 (beaucoup)

Lantin	4,5
Marche-en-Famenne	4,2

De la même façon, les détenu·e·s ont également déclaré **avoir apprécié participer au débat** qui suivait la diffusion du film.

Nombre de détenu·e·s qui souhaitent participer à nouveau à

l'activité / Nombre de détenu·e·s ayant répondu au questionnaire

Lantin	33/35	94%
Marche-en-Famenne	82/117	70%

En général, les détenu·e·s souhaitent participer à nouveau à l'activité. Cependant, certain·e·s se sont montrés mécontent·e·s pour diverses raisons, parmi lesquelles une déception quant aux choix de films, l'absence d'une personne qu'ils souhaitaient voir à l'activité¹⁷, etc.

¹⁷ Cette remarque vaut surtout pour Marche-en-Famenne où les activités mixtes, comme le « Ciné-Débat », sont aussi perçues par les participant·e·s comme des occasions de rencontres entre hommes et femmes.

5. INDICATEURS SPECIFIQUES AUX OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'ACTIVITE

a) OBJECTIF OPERATIONNEL N° 1 : LE/LA DETENU·E A ENRICHI SES CONNAISSANCES

Les détenu·e·s ont abordé différentes thématiques de santé avec UPDI

Jamioulx	Oui
Lantin	Oui
Marche-en-Famenne	Oui
Marneffe	Oui

L'activité « Ciné-Débat » est construite autour de choix de films abordant des **thématiques de santé** : assuétudes, dépression, maladie mentale, sport, etc. Les détenu·e·s ont ensuite l'occasion d'échanger entre eux/elles et avec UPDI à propos de ces thématiques. L'activité a donné lieu à des **échanges d'expériences** mais également à des **prises de conscience** (notamment relativement aux consommations de substances psychoactives).

Sentiment d'avoir appris de nouvelles choses durant l'activité (moyenne)

Échelle allant de 1 (pas du tout) à 5 (beaucoup)

Lantin	4,2
Marche-en-Famenne	3,9

Les détenu·e·s ont plutôt **considéré avoir appris de nouvelles choses** à l'issue de la projection du film et du débat.

b) OBJECTIF OPERATIONNEL N° 2 : LE/LA DETENU·E S'EST SENTI ECOUTE

Sentiment d'avoir pu s'exprimer suffisamment durant le débat (moyenne)

Échelle allant de 1 (pas du tout) à 5 (beaucoup)

Lantin	4,4
Marche-en-Famenne	4,2

Sentiment d'avoir été écouté·e durant le débat (moyenne)

Échelle allant de 1 (pas du tout) à 5 (beaucoup)

Lantin	4,6
Marche-en-Famenne	4,1

Les détenu·e·s ont indiqué, en grande majorité, avoir suffisamment reçu l'opportunité de s'exprimer durant le débat. Par ailleurs, les **échanges respectueux** leur ont très souvent permis de se sentir écouté·e·s.

Appréciation de l'ambiance au sein du groupe (moyenne)

Échelle allant de 1 (pas du tout) à 5 (beaucoup)

Lantin	4,9
Marche-en-Famenne	4,4

La dynamique au sein des groupes, lors de chaque séance, a été fortement appréciée par les détenu·e·s ayant répondu au questionnaire.

c) OBJECTIF OPERATIONNEL N°3 : LE/LA DETENU·E A BENEFICIE D'UN ESPACE DE DETENTE

Sentiment des détenu·e·s d'avoir pu se détendre durant la séance

(moyenne)

Échelle allant de 1 (pas du tout) à 5 (beaucoup)

Lantin	4,6
Marche-en-Famenne	4,3

Enfin, l'activité a également été perçue par la grande majorité des détenu·e·s comme permettant la détente.

6. SATISFACTION DES PERSONNES-RESSOURCES

L'activité « Ciné-Débat » est une activité plutôt classique et dont **l'utilité et les bénéfices ne sont pas remis en question** par les Directions, à l'exception de celle de Jamioulx qui doute de l'intérêt d'une telle activité pour les détenus. Néanmoins, les quelques détenus ayant participé à l'activité l'ont appréciée, selon l'agent en charge des activités, et ont souhaité que d'autres séances soient organisées.

A Lantin, le **succès de l'activité** ne permet pas, selon la Direction, de laisser un prévenu participer plusieurs fois, afin que tous les intéressés puissent y avoir accès au moins une fois. La Direction a constaté que les informations relatives à l'activité circulent parmi les détenus et attirent de nombreuses inscriptions. Les séances se déroulent dans le calme et la petite taille des groupes permet des échanges respectueux et constructifs. Initialement réticent·e·s, les agent·e·s pénitentiaires sont finalement devenus des facilitateurs de l'activité.

A Marche-en-Famenne, les retours quant à l'activité sont également très positifs. L'agent en charge de l'activité a insisté sur **l'intérêt des détenu·e·s à participer** à l'activité pour les échanges

qui y sont permis. Il constate également que les thématiques abordées intéressent les détenu·e·s et il souhaite que l'activité se poursuive.

7. PERSPECTIVES

A Marche-en-Famenne, comme mentionné plus haut, UPDI n'avait pas été informé du très grand nombre de détenu·e·s qui souhaitaient s'inscrire à l'activité mais pour lequel·le·s cette inscription était refusée en raison du nombre de places limitées. Pour répondre à cette demande, **deux séances au lieu d'une pourraient être organisées.**

A Lantin, l'activité remporte un **grand succès et devrait être maintenue** dans ses modalités actuelles.

Enfin, à Jamioulx et Marneffe, l'activité semble moins intéresser les détenus mais la **communication** des informations relatives à l'activité, au sein des établissements, semble faire défaut.

8. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ « CINE-DEBAT »

- La participation des détenu·e·s s'est révélée **très variable d'un établissement à l'autre** : peu de détenus ont participé à Marneffe et Jamioulx, tandis que l'activité a remporté un très grand succès à Lantin et à Marche-en-Famenne.
- De manière générale, les détenu·e·s **ont déclaré avoir apprécié les films** qui leur étaient proposés par UPDI. De la même façon, les détenu·e·s ont également déclaré avoir **apprécié participer au débat** qui suivait la diffusion du film.
- L'activité « Ciné-Débat » est construite autour de choix de films abordant des **thématiques de santé** : assuétudes, dépression, maladie mentale, sport, etc. Les détenu·e·s ont plutôt **considéré avoir appris de nouvelles choses** à l'issue de la projection du film et du débat.
- Les détenu·e·s ont indiqué, en grande majorité, avoir suffisamment reçu l'opportunité de s'exprimer durant le débat et s'être senti·e·s écouté·e·s.
- **Les établissements concernés souhaitent que l'activité soit poursuivie.**

V. FABRICATION DE PRODUITS D'HYGIENE

1. MODALITES DE L'ACTIVITE

L'activité « Fabrication de produits d'hygiène » a été programmée dans quatre établissements :

	Andenne	Namur	Dinant	Jamioux
Fréquence	1x par mois (1h30)	2x par mois (2h ; module de 3 séances par groupe)	En fonction des disponibilités du local (environ 1h30) ¹⁸	3x par mois (2h)
Public-cible	Condamnés	Annexe psychiatrique	Condamnés	Annexe psychiatrique
Début de l'activité	Octobre 2021	Novembre 2021	Janvier 2022	Mai 2022

Les modalités de mise en œuvre de l'activité ont varié selon les établissements et les publics-cibles :

- A Andenne, l'activité se réalisait en **groupes ouverts**. Les différentes séances n'étaient donc pas conçues comme faisant partie d'un module à suivre en entier. Les détenus avaient néanmoins la possibilité de s'inscrire à plusieurs séances, s'ils le souhaitaient.
- A Dinant, l'activité s'est également réalisée sur base de **groupes ouverts**.
- A l'annexe psychiatrique de Namur, l'activité s'est réalisée sur base de **deux groupes fermés de quatre détenus** (un le matin et un l'après-midi). Chaque module comportait 4 séances et une séance de bilan.

¹⁸ L'établissement de Dinant ne dispose que d'un local pour accueillir à la fois l'activité « Apprendre à mieux vivre avec mes émotions » et « Fabrication de produits d'hygiène ». Cette dernière activité a donc lieu toutes les 10 à 12 semaines environ, lorsqu'un module de l'activité « Apprendre à mieux vivre avec mes émotions » se termine.

- A l'annexe psychiatrique de Jamioulx, l'activité a également été organisée sur base d'un **groupe fermé** de 4 détenus.

Le déroulement de l'activité a donc également varié selon les établissements :

- A Andenne et Dinant, les détenus **pouvaient choisir quels produits** ils souhaitaient réaliser durant la séance.
- A l'annexe psychiatrique de Namur, l'activité a été menée en **collaboration avec l'équipe médicale**. Pour chaque séance, l'équipe médicale proposait une **présentation théorique** autour d'une thématique (le brossage des dents, le lavage des mains, l'hygiène corporelle...) et UPDI **encadrait la réalisation pratique d'un produit** d'hygiène (dentifrice, savon, déodorant...).
- Pour l'annexe psychiatrique de Jamioulx, UPDI a reçu l'autorisation de l'équipe médicale de Namur pour **réutiliser les présentations théoriques**. Par ailleurs, UPDI a également ajouté des **démonstrations pratiques de l'utilisation des produits** (comment bien se laver les mains, les dents, etc.), en plus de la fabrication des produits.

2. REALISATION DE L'ACTIVITE

*Nombre de séances réalisées / Nombre de séances prévues
pour l'établissement (hors congés légaux)¹⁹*

Andenne	6/11 ²⁰
Dinant	4/4
Namur (annexe)	12/14
Jamioulx (annexe)	4/7

A Andenne, plusieurs séances (4) ont été annulées par **manque de détenus inscrits**. La communication autour de l'activité semble avoir été problématique en interne à

¹⁹ Entre la date de début de l'activité et la fin de la récolte des données d'évaluation (septembre 2022)

²⁰ Une pause de 3 mois, entre décembre 2021 et mars 2022, a eu lieu en raison des lenteurs administratives dans les contacts avec la Direction pour organiser la poursuite de l'activité.

l'établissement pénitentiaire (recrutement non effectué, agents non mis au courant de la tenue de l'activité, etc.).

A Namur, deux séances ont été annulées : l'une par **manque d'agents pénitentiaires**, l'autre pour **absence du personnel médical**.

Enfin, à Jamioulx, trois séances ont été annulées à la **demande du personnel médical** (1) et par **manque d'agents pénitentiaires** pour encadrer les mouvements (2).

Nombre de produits réalisés durant l'activité dans son ensemble

Andenne	19
Dinant	24
Namur (annexe)	28
Jamioulx (annexe)	16

Nombre de produits réalisés en moyenne par détenu

Andenne	2
Dinant	2
Namur (annexe)	4
Jamioulx (annexe)	4

L'activité, lorsqu'elle était réalisée en groupes fermés sur 4 séances, a permis aux détenus de fabriquer 4 produits différents (un par séance). En groupes ouverts, la majorité des détenus ont participé à une seule séance durant laquelle ils ont été en mesure de fabriquer deux produits, parfois trois pour les plus rapides.

Nombre de détenus différents qui affirment utiliser les produits / Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité plusieurs fois

Andenne	2/2	100%
Dinant	Non applicable	
Namur (annexe)	7/8	87%
Jamioulx (annexe)	4/4	100%

La **presque totalité des détenus** ayant participé à plusieurs séances, et pour lesquels UPDI a donc pu réaliser un suivi, affirment utiliser les produits qu'ils ont fabriqué durant l'activité. Les détenus ayant participé à l'activité à Dinant n'ont pas été revus après l'activité.

3. PARTICIPATION DES DETENUS

Pour rappel, l'activité s'est déroulée sur base de groupes fermés à Namur et Jamioulx et sur base de groupes ouverts à Andenne et Dinant.

Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité

Andenne	7
Dinant	11
Namur (annexe)	19
Jamioulx (annexe)	4

Nombre de présences totales à l'activité / Nombre d'inscriptions totales à l'activité

Andenne	9/28
Dinant	12/22
Namur (annexe)	70/82
Jamioulx (annexe)	12/12

A Andenne, les détenus n'ont pas participé à l'activité pour une raison inconnue (6), pour aller au préau (3), parce qu'ils étaient punis (2), concernés par le COVID-19 (2), parce qu'ils ont refusé de participer (2) ou encore étaient occupés par d'autres activités (visites, sport, formation, etc.) (4).

A Dinant, les détenus n'ont pas participé par refus de leur part (4), pour aller au préau (2), parce qu'ils étaient punis (1) ou occupés à une autre activité (2) et par manque d'une autorisation pour l'entrée d'un kit de fabrication des produits (1).

A Namur, les séances ratées par les détenus se justifient par une punition (6), une sortie au préau (2), un refus (1), un transfert (1) et deux malades (2).

A Jamioulx, toutes les séances ayant eu lieu ont été suivies par tous les détenus inscrits.

Régularité de participation des détenus (groupes fermés uniquement)

Namur (annexe)		
- <i>Nombre de détenus différents ayant participé à toutes les séances / Nombre de détenus différents inscrits</i>	15/19	79%
- <i>Nombre de détenus différents ayant participé à au moins la moitié des séances / nombre de détenus différents inscrits</i>	18/19	95%
- <i>Nombre de détenus différents ayant participé à moins de la moitié des séances / Nombre de détenus différents inscrits</i>	1/19	5%
Jamioulx (annexe)		
- <i>Nombre de détenus différents ayant participé à toutes les séances / Nombre de détenus différents inscrits</i>	4/4	100%
- <i>Nombre de détenus différents ayant participé à au moins la moitié des séances / nombre de détenus différents inscrits</i>	4/3	100%
- <i>Nombre de détenus différents ayant participé à moins de la moitié des séances / Nombre de détenus différents inscrits</i>	0/4	0%

A Namur et Jamioulx, où l'activité était organisée en groupes fermés, **les détenus ont participé avec une grande régularité**. A Namur, un seul détenu n'a participé qu'à moins de la moitié des séances prévues, en raison d'un mauvais comportement. A Jamioulx, les quatre détenus inscrits ont été présents tout au long des trois séances organisées. Cette régularité dans la participation est un **indicateur important de la satisfaction des détenus envers l'activité**. En effet, de

nombreuses activités en milieu carcéral perdent des participants au fil des séances, en raison d'une lassitude et d'un manque d'intérêt.

4. SATISFACTION DES DETENUS

De manière générale, les détenus se déclarent **plutôt satisfaits** de l'activité proposée :

Nombre de détenus différents qui se déclarent explicitement satisfaits par l'activité / Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité

Andenne	6/7	86%
Dinant	3/11	27%
Namur (annexe)	15/19	79%
Jamioulx (annexe)	4/4	100%

A Andenne, les détenus se déclarent **presque tous satisfaits** par l'activité qui leur permet non seulement de **sortir de leur cellule** mais également **d'apprendre de nouvelles choses** qu'ils ne pensaient pas réalisables.

A Dinant, la satisfaction des détenus est plutôt **mitigée**. Le faible nombre d'activités proposées dans l'établissements semble pousser les détenus à **participer pour s'occuper, sans réel intérêt pour le contenu**. Trois détenus se sont néanmoins montrés ravis par l'activité.

A Namur, les détenus se sont montrés **réceptifs à l'activité**. La plupart ont trouvé les séances à la fois **utiles et agréables**. Plusieurs détenus se sont déclarés **ravis d'avoir appris de nouvelles choses** et ont exprimé de **l'enthousiasme** à l'idée de participer à la séance suivante. La **qualité des intervenant·e·s UPDI et des animations** a également été soulignée.

A Jamioulx, tous les détenus se sont dits ravis d'avoir participé et ont reconnu **l'utilité** des produits fabriqués.

5. INDICATEURS SPECIFIQUES AUX OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'ACTIVITE

a) OBJECTIF N°1 : LE DETENU A REÇU DES INFORMATIONS SUR LA SANTE

Nombre de détenus différents qui ont abordé une ou plusieurs thématiques de santé avec UPDI (groupes ouverts) / Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité

Andenne	3/7	43%
Dinant	4/11	36%

A Andenne, UPDI a eu l'occasion d'aborder avec deux détenus la question des **bienfaits pour la santé des ingrédients naturels** utilisés dans les produits fabriqués. Par ailleurs, un autre détenu a également été plus particulièrement sensibilisé à l'**hygiène bucco-dentaire**.

A Dinant, les détenus ont également abordé avec UPDI les **bienfaits pour la santé des produits naturels** et leurs différences avec les produits de grande consommation. Les détenus se sont montrés particulièrement intéressés par le **rôle des différents ingrédients** dans la composition finale.

Nombre de détenus différents qui ont abordé une ou plusieurs thématiques de santé avec UPDI (groupes fermés) / Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité

Namur (annexe)	19/19	100%
Jamioulx (annexe)	4/4	100%

Les modalités de l'activité, au sein des groupes fermés, s'articulent autour d'une **présentation théorique** de différentes thématiques liées à l'hygiène, couplée à la **réalisation pratique** d'un produit. Dès lors, **tous les détenus présents à l'activité ont reçu des informations en matière de santé et d'hygiène**. Celles-ci concernaient l'hygiène bucco-dentaire, l'hygiène des mains, l'hygiène corporelle et l'hygiène environnementale.

b) OBJECTIF N°2 : LE DETENU A PRIS CONSCIENCE DE SES RESSOURCES ET CAPACITES

Nombre de détenus différents qui expriment **explicitement** de la fierté envers la production finale / Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité

Andenne	3/7	43%
Dinant	3/11	27%
Namur (annexe)	8/19	42%
Jamioulx (annexe)	4/4	100%

A Andenne, plusieurs détenus **ont exprimé explicitement leur satisfaction** vis-à-vis de leurs réalisations. Un détenu a déclaré être « *épaté de lui-même* », tandis qu'un autre a montré ses réalisations à l'agent présent sur section.

A Dinant, trois détenus ont également **montré leurs produits** à leurs codétenus et se sont **complimentés eux-mêmes sur leurs réalisations**.

A Namur, huit détenus se sont dit **fiers des produits réalisés mais également du diplôme reçu** à la fin de l'activité. Les détenus étaient particulièrement ravis lorsqu'ils considéraient leurs produits comme « *beaux* » et « *biens réussis* ».

Enfin, à Jamioulx, les détenus se sont montrés **très impressionnés** par les produits réalisés et **ne pensaient pas être capables** de fabriquer des produits d'hygiène en aussi peu de temps.

c) OBJECTIF N°3 : LE DETENU A ACQUIS DE NOUVELLES COMPETENCES

Les détenus se sentent à l'aise avec le processus de fabrication des produits

Andenne	Oui
Dinant	Oui
Namur (annexe)	Oui
Jamioux (annexe)	Oui

A Andenne, les détenus se sont montrés **plutôt autonomes** dans la fabrication des produits. Certains présentaient néanmoins des **difficultés de lecture des recettes et d'utilisation de la balance**. UPDI a pu **accompagner ces détenus** tout au long de la réalisation des produits, afin qu'ils puissent y parvenir comme les autres. Un détenu ayant raté plusieurs fois ses préparations **a persévéré jusqu'à y parvenir**, à sa grande satisfaction.

A Dinant, les participants se répartissaient également entre les plus autonomes, réalisant les recettes seuls, et ceux nécessitant un accompagnement plus approfondi. Un détenu peu confiant a également pu **être aidé par un autre détenu** qui était plus à l'aise avec la réalisation des produits. UPDI a également veillé à avancer au rythme de chacun.

A l'annexe psychiatrique de Namur, les participants présentaient, pour certains, des **déficiences mentales nécessitant un accompagnement continu**. Cependant, l'activité a pu être menée à bien par tous les détenus. Plusieurs d'entre eux, peu à l'aise et nerveux lors de la première séance, **se sont progressivement détendus et ont pris confiance en eux-mêmes**. La plupart des détenus se montraient **soucieux de bien faire** et n'hésitaient pas à interpeller UPDI pour être certains de bien comprendre. Cependant, quelques-uns se montraient parfois peu intéressés par l'activité.

A l'annexe psychiatrique de Jamioux, **les détenus n'ont présenté aucune difficulté à réaliser les produits**. L'un d'entre eux était néanmoins constamment épaulé par un membre de l'équipe de soin, en raison d'un manque de motivation général à participer à des activités. Un détenu se montrait particulièrement intéressé par les différents ingrédients utilisés.

Nombre de détenus différents qui considèrent pouvoir réutiliser ce qu'ils ont appris durant l'activité / Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité

Andenne	2/7	29%
Dinant	3/11	27%
Namur (annexe)	3/19	16%
Jamioulx (annexe)	1/4	25%

A Andenne, **deux détenus ont affirmé se sentir capables de reproduire les recettes**, après leur sortie de prison. Les détenus se sont renseignés auprès d'UPDI sur l'accessibilité des ingrédients dans les commerces.

A Dinant, **trois détenus ont demandé à UPDI une copie des recettes utilisées**, de façon à pouvoir fabriquer à nouveau les produits à leur sortie de prison. Un détenu s'est montré enthousiaste à l'idée de reproduire les recettes avec ses petits-enfants.

A Namur, **trois détenus ont explicitement déclaré trouver les recettes faciles à suivre** et à reproduire seuls. Cependant, il faut noter que les détenus ayant participé à l'activité sont parfois porteurs de déficiences mentales et ont dû être accompagnés de façon plus approfondie par UPDI et/ou l'équipe médicale, durant toute l'activité. **Pour ces détenus, les recettes restent difficiles à mettre en œuvre et reproduire.**

Enfin, à Jamioulx, un détenu considère pouvoir reproduire seul les recettes mais l'attention a été portée sur **l'impossibilité de cantiner les ingrédients nécessaires** (notamment le bicarbonate de soude) et, dès lors, **l'impossibilité de reproduire les recettes durant l'incarcération.**

d) OBJECTIF N°4 : LE DETENU S'EST SENTI ECOUTE

Bien que l'activité soit orientée vers la fabrication de produits et la sensibilisation à l'hygiène, UPDI a conçu également cette activité comme un **espace possible de parole et d'échanges**.

Nombre de détenus différents ayant partagé leur vécu / Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité

Andenne	5/7	71%
Dinant	7/11	64%
Namur (annexe)	2/19	10%
Jamioulx (annexe)	0/4	0%

A Andenne, la plupart des détenus ont profité de l'activité pour **se livrer sur leur vécu carcéral et leur histoire personnelle**. Les détenus ont notamment raconté leur parcours judiciaire et leurs habitudes en prison, ainsi que parlé de leurs familles et de leurs projets de réinsertion.

A Dinant, les détenus ont discuté entre eux et avec UPDI de leurs **histoires familiales, des faits commis mais également des conditions de détention et du regard de la société** sur les personnes incarcérées.

A l'annexe psychiatrique de Namur, les détenus se sont montrés moins loquaces quant à leur vie privée et carcérale. Cela tient, notamment, aux **difficultés d'expression orale et de communication** éprouvées par certains. Plusieurs détenus étaient en effet renfermés et taiseux lors de la première séance, avant de se sentir de plus en plus à l'aise avec le groupe.

Les mêmes constats peuvent être réalisés pour l'annexe psychiatrique de Jamioulx.

Le groupe offre un espace d'échanges respectueux

Andenne	Oui
Dinant	Oui
Namur (annexe)	Oui
Jamioux (annexe)	Oui

Dans tous les établissements, l'ambiance dans les groupes a été décrite comme **positive** et bienveillante. Les détenus étaient pour la plupart **calmes et respectueux** des difficultés des autres. Certains se sont **entraidés** pour fabriquer les produits. Au sein des groupes fermés, les personnes plus taiseuses et stressées **se sont progressivement détendues et ouvertes** aux autres.

6. SATISFACTION DES PERSONNES-RESSOURCES

Aucune réunion de bilan de cette activité n'a pu être organisée avec les personnes-ressources des établissements concernés.

7. PERSPECTIVES

L'activité « Fabrication de produits d'hygiène » **fonctionne bien dans ses modalités actuelles**. UPDI n'envisage pas de les modifier.

8. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ « FABRICATION DE PRODUITS D'HYGIÈNE »

- Les détenus n'ont pas participé à l'activité avec la même régularité selon les établissements. L'activité a remporté **peu de succès à Andenne**, contrairement à Namur et Jamioux où les détenus ont participé avec une **bonne régularité**.
- La plupart des détenus a déclaré utiliser les produits fabriqués.
- Les détenus se sont montrés **globalement satisfaits** de l'activité, bien que les détenus à Dinant présentent un avis **plus mitigé que les autres**.
- L'activité a été l'occasion pour UPDI **d'aborder des thématiques relatives à la santé et l'hygiène** avec les détenus. C'est particulièrement le cas dans les annexes psychiatriques de Namur et Jamioux où la séance pratique de fabrication des produits était doublée d'une partie théorique et de sensibilisation.
- Les détenus sont peu nombreux à estimer pouvoir réutiliser ce qu'ils ont appris, en raison de l'**inaccessibilité des ingrédients en prison**. Cependant, plusieurs ont exprimé la volonté de reproduire les recettes après leur libération.
- L'activité a également permis aux détenus de trouver un **espace d'échanges** respectueux. Les détenus présentant des difficultés communicationnelles se sont progressivement détendus pour **participer plus activement à la dynamique du groupe**.
- **Les établissements souhaitent que l'activité soit poursuivie.**

VI. PROJET RADIO

1. MODALITES DE L'ACTIVITE

L'activité « Projet Radio » a été organisée dans l'établissement de Leuze-en-Hainaut :

	Leuze-en-Hainaut
Fréquence	5 séances de 2h pour la préparation de l'émission radio et une séance d'1h30 d'écoute de l'émission et de <i>debriefing</i>
Public-cible	Condamnés (bloc D)
Début de l'activité	Février 2022

Le « Projet Radio » est conçu pour **accompagner les détenus dans la création et l'enregistrement d'une émission** radio. La première séance est consacrée à la désignation de l'animateur, ainsi qu'au choix des thématiques et séquences de l'émission. La deuxième séance vise à accompagner les détenus dans la structuration et la rédaction de leur chronique. La troisième séance introduit le partenaire Oh! Médias, afin d'expliquer aux détenus le déroulement de l'enregistrement d'une émission radio et de réaliser quelques test d'enregistrement. La quatrième séance est une répétition de l'émission, durant laquelle le partenaire Oh! Médias prodigue des conseils aux détenus. Durant la cinquième séance, l'enregistrement final a lieu. Une dernière séance permet aux détenus d'écouter ensemble le produit fini et de réaliser un bilan de l'activité. Il était également prévu que l'émission soit accessible aux autres détenus via le *Prison Cloud*.

2. REALISATION DE L'ACTIVITE

Nombre de séances réalisées / Nombre de séances prévues pour l'établissement (hors congés légaux)²¹

Leuze-en-Hainaut	6/6
------------------	-----

Toutes les séances prévues ont été réalisées. En revanche, l'émission enregistrée devait être rendue accessible aux autres détenus via le *Prison Cloud*, ce qui n'a pas encore été mis en œuvre par la Direction.

Les détenus ont également **reçu un CD de l'émission**, afin d'en permettre l'écoute à leur famille et de garder une trace concrète de leur réalisation.

3. PARTICIPATION DES DETENUS

Leuze-en-Hainaut

<i>Nombre de détenus ayant participé régulièrement / nombre de détenus inscrits</i>	5/5	100%
---	-----	------

Tous les détenus inscrits à l'activité y ont pris part de manière régulière. Aucun détenu n'a arrêté l'activité avant sa clôture. Un seul détenu s'est absenté pour une seule séance. Deux autres détenus sont venus écouter l'enregistrement, lors de la dernière séance.

²¹ Entre la date de début de l'activité et la fin de la récolte des données d'évaluation (septembre 2022)

4. SATISFACTION DES DETENUS

Leuze-en-Hainaut

<i>Nombre de détenus ayant déclaré être satisfaits de l'activité</i>	5/5	100%
<i>/ Nombre de détenus ayant participé</i>		

Tous les détenus ayant participé à l'activité se sont déclarés satisfaits de celles-ci. Les raisons de cette satisfaction globale sont détaillées ci-dessous.

5. INDICATEURS SPECIFIQUES AUX OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'ACTIVITE

a) OBJECTIF N°1 : LE DETENU S'EST ENRICHI DE NOUVELLES CONNAISSANCES

Leuze-en-Hainaut

<i>Les animateurs ont transmis aux détenus de nouvelles connaissances relatives à la création d'un programme radio</i>	Oui
<i>UPDI a transmis aux détenus des informations relatives à la santé</i>	Oui

Les différentes séances de l'activité ont permis aux détenus **d'apprendre comment construire une émission de radio**, depuis la répartition des rôles (animateur, chroniqueurs) jusqu'à l'apprentissage de **techniques d'aide à la structuration de leurs idées et à la rédaction de leurs chroniques**. L'intervention d'Oh! Médias a permis aux détenus d'apprendre à **structurer leurs idées de manière attractive et agréable** à l'écoute. Enfin, les détenus ont également reçu des conseils en matière **d'expression orale** (placement de la voix, articulation, etc.).

L'un des objectifs de l'émission étant de transmettre des **informations sur la santé** aux autres détenus, une des chroniques a abordé le sujet de la sclérose en plaques dont souffre un participant à l'activité. Les différentes séances ont permis à UPDI **d'apporter des informations**

scientifiques aux détenus et de les vulgariser, afin qu'ils puissent s'approprier cette matière et la retransmettre avec leurs mots.

Les autres chroniques choisies par les détenus avaient toutes **un lien avec la vie carcérale et le bien-être des détenus** : cuisine (astuces pour les repas en prison), réinsertion (difficultés rencontrées et propositions pour une meilleure réinsertion), travail et formation (intra et extra muros) et économie en prison (salaire et travail). La préparation de l'émission a donc permis aux détenus de **s'exprimer librement sur leur vécu carcéral**, dans l'optique de prodiguer des conseils aux autres détenus.

b) OBJECTIF N°2 : LE DETENU A ACQUIS DE NOUVELLES COMPETENCES

Leuze-en-Hainaut

<i>Le détenu a appris à structurer ses idées pour les communiquer de manière efficace</i>	Oui
<i>Le détenu a appris à travailler en équipe autour d'un projet commun</i>	Oui

Tout au long de l'activité et de la rédaction de leurs chroniques, les détenus ont été épaulés par UPDI et l'intervenant d'Oh! Médias. Les détenus ont appris **des techniques pour parvenir à communiquer efficacement leurs idées**. Les chroniques ont été régulièrement relues et corrigées, en prenant soin de prodiguer des conseils aux détenus et de leur expliquer comment mieux utiliser la langue française. Trois des cinq détenus ont eu besoin d'une attention plus approfondie, en raison de **difficultés d'expression écrite et orale**. L'activité a permis à ses détenus de **gagner en confiance** progressivement et de parvenir à livrer une chronique aboutie lors de l'enregistrement final. Les détenus se sont montrés **très attentifs aux conseils et soucieux d'améliorer** constamment leur chronique.

L'intérêt de l'activité a également été de **mettre plusieurs détenus au travail autour du même projet**. Les détenus ont été amenés à collaborer, d'abord en se répartissant les rôles mais également en organisant les interventions des uns au sein des chroniques des autres. L'objectif

était non seulement de rendre l'émission dynamique mais également de **faire interagir les détenus entre eux durant la construction des chroniques**. L'ambiance au sein du groupe était conviviale durant tout le projet et les détenus **se sontentraidés** dans la rédaction de leurs chroniques. Un détenu qui présentait au départ des difficultés de communication s'est ouvert aux autres, au fil de l'activité, et a terminé celle-ci en étant beaucoup plus détendu dans ses interactions.

c) OBJECTIF N°3 : LE DETENU A PRIS CONSCIENCE DE SES RESSOURCES ET DE SES CAPACITES

Leuze-en-Hainaut

Le détenu exprime de la fierté envers la production finale Oui

La séance d'enregistrement s'est révélée plutôt **stressante** pour les détenus qui avaient à cœur de bien faire. Le stress n'a pas facilité la prise de parole et plusieurs détenus ont éprouvé des **difficultés à s'exprimer correctement**. L'enregistrement a été poursuivi malgré les petites erreurs, afin d'en préserver la spontanéité. UPDI considère néanmoins que **les modalités d'enregistrement devront être adaptées** la prochaine fois, afin de permettre aux détenus de recommencer une prise et d'être moins stressés par le dispositif d'enregistrement.

Malgré cela, la séance d'écoute et de *debriefing* s'est révélée positive. Les détenus ont tous exprimé leur **fierté envers l'évolution du détenu qui présentait des difficultés** importantes d'expression écrite et orale et qui a néanmoins réussi son enregistrement. Trois des quatre détenus présents à cette séance ont **exprimé explicitement être contents du résultat final et fiers de leur production**. Deux d'entre eux **ont demandé une copie de l'enregistrement**, afin de faire écouter l'émission à leurs proches (cette demande a été rencontrée par la Direction). Deux détenus ont exprimé leur **satisfaction d'avoir reçu de la documentation et appris de nouvelles choses** durant l'activité, tandis qu'un détenu a reconnu les **bienfaits de se plonger dans la réalisation d'un projet** durant plusieurs semaines (sentiment d'évasion).

6. SATISFACTION DES PERSONNES-RESSOURCES

La Direction de Leuze-en-Hainaut est **satisfaite de l'activité** qu'elle considère comme intéressante. La Direction émet, en revanche, un doute quant à l'intérêt que pourrait trouver les autres détenus à écouter l'émission via le *Prison Cloud*, comme cela était prévu à l'origine.

7. PERSPECTIVES

Les modalités de l'activité « Projet Radio » sont considérées comme **adéquates** et le bilan de l'activité s'est révélé **positif**. Les modalités de l'activité ne seront pas modifiées mais UPDI sera néanmoins attentif à **adapter le déroulement de la séance d'enregistrement**, afin que celle-ci soit moins stressante pour les détenus.

8. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ « PROJET RADIO »

- Tous les détenus inscrits à l'activité ont participé de manière **régulière** et se sont déclarés **satisfaits** de l'activité.
- L'activité a permis aux détenus d'apprendre comment construire une émission de radio, **structurer leurs idées** de manière attractive et agréable et **améliorer leur expression orale**.
- L'activité a également permis aux détenus de **s'exprimer sur des thématiques relatives aux déterminants de la santé** en milieu carcéral (maladie, réinsertion, alimentation...).
- Les détenus participants ont amélioré leur **confiance en eux-mêmes**, au fil de l'activité, et ont déclaré être fiers du résultat final.
- L'activité a encouragé les détenus à **travailler en équipe** sur un projet commun.
- **L'établissement souhaite que l'activité soit réitérée.**

VII. SENSIBILISATION TABAC

1. MODALITES DE L'ACTIVITE

L'activité « Sensibilisation tabac » a été programmée dans deux établissements :

	Andenne	Saint-Hubert
Fréquence	5 séances successives de 2 heures (groupe fermé)	5 séances successives de 2 heures (groupe fermé)
Public-cible	Condamnés	Condamnés
Début de l'activité	Octobre 2021	Mars 2022

Il est à noter que **l'activité devait être mise en place à Marneffe mais toutes les séances prévues ont été annulées** pour diverses raisons (pas assez d'inscrits, trop peu d'agents pénitentiaires, plafond de la salle qui s'effondre). Seule la séance d'informations a été organisée.

A Andenne, le groupe fermé pouvait accueillir jusqu'à 15 participants, tandis que celui de Saint-Hubert a été limité à 10 participants.

La première séance du module est consacrée à **l'évaluation de la motivation des détenus** et à **l'analyse des besoins** de chacun, de façon à guider les intervenant·e·s pour les séances suivantes. La deuxième séance est consacrée à la **balance décisionnelle**. La troisième travaille avec les détenus la **préparation au changement de comportements** et un « défi » leur est lancé pour la séance suivante. Lors de la quatrième séance, les intervenant·e·s réalisent un *debriefing* avec les détenus, relativement à la **manière dont ils sont passés ou non à l'action** vis-à-vis du « défi ». Enfin, la cinquième séance est l'occasion pour les détenus de se lancer un **second défi** et de faire le point, avec les intervenant·e·s sur la **manière de prendre en charge la suite** (orientation vers des services et/ou personnes-ressources pour une prise en charge adaptée).

2. REALISATION DE L'ACTIVITE

*Nombre de séances réalisées / Nombre de séances prévues
pour l'établissement (hors congés légaux)²²*

Andenne (groupe 1)	5/5
Andenne (groupe 2)	5/5
Saint-Hubert	5/5

Pour le premier groupe, à Andenne, il faut cependant noter que deux séances ont été reportées, faute de participants. Outre le nombre peu élevé de participants, ceux-ci ont également fortement varié d'une séance à l'autre. Un groupe stable n'ayant pas pu être constitué, **l'activité n'a pas suivi le programme des 5 séances prévu initialement** mais a plutôt été un lieu d'échanges et de sensibilisation autour de la consommation de tabac.

3. PARTICIPATION DES DETENUS

Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité

Andenne (groupe 1)	6
Andenne (groupe 2)	4
Saint-Hubert	12

Contrairement à ce qui était prévu, les groupes **ont vu leurs participants varier d'une séance à l'autre**. Pour le premier groupe à Andenne, il n'a pas été possible de constituer un noyau dur de participants. En revanche, cela a été possible pour le groupe 2 à Andenne et le groupe à Saint-Hubert.

²² Entre la date de début de l'activité et la fin de la récolte des données d'évaluation (septembre 2022)

*Nombre de présences totales à l'activité / Nombre d'inscriptions
totales à l'activité*

Andenne (groupe 1)	8/100	8%
Andenne (groupe 2)	13/14	93%
Saint-Hubert	19/19	100%

Le premier module proposé à Andenne a rencontré **peu de succès auprès des détenus**. Malgré un nombre important d'inscriptions, peu de détenus se sont effectivement présentés à l'activité.

En revanche, le second groupe à Andenne, de même que le groupe à Saint-Hubert, enregistrent des **participations très régulières** de la part des détenus. La quasi-totalité des détenus ont effectivement participé à la séance pour laquelle ils étaient inscrits.

Régularité de participation des détenus

Andenne (groupe 2)		
- <i>Nombre de détenus différents ayant participé à toutes les séances / Nombre de détenus différents inscrits</i>	0/6	0%
- <i>Nombre de détenus différents ayant participé à au moins la moitié des séances / nombre de détenus différents inscrits</i>	1/6	17%
- <i>Nombre de détenus différents ayant participé à moins de la moitié des séances / Nombre de détenus différents inscrits</i>	5/6	83%

Les chiffres de participation du premier groupe à Andenne montre **l'instabilité du groupe**. Seul un détenu à participer à au moins la moitié des séances. La plupart des détenus n'ont participé qu'à une seule ou deux séances.

Régularité de participation des détenus

Andenne (groupe 2)

- Nombre de détenus différents ayant participé à toutes les séances / Nombre de détenus différents inscrits	0/4	0%
- Nombre de détenus différents ayant participé à au moins la moitié des séances / nombre de détenus différents inscrits	3/4	75%
- Nombre de détenus différents ayant participé à moins de la moitié des séances / Nombre de détenus différents inscrits	1/4	25%

Les détenus du second groupe, à Andenne, se sont montrés **plus réguliers** dans leurs participations. Seul un détenu n'a participé qu'à une seule séance. Néanmoins, aucun détenu n'a participé à toutes les séances prévues.

Régularité de participation des détenus

Saint-Hubert

- Nombre de détenus différents ayant participé à toutes les séances / Nombre de détenus différents inscrits	1/12	8%
- Nombre de détenus différents ayant participé à au moins la moitié des séances / nombre de détenus différents inscrits	5/12	42%
- Nombre de détenus différents ayant participé à moins de la moitié des séances / Nombre de détenus différents inscrits	6/12	50%

La participation des détenus à l'activité à Saint-Hubert montre une **régularité mitigée**. En effet, un seul détenu a participé aux trois séances prévues. La moitié des détenus n'ont participé qu'à une seule séance.

4. SATISFACTION DES DETENUS

La satisfaction globale des détenus, relativement à l'activité « Sensibilisation tabac », est **difficile à qualifier**. D'un côté, les chiffres de participation semblent indiquer des détenus peu impliqués et intéressés. D'un autre côté, les observations réalisées durant l'activité elle-même montrent des détenus qui se déclarent satisfaits de l'activité et motivés à participer.

5. INDICATEURS SPECIFIQUES AUX OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'ACTIVITE

Tous les objectifs opérationnels ne peuvent être documentés. En effet, la faible participation des détenus au premier groupe à Andenne n'a pas permis à UPDI de travailler le programme prévu initialement.

a) OBJECTIF OPERATIONNEL N° 1 : LE DETENU A ADOPTE DES COMPORTEMENTS DE REDUCTION DES RISQUES

Nombre de détenus affirmant avoir diminué leur consommation tabagique au cours de l'activité / Nombre de détenus ayant participé à l'activité

Andenne (groupe 2)	3/4	75%
Saint-Hubert	6/12	50%

A Andenne, trois des quatre détenus du groupe 2 **ont diminué leur consommation de tabac au cours de l'activité**. Ces détenus ont déclaré fumer quelques cigarettes en moins par jour, comparativement à leurs habitudes. De la même manière, la moitié des détenus ayant participé à l'activité, à Saint-Hubert, ont réduit leur consommation de tabac de quelques cigarettes.

Nombre de détenus présentant des tentatives de sevrage tabagique / Nombre de détenus ayant participé à l'activité

Andenne (groupe 2)	2/4	50%
Saint-Hubert	Indéterminé	Indéterminé

A Andenne, deux détenus se sont lancés dans une tentative de sevrage, après avoir reçu des patchs et pastilles durant l'activité. Cependant, ces deux détenus **n'ont pas poursuivi le sevrage après l'arrêt de l'activité**, en raison du stress trop intense pour l'un et de l'absence d'un suivi régulier pour l'autre.

Le défi de l'arrêt complet du tabac est proposé aux détenus lors des quatrième et cinquième séances. Ces séances ont bien eu lieu à Saint-Hubert mais les comptes-rendus ne sont pas disponibles.

b) OBJECTIF OPERATIONNEL N°2 : LE DETENU S'EST ENRICHİ DE NOUVELLES CONNAISSANCES RELATIVES A SA CONSOMMATION DE TABAC

UPDI a transmis des informations relatives à la consommation de tabac, adaptées à chaque profil

Andenne (groupe 2)	Oui
Saint-Hubert	Oui

A Andenne et Saint-Hubert, l'activité a permis aux détenus de **discuter et d'être sensibilisés sur différentes thématiques relatives à la consommation de tabac** : le rôle des habitudes de consommation, les moyens de consommation, le budget, les possibilités d'accompagnement, les bénéfices de l'arrêt tabagique, les étapes de sevrage, l'effet de la nicotine sur le corps, la dépendance corporelle et psychologique, etc.

Le détenu a reçu des informations sur les stratégies alternatives à la fume

Andenne (groupe 2)	Oui
Saint-Hubert	Oui

Au cours de l'activité, les détenus ont pu recevoir de plus amples informations sur les stratégies alternatives et les substitutions au tabac. Outre les patchs et pastilles, les détenus ont notamment été informés sur les bienfaits des huiles essentielles, des bâtons de réglisse, des jeux anti-stress, etc. Par ailleurs, UPDI a également pu **distribuer des substitutions** aux détenus participants : patchs, balle anti-stress et bâtons de réglisse.

c) OBJECTIF OPERATIONNEL N°3 : LE DETENU A AVANCE D'UNE ETAPE DANS LE CYCLE DU CHANGEMENT DE COMPORTEMENTS

Nombre de détenus ayant testé une substitution au tabac / Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité

Andenne (groupe 2)	2/4	50%
Saint-Hubert	3/12	25%

A Andenne, **deux détenus ont reçu des substituts** au tabac durant l'activité et ont eu l'occasion de les tester (patchs, pastilles et réglisse).

A Saint-Hubert, **trois détenus ont testé les patchs anti-tabac** reçus durant l'activité. Les patchs se sont révélés très efficaces pour l'un d'eux.

Nombre de détenus ayant accepté un petit défi / Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité

Andenne (groupe 2)	4/4	100%
Saint-Hubert	Indéterminé	Indéterminé

A Andenne, **tous les détenus du second groupe ont accepté les petits défis** qui leur étaient lancés. Le premier défi a consisté en une **réduction de la consommation** à 5 cigarettes par jour.

Le second défi était une tentative de **sevrage partiel**, au moyen des substituts au tabac distribués lors de l'activité.

Les défis interviennent normalement en quatrième et cinquième séances. Ces séances ont bien eu lieu à Saint-Hubert mais les comptes-rendus des séances ne sont pas disponibles.

Nombre de détenus présentant une motivation accrue / Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité

Andenne (groupe 2)	4/4	100%
Saint-Hubert	6/12	50%

A Andenne, tous les détenus ayant participé à l'activité se sont montrés **motivés** et semblent avoir conservé cette motivation au fil des séances. A Saint-Hubert, la moitié des détenus participants ont exprimé une motivation bien présente au fil des séances.

d) OBJECTIF OPERATIONNEL N°4 : LE DETENU A EXPRIME SON VECU RELATIF A SA (SES) CONSOMMATIONS

Nombre de détenus ayant partagé leur vécu / Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité

Andenne (groupe 1)	6/6	100%
Andenne (groupe 2)	4/4	100%
Saint-Hubert	12/12	100%

A Andenne et Saint-Hubert, les différents groupes ont été l'occasion pour chacun des détenus de **faire le point sur ses consommations**, tabagiques ou non. Les détenus ont expliqué leur parcours en tant que fumeurs, leurs difficultés quant à l'arrêt et leurs éventuelles autres addictions. Ces consommations ont souvent été mises en lien avec les conditions d'incarcération, le stress et l'ennui mais également avec certaines problématiques de santé dont souffrent les détenus.

Il est intéressant de noter que, bien que l'activité soit orientée vers la prévention du tabac, les détenus ont également pu **discuter d'autres addictions** (alcool, drogues) et trouver également un espace d'écoute et d'échanges à ce sujet.

Le groupe offre un espace d'échanges respectueux

Andenne (groupe 1)	Oui
Andenne (groupe 2)	Oui
Saint-Hubert	Oui

A Andenne, la faible taille des groupes a permis des **échanges très individualisés** avec les détenus. Par ailleurs, à Andenne comme à Saint-Hubert, l'ambiance du groupe a été décrite comme positive. Les détenus se sont montrés **à l'écoute des uns et des autres** et ont échangé dans le calme et la compréhension mutuelle.

6. SATISFACTION DES PERSONNES-RESSOURCES

Aucune réunion de bilan de cette activité n'a pu être organisée avec les personnes-ressources des établissements concernés.

7. PERSPECTIVES

Les établissements étaient **demandeurs** (et le sont toujours) d'une activité relative à la prévention du tabac mais les résultats obtenus sont **très mitigés**. En effet, l'activité n'a pas éveillé l'intérêt des détenus et les quelques participants se sont montrés peu réguliers dans leur présence aux différentes séances. Par ailleurs, les Directions connaissent les difficultés de proposer une telle activité aux détenus, dans la mesure où le tabac est considéré par beaucoup comme un **moyen de mieux vivre la détention** (réduction du stress, de l'ennui, etc.). **Il existe donc une tension importante entre, d'un côté, les demandes exprimées par les établissements et les détenus eux-mêmes (durant l'état des lieux) et, de l'autre, le manque de participation et de résultats obtenus pour cette activité.**

L'activité, telle que pensée par UPDI et SEPT, reste considérée comme pertinente et répond à la demande des établissements. Cependant, **elle est confrontée à la réalité de la consommation tabagique en milieu carcéral**. Outre le fait que le tabac soit un **recours** pour les détenus en cas de stress intense et d'ennui, **les possibilités d'accompagnement médical et psychologique à l'arrêt tabagique sont très limitées**. En effet, il n'existe pas de véritable accompagnement médical : les détenus doivent **cantiner eux-mêmes** leurs substituts au tabac, or la plupart d'entre eux n'en ont pas les moyens financiers. Par ailleurs, les détenus **ne sont pas suivis dans la durée**. Livrés à eux-mêmes, beaucoup replonge rapidement après une tentative d'arrêt. En cela, **une prévention efficace du tabac en milieu carcéral ne peut être prise en charge de manière efficace par les intervenant·e·s externes seul·e·s**. Cela nécessiterait, en réalité, la mise en place de stratégies concertées et d'une **véritable politique de promotion de la santé en milieu pénitentiaire**.

En outre, l'efficacité de l'activité, pour plusieurs Directions, était **conditionnée à la possibilité de la proposer également au personnel pénitentiaire** qui dispose du droit de fumer au sein des établissements carcéraux. Or, cette possibilité **n'a pas été autorisée par la DGEPI**. Les détenus évoluent donc au sein d'un environnement peu propice à l'arrêt tabagique.

Les perspectives quant à cette activité restent floues. UPDI réfléchit d'ores et déjà à la **possibilité d'intervenir plus fréquemment mais ponctuellement** dans les établissements, notamment lors d'évènements particuliers. Par ailleurs, **la collaboration avec SEPT s'est révélée concluante** et UPDI **n'envisage pas d'abandonner complètement cette activité** de prévention du tabagisme.

8. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ « SENSIBILISATION TABAC »

- L'activité a rencontré un **faible succès** auprès des détenus en termes de nombre d'inscriptions et de participants.
- Le faible nombre d'inscrits semble indiquer un **désintérêt des détenus** envers l'activité mais les participants se sont néanmoins déclarés **satisfaits et motivés** à participer.
- L'activité a permis aux détenus de **diminuer leur consommation** de tabac. Certains ont entrepris un sevrage complet mais ont recommencé à fumer après la fin de l'activité.
- Durant l'activité, les détenus ont **reçu des substituts au tabac** et ont été informés sur les alternatives existantes.
- Les établissements pénitentiaires **restent demandeurs** de ce type d'activité mais son efficacité **se heurte aux réalités de la consommation tabagique en milieu carcéral**. En effet, le tabac est très souvent utilisé comme **soutien à la détention** : pour combler l'ennui, apaiser le stress, oublier ses problèmes, etc. En outre, les possibilités d'accompagnement sont limitées et les substituts au tabac difficiles à cantiner pour la plupart (prix élevés). Une prévention efficace du tabac en milieu carcéral semble **indissociable d'une politique de promotion de la santé** de grande ampleur, **ainsi que d'une amélioration générale des conditions de détention**.

VIII. EQUICOACHING

1. MODALITES DE L'ACTIVITE

L'activité a été organisée pour la première fois à Marneffe, en septembre et octobre 2022²³. En effet, plusieurs établissements s'étaient montrés intéressés par l'activité mais **la DGEPI a tardé à donner son autorisation** pour sa mise en œuvre.

	Marneffe
Fréquence	4 séances de 2 heures
Public-cible	Condamnés
Début de l'activité	Septembre 2022

Les quatre séances s'organisent selon **les mêmes étapes** qui sont :

- Salutations entre détenus et intervenant-e-s ;
- Météo intérieure : les détenus sont invités à sonder leur humeur du jour ;
- Bodyscan : les détenus se recentrent sur leurs émotions et se détendent avant d'entrer en contact avec le cheval ;
- Mise en contact avec le cheval dans l'enclos ;
- Exercices avec le cheval : les exercices varient d'une séance à l'autre ;
- *Debriefing* avec les détenus relativement aux exercices du jour ;
- Soin du cheval : brossage, nettoyage, etc. ;
- Le mot de la fin : les détenus sont invités à indiquer ce qu'ils retiennent de la séance du jour

L'activité est réalisée en **collaboration avec ChevalEssence**.

²³ Un second module a été organisé, à Marneffe, à la suite du premier. Cependant, les délais pour la rédaction du rapport d'évaluation n'ont pas permis d'inclure les données de ce second module dans l'évaluation présentée ici.

2. REALISATION DE L'ACTIVITE

Marneffe

<i>Nombre de séances réalisées / Nombre de séances prévues pour l'établissement (hors congés légaux)²⁴</i>	4/4
---	-----

Toutes les séances ont eu lieu conformément à ce qui était prévu.

3. PARTICIPATION DES DETENUS

Marneffe

<i>Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité</i>	9	
<i>Nombre de présences totales à l'activité / Nombre d'inscriptions totales à l'activité</i>	35/36	97%

Les détenus ont participé avec une très grande régularité à l'activité. Une seule séance a été ratée par un seul détenu qui était confiné. Les détenus se sont montrés très enthousiasmés par l'activité et toujours **impatients de participer** à la séance suivante.

4. SATISFACTION DES DETENUS

Marneffe

<i>Nombre de détenus ayant déclaré être satisfaits de l'activité / nombre de détenus ayant participé à l'activité</i>	9/9	100%
---	-----	------

Les quatre séances de l'activité « *Equicoaching* » ont fait **l'unanimité** parmi les détenus participants. **Tous ont exprimé les bienfaits de la séance** : détente, sentiment de liberté, bien-être mental, etc.. Plusieurs détenus ont expliqué se sentir **détendus à l'issue de la séance mais**

²⁴ Entre la date de début de l'activité et la fin de la récolte des données d'évaluation (septembre 2022)

également dans les jours qui suivent. Les détenus ont été **marqués par le caractère innovant** de cette activité et se sont estimés **chanceux de pouvoir y participer** en milieu carcéral. Ils se sont d'ailleurs montrés **particulièrement émus lors de la dernière séance** et ont apprécié recevoir une photo d'eux avec le cheval en souvenir.

La dynamique au sein du groupe a également été reconnue comme positive. Les détenus ont eu l'occasion **d'échanger entre eux de manière calme et respectueuse**. Enfin, l'un des exercices consistait à s'attribuer un nom d'animal totem et en expliquer les raisons. Certains détenus se sont fortement attachés à ce surnom et se désignent désormais entre eux de cette manière, en dehors de l'activité. Cette anecdote illustre le **sentiment d'appartenance à un groupe** qui a été souligné par plusieurs détenus au fil de l'activité.

5. INDICATEURS SPECIFIQUES AUX OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'ACTIVITE

a) OBJECTIF OPERATIONNEL N° 1 : LE DETENU A CREE UN LIEN POSITIF AVEC ET A TRAVERS LE CHEVAL

Marneffe

<i>Le détenu se sent à l'aise en présence du cheval et dans la réalisation des exercices</i>	Oui
<i>Le détenu a trouvé sa place dans le groupe</i>	Oui

Malgré des débuts parfois méfiants, les détenus **se sont tous progressivement sentis de plus en plus à l'aise** au sein du groupe et dans leurs interactions avec le cheval. Certains prenaient l'initiative de s'occuper de l'animal, voire **recherchaient des moments en aparté** avec celui-ci, afin de lui parler.

Les exercices ont également permis aux détenus **d'apprendre à se connaître mutuellement et à se faire confiance**. Si certains se montraient très réservés lors des premières séances, ils se sont peu à peu sentis plus à l'aise au sein du groupe et y ont pris leur place. Certains détenus très

en retrait, ou qui privilégiaient les interactions avec les intervenant-e-s, **ont fini par participer pleinement à la dynamique du groupe.**

b) OBJECTIF OPERATIONNEL N° 2 : LE DETENU S'EST SENTI APAISE PAR L'ACTIVITE

Marneffe

Le détenu exprime un sentiment de détente et de bien-être à l'issue de l'activité

Oui

Les détenus ont manifesté à de nombreuses reprises les **bienfaits de l'activité en termes de bien-être mental**. Les exercices, la présence de l'animal et la bonne dynamique du groupe ont fait que les détenus ont souvent qualifié l'activité d'apaisante. Pour plusieurs d'entre eux, cet **effet d'apaisement était durable** dans les jours qui suivaient l'activité. Pour l'un d'eux, cela lui a permis de **vivre son quotidien avec moins de violence** que d'habitude. Certains détenus ont déclaré que l'activité leur permettait de « *recharger leurs batteries* ». Le caractère innovant de l'activité a également fait dire aux détenus qu'ils ne sentaient plus emprisonnés pendant quelques heures. Le **sentiment « d'être normal »** a également été exprimé.

c) OBJECTIF OPERATIONNEL N° 3 : LE DETENU A APPRIS DE NOUVELLES CHOSES SUR LUI-MEME

Marneffe

Le détenu a pris conscience de ses qualités et de son rôle dans le groupe

Oui

Les exercices proposés durant l'activité avaient notamment pour objectifs d'**amener les détenus à réfléchir sur eux-mêmes** et prendre conscience de leurs ressources. Les détenus ont notamment dû **réfléchir aux qualités mobilisées par chacun durant les exercices**. Par ailleurs, les détenus se sont naturellement positionnés les uns par rapport aux autres (certains prenaient les initiatives durant les exercices, d'autres se plaçaient plutôt en suiveurs). Les échanges ont permis aux détenus de **prendre conscience des rôles qu'ils s'assignaient au sein d'un groupe et**

des conséquences que cela pouvait avoir dans leur vie quotidienne. Plusieurs détenus ont déclaré que l'activité leur avait permis de **se remettre en question**.

Marneffe

Le détenu s'est fixé des objectifs pour l'avenir

Oui

Les détenus ont été amené à se positionner sur des **actions concrètes à mettre en œuvre à leur sortie de prison**. Certains d'entre eux ont **pris conscience d'erreurs commises** et ont avancé dans leur réflexion pour ne plus reproduire ces erreurs.

6. SATISFACTION DES PERSONNES-RESSOURCES

L'activité « *Equicoaching* » a fait **l'unanimité également auprès des observateurs** (Direction de Marneffe, un Directeur d'un autre établissement venu voir l'activité, les agent-e-s pénitentiaires, etc.). La DGEPI a également réalisé un **communiqué public** au sujet de l'activité, ainsi que diffusé une **note interne** aux autres établissements pénitentiaires. Un **photographe** est venu documenter l'activité.

Les retours réalisés par les observateurs (principalement les agent-e-s pénitentiaires) semblent **montrer des effets durables de l'activité sur le comportement** des détenus au quotidien. Un détenu aurait également réussi à **dormir sans médicament** à la suite de l'activité. Ces constatations restent très limitées, l'activité ayant été autorisée de façon tardive par la DGEPI et n'ayant été mise en place qu'à la fin du projet. Cependant, **les premiers résultats sont très encourageants et les réactions des détenus et du personnel pénitentiaire plaident en faveur d'une poursuite de celle-ci**.

7. PERSPECTIVES

L'activité montre des résultats positifs et est **unanimement reconnue comme bénéfique** par les observateurs, les détenus et l'établissement. Les modalités de l'activité fonctionnent, de même que la collaboration entre UPDI et ChevalEssence. L'activité pourrait, dès lors, se poursuivre selon la même formule.

8. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ « EQUICOACHING »

- L'activité a fait **l'unanimité** auprès des détenus qui y ont participé avec une grande régularité et en ont reconnu les **bienfaits en termes de bien-être mental**.
- Les détenus ont déclaré se sentir **plus apaisés** à l'issue de chaque séance et en ressentir les effets également dans les jours suivants.
- Les exercices avec le cheval ont notamment permis aux détenus **d'apprendre à se connaître** mutuellement et à se faire confiance, à **réfléchir sur eux-mêmes** et leurs parcours de vie mais également à se **positionner sur des actions concrètes** à mettre en œuvre à leur sortie de prison. Certains détenus ont déclaré avoir pris conscience des erreurs commises et avoir avancé dans leur réflexion pour ne plus les reproduire.
- L'activité a également fait l'unanimité auprès des observateurs et **la DGEPI en a fait la publicité** en interne auprès des autres établissements pénitentiaires.

IX. APPRENDRE A MIEUX VIVRE AVEC MES EMOTIONS

1. MODALITES DE L'ACTIVITE

L'activité « Apprendre à mieux vivre avec mes émotions » a été mise en œuvre dans 3 établissements :

	Andenne	Dinant	Namur
Fréquence	9 séances de 2 heures, une fois par semaine	9 séances de 2 heures, une fois par semaine	9 séances de 2 heures, une fois par semaine
Public-cible	Condamnés	Condamnés	Condamnés et annexe psychiatrique
Début de l'activité	Octobre 2021	Novembre 2021	Novembre 2021 (annexe) Décembre 2021 (détenus de droit commun)

Le module de 9 séances a été organisé plusieurs fois dans chaque établissement, avec des groupes de détenus différents :

	Andenne	Dinant	Namur
Nombre de modules organisés (groupes différents)	3	2	3 (droit commun) 2 (annexe)

L'activité est découpée en **9 séances** dont le contenu est le suivant :

- **Séance 1** : présentation de chacun ; attentes et craintes des participants ; contrat coconstruit (règles à respecter et règles qui protègent les participants)
- **Séance 2** : « les émotions ». Au travers de vidéo et de jeux, la séance vise à la psychoéducation des participants quant aux émotions et à leurs fonctions.
- **Séance 3** : « les valeurs ». Via des exercices, les participants sont amenés à réfléchir à leurs valeurs (ce qui est important pour eux).
- **Séance 4** : « pleine conscience ». Les participants sont initiés à des exercices simples de pleine conscience
- **Séance 5** : « la tristesse ». Les participants sont invités à définir la tristesse et présenter une situation durant laquelle ils ont ressenti cette émotion.
- **Séance 6** : « la colère ». Les participants définissent ensemble la colère et font part d'une situation vécue.
- **Séance 7** : « la peur ». Les participants sont invités à définir la peur et présenter une situation durant laquelle ils ont ressenti cette émotion.
- **Séance 8** : « la joie ». Les participants définissent ensemble la joie et font part d'une situation vécue.
- **Séance 9** : Bilan de l'activité.

2. REALISATION DE L'ACTIVITE

*Nombre de séances réalisées / Nombre de séances prévues
pour l'établissement (hors congés légaux)²⁵*

Andenne	25/27
Dinant	14/16
Namur (annexe)	20/20 ²⁶
Namur (droit commun)	18/27

A Andenne, les **deux dernières séances du groupe 3 n'ont pas été menées**.

A Dinant, **une séance a été annulée** pour des raisons d'agenda de l'établissement trop chargé et une autre par **manque de personnel pénitentiaire**.

²⁵ Entre la date de début de l'activité et la fin de la récolte des données d'évaluation (septembre 2022)

²⁶ Le second groupe à l'annexe psychiatrique de Namur a bénéficié de 11 séances au lieu de 9. En effet, ce groupe était composé de personnes présentant des déficiences mentales et des séances supplémentaires ont été nécessaires afin que tout le contenu puisse être abordé.

A l'annexe psychiatrique de Namur, **toutes les séances ont été menées**. En revanche, pour les détenus de droit communs, **6 séances n'ont pas eu lieu** pour le groupe 1 (les détenus qui y participaient ayant tous été libérés en cours d'activité) et **3 séances n'ont pas encore eu lieu**²⁷ pour le groupe 3 au moment de la rédaction de ce rapport d'évaluation.

3. PARTICIPATION DES DETENUS

Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité

Andenne	15
Dinant	9
Namur (annexe)	11
Namur (droit commun)	17

Selon les établissements, les détenus ont été **plus ou moins enclins à participer** aux séances auxquelles ils étaient inscrits :

*Nombre de présences totales à l'activité / Nombre d'inscriptions
totales à l'activité*

Andenne	69/85	81%
Dinant	49/72	68%
Namur (annexe)	90/111	81%
Namur (droit commun)	58/100	58%

A Andenne, les détenus ont raté une ou plusieurs séance pour raisons médicales (1), refus de participer (5), visites (2), préau (3), transfert (1), travail (2) et rendez-vous au SAD ou SPS (2).

A Dinant, une partie des absences se justifient par des libérations (2), des visites (1), une quarantaine covid (1) et un refus de participer (1). Les autres absences n'ont pas été justifiées.

²⁷ Prévues en octobre 2022.

A l'annexe psychiatrique de Namur, les détenus ont raté une ou plusieurs séances en raison d'un transfert (6), d'une punition (3), d'une quarantaine (1) ou d'une formation ayant lieu en même temps (1). Les autres absence n'ont pas été justifiées.

Enfin, les détenus de droit commun, à Namur, n'ont pas participé à une ou plusieurs séances pour les raisons suivantes : refus (3), libération (4), raisons médicales (2), formation (2), tribunal (1) et extraction (1). Les autres absence n'ont pas été justifiées.

Régularité de participation des détenus

Andenne		
- Nombre de détenus différents ayant participé à toutes les séances / Nombre de détenus différents inscrits	4/15	27%
- Nombre de détenus différents ayant participé à au moins la moitié des séances / nombre de détenus différents inscrits	4/15	27%
- Nombre de détenus différents ayant participé à moins de la moitié des séances / Nombre de détenus différents inscrits	7/15	46%

A Andenne, les détenus présentent une **faible régularité de participation** aux séances pour lesquelles ils étaient inscrits. En effet, la moitié des détenus inscrits ont participé à moins de la moitié des séances prévues.

Régularité de participation des détenus

Dinant		
- Nombre de détenus différents ayant participé à toutes les séances / Nombre de détenus différents inscrits	2/9	
- Nombre de détenus différents ayant participé à au moins la moitié des séances / nombre de détenus différents inscrits	5/9	
- Nombre de détenus différents ayant participé à moins de la moitié des séances / Nombre de détenus différents inscrits	2/9	

A Dinant, les détenus présentent une **meilleure régularité** de participation, puisque $\frac{3}{4}$ d'entre eux ont au moins assisté à la moitié des séances.

Régularité de participation des détenus

Namur (annexe)		
- Nombre de détenus différents ayant participé à toutes les séances / Nombre de détenus différents inscrits	5/11	45%
- Nombre de détenus différents ayant participé à au moins la moitié des séances / nombre de détenus différents inscrits	5/11	45%
- Nombre de détenus différents ayant participé à moins de la moitié des séances / Nombre de détenus différents inscrits	1/11	10%

A l'annexe psychiatrique de Namur, les détenus présentent une **bonne régularité de participation**. En effet, la quasi-totalité des détenus inscrits ont participé à au moins la moitié des séances. Par ailleurs, la moitié des détenus inscrits a participé à l'entièreté des séances.

Régularité de participation des détenus

Namur (droit commun)		
- Nombre de détenus différents ayant participé à toutes les séances / Nombre de détenus différents inscrits	2/17	12%
- Nombre de détenus différents ayant participé à au moins la moitié des séances / nombre de détenus différents inscrits	9/17	53%
- Nombre de détenus différents ayant participé à moins de la moitié des séances / Nombre de détenus différents inscrits	6/17	35%

Enfin, les détenus de droit commun, à Namur, présentent une **régularité satisfaisante** de participation. Peu de détenus ont participé à toutes les séances prévues mais plus de la moitié d'entre eux ont participé à au moins la moitié des séances.

4. SATISFACTION DES DETENUS

Les détenus ayant participé à l'activité ont émis divers commentaires relativement à leur satisfaction vis-à-vis du contenu proposé par UPDI. Cependant, les données recueillies ne sont **pas suffisamment harmonisées pour permettre de fournir des chiffres de satisfaction.**

Plusieurs détenus ont montré une **appréciation très positive des techniques d'animation** variées utilisées par UPDI durant l'activité (vidéos, jeux, exercices, etc.). Ces contenus ont été jugés à la fois divertissants et sérieux. Les détenus semblent avoir **apprécié le mélange de théorie et de pratique** à chaque séance. En outre, les détenus ont exprimé à plusieurs reprises les **bienfaits de pouvoir s'exprimer librement** sur leur vécu, sans jugement, et de se sentir écoutés et compris. La grande majorité des détenus présents aux séances y prenaient part de manière active et **impliquée**. Plusieurs détenus se sont montrés **intéressés pour s'inscrire à nouveau** au module.

Si le manque de régularité dans la participation des détenus, dans certains établissements, peut faire penser à un manque d'intérêt envers l'activité, il apparaît **que les absences sont majoritairement justifiées par des raisons extérieures à l'activité** et relatives plutôt aux aléas de la vie carcérale. Cependant, l'activité s'est révélée compliquée pour quelques détenus qui ont **éprouvé des difficultés à parler de leur vécu** (crainte que leurs confidences ne soient ébruitées à tout l'établissement, impacts négatifs des mauvais souvenirs sur leur moral, etc.).

5. INDICATEURS SPECIFIQUES AUX OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'ACTIVITE

a) OBJECTIF OPERATIONNEL N° 1 : LE DETENU A APPRIS UNE TECHNIQUE DE GESTION EMOTIONNELLE

UPDI a expliqué des techniques de gestion émotionnelle aux détenus

Andenne	Oui
Dinant	Oui
Namur (annexe)	Oui
Namur (droit commun)	Oui

Les séances proposées par UPDI comportaient des **exercices simples de gestion des émotions**, de façon à ce que les détenus puissent se les approprier et les réutiliser seuls en cas de besoin.

UPDI a notamment transmis aux détenus :

- Des exercices de pleine conscience ;
- Des exercices permettant de réagir plus sereinement aux émotions telles que la tristesse ou la colère ;
- Une réflexion quant à la manière de trouver des solutions alternatives à une situation difficile/déplaisante ;
- Une réflexion quant à l'acceptation des émotions et de leurs rôles ;
- Une réflexion sur la différence entre valeurs et objectifs ;
- Un exercice permettant aux détenus de s'arrêter lorsqu'ils ressentent une émotion forte, afin de la décrypter ;
- ...

Tous ces exercices et techniques avaient pour objectif de permettre aux détenus d'être mieux outillés pour **comprendre, accepter et réagir face à des émotions** parfois envahissantes.

Les détenus se sentent mieux outillés pour comprendre et gérer leurs émotions

Andenne	Indéterminé
Dinant	Indéterminé
Namur (annexe)	Indéterminé
Namur (droit commun)	Indéterminé

Concernant les détenus d'Andenne, il est difficile d'établir s'ils se sentent mieux outillés pour gérer leurs émotions à l'issue de l'activité. **Les données d'évaluation ne sont, en effet, pas**

suffisamment étayées à ce sujet. Un détenu a néanmoins déclaré que les séances l’avaient aidé à prendre conscience de ses valeurs et à retrouver qui il était au-delà de son vécu carcéral.

A Dinant, à nouveau, **les données ne sont pas suffisantes pour documenter cet indicateur.** Les détenus semblent néanmoins avoir bien compris comment faire face à la tristesse en adoptant les comportements adéquats.

Les constats sont les mêmes pour Namur (droit commun et annexe psychiatrique). Un détenu a cependant déclaré que les exercices appris l’ont **aidé à diminuer sa consommation de cocaïne.** De manière générale, les détenus considèrent **mieux comprendre leurs émotions.**

Les détenus réutilisent seuls les exercices appris durant l’activité

Andenne	Indéterminé
Dinant	Indéterminé
Namur (annexe)	Indéterminé
Namur (droit commun)	Indéterminé

Tout comme l’indicateur précédent, **les données d’évaluation permettent difficilement de documenter cet indicateur de manière fiable.**

Deux détenus, à Andenne et Dinant, ont néanmoins indiqué se servir des informations reçues durant l’activité pour **éviter les débordements émotionnels.** Deux autres détenus réalisent également des **exercices de respiration** en dehors de l’activité. A Namur, quatre détenus ont également pratiqué seuls des exercices de respiration.

b) OBJECTIF OPERATIONNEL N° 2 : LE DETENU S'EST SENTI ECOUTE

L'un des objectifs de l'activité était de proposer aux détenus un **espace de parole** où partager leurs vécus en lien avec les différentes émotions abordées durant le module.

Nombre de détenus différents ayant partagé leur vécu / Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité

Andenne	15/15	100%
Dinant	9/9	100%
Namur (annexe)	11/11	100%
Namur (droit commun)	17/17	100%

A cet égard, l'activité a permis de **créer un espace de confiance** puisque tous les détenus ayant participé ont accepté de se livrer par rapport à leur vécu personnel et carcéral. Cette possibilité de **s'exprimer librement** a d'ailleurs été soulignée positivement par les détenus qui en ont perçu les bienfaits en termes de **bien-être mental**.

Les détenus ont eu l'occasion de **raconter de nombreuses situations vécues**, relatives aux émotions abordées durant l'activité. Ils ont ainsi pu aborder à la fois leur **parcours carcéral** mais également leurs **souvenirs, histoires familiales, craintes** pour l'avenir, etc. Plusieurs détenus se sont confiés sur leurs problématiques **d'addictions, de dépression ou de colère**. Des **situations d'injustice** vécues en milieu carcéral ont également été identifiées et les détenus ont expliqué en quoi elles mènent souvent à l'utilisation de **l'agressivité comme mécanisme de défense**.

De manière générale, les thématiques abordées par les détenus **rejoignent les préoccupations qui avaient surgi durant l'état des lieux**. Les personnes incarcérées disposent de peu d'occasion de se confier sur leur vécu, dans un espace neutre et sans jugement. Les **bienfaits de la parole** ont été souligné à plusieurs reprises durant l'activité.

Le groupe offre un espace d'échanges respectueux

Andenne	Oui
Dinant	Oui
Namur (annexe)	Oui
Namur (droit commun)	Oui

Les différents groupes se sont révélés être des **espaces d'échanges respectueux** entre les détenus. Ceux-ci se sont **mutuellement écoutés** et ont fait preuve de **solidarité**. Les détenus plus réservés et éprouvant plus de difficultés à exprimer leurs émotions **ont été épaulés par les autres** participants. En outre, UPDI a veillé à ce que **le temps de parole de chacun soit respecté**, bien que les détenus l'aient généralement fait naturellement.

Certains n'ont pas hésité à **prodiguer des conseils** aux autres, relativement à certaines situations qu'ils avaient déjà traversées et pour lesquelles ils avaient trouvé des solutions satisfaisantes. Les différents groupes sont parvenus à instaurer un **climat de confiance** propice aux échanges et confidences. Pour certains, le groupe est même devenu **un repère**.

c) OBJECTIF OPERATIONNEL N° 3 : LE DETENU A EXPRIME SES EMOTIONS

Nombre de détenus différents ayant partagé leurs émotions / Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité

Andenne	15/15	100%
Dinant	9/9	100%
Namur (annexe)	11/11	100%
Namur (droit commun)	17/17	100%

Les émotions étant au centre de l'activité, chaque détenu a eu l'occasion de **partager avec les autres des situations vécues et les émotions qui y étaient liées**. La plus-value de l'activité a été non seulement de permettre aux détenus de **s'exprimer et se décharger** de leurs émotions mais également de **les aider à comprendre** celles-ci. UPDI prodiguait, en effet, des analyses et

conseils aux détenus, afin de leur permettre de **mieux décrypter** ce qu'ils ressentent, pourquoi ils le ressentent et **comment mieux gérer ces émotions** dans le futur.

De façon flagrante, l'émotion qui a été la plus partagée par les détenus est la **colère**. Celle-ci a de nombreuses origines mais est souvent liée aux **conditions d'incarcération**, au sentiment **d'injustice** et au fonctionnement du **système carcéral** dans sa globalité. Les détenus expliquent alors que cette colère **se transforme facilement en agressivité**, principalement à l'égard du personnel pénitentiaire.

La tristesse est souvent associée à la colère, chez les détenus. Beaucoup se sentent livrés à eux-mêmes et ne trouvent pas toujours la force de réagir. Certains présentent des problématiques d'addictions, ainsi que des **symptômes de dépression**. Les émotions partagées par les détenus **font fortement échos aux résultats de l'état des lieux**, en ce qu'elles mettent en évidence **l'extrême détresse psychologique** de certains et le **manque de solutions** pour y répondre adéquatement.

La tristesse découle aussi souvent d'un **sentiment de culpabilité**. Les détenus sont conscients des conséquences de leurs actes, principalement sur leur famille et leurs proches. Ils souffrent notamment de la séparation avec leur(s) enfant(s) et/ou conjoint·e·s.

Après la colère et la tristesse, la troisième émotion fréquemment évoquée par les détenus est la **peur, le stress et l'angoisse**. Les détenus **s'interrogent énormément sur leur avenir** et leurs capacités à se réinsérer à la sortie de prison. Certains détenus se font également énormément de **soucis pour leurs proches**, parfois malades ou en situation de précarité.

Enfin, les détenus évoquent également la **lassitude et le sentiment d'impuissance** face à leur situation. Certains disent ne plus supporter l'incarcération mais se sentir impuissants face à ce sentiment. Les détenus ont souvent l'impression de **ne plus avoir le contrôle de leur vie**.

d) OBJECTIF OPERATIONNEL N° 4 : LE DETENU S'EST ENRICHİ DE NOUVELLES CONNAISSANCES

Le détenu s'est enrichi de nouvelles connaissances sur le fonctionnement des émotions

Andenne	Oui
Dinant	Oui
Namur (annexe)	Oui
Namur (droit commun)	Oui

Comme expliqué précédemment, l'activité a permis aux détenus d'aborder les émotions non seulement **sous l'angle du ressenti mais également de façon plus théorique**. UPDI a ainsi pu transmettre aux détenus de nombreuses informations quant au fonctionnement des émotions.

Les aspects suivants ont été évoqués :

- Les effets des substances psychoactives sur le cerveau ;
- L'apprentissage des émotions et les émotions réprimées par l'éducation ;
- Les différences entre les émotions primaires et secondaires ;
- L'utilité et le rôle des émotions, telle que la joie ou la peur ;
- Les différences entre les émotions et les sentiments ;
- Les liens entre émotions et valeurs ;
- ...

Ces différentes explications ont permis aux détenus de **mieux comprendre ce qu'ils ressentent** au quotidien pour, *in fine*, parvenir aussi à accepter ces émotions et les gérer plus sereinement. De manière générale, les détenus se sont montrés **intéressés par les explications** plus théoriques et ont **apprécié que celles-ci soient toujours mises en pratique** au travers d'exercices simples. En outre, le **recours à des vidéos divertissantes mais présentant un message éducatif** de fond a été souligné par les détenus comme un point positif de l'activité. Ces vidéos leur ont permis d'aborder certains sujets difficiles d'une façon plus légère et de mieux comprendre le contenu théorique proposé par UPDI.

6. SATISFACTION DES PERSONNES-RESSOURCES

Aucune réunion de bilan n'a pu être organisée avec les personnes-ressources des établissements concernés.

7. PERSPECTIVES

Les modalités actuelles de l'activité sont considérées comme **tout à fait satisfaisantes**. En effet, les détenus apprécient l'angle d'approche des émotions utilisé tout au long des séances et les participants réguliers se sont chaque fois montrés impliqués et intéressés par les contenus proposés par UPDI. **Les modalités de l'activité ne seront donc pas modifiées.**

8. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ « APPRENDRE À MIEUX VIVRE AVEC MES ÉMOTIONS »

- Selon les établissements, les détenus ont été **plus ou moins enclins à participer** aux séances auxquelles ils étaient inscrits. Cependant, les absences sont souvent justifiées par des raisons indépendantes de l'activité.
- Les détenus ont montré une **appréciation positive des techniques d'animation** choisies qui mêlaient théorie et pratique.
- L'activité a permis aux détenus de s'exprimer librement relativement à leurs vécus et émotions. La grande majorité des détenus présents aux séances y prenaient part de manière active et **impliquée**. Cette possibilité de **s'exprimer librement** a d'ailleurs été soulignée positivement par les détenus qui en ont perçu les bienfaits en termes de **bien-être mental**.
- Au cours de l'activité, les détenus ont appris des **exercices simples de gestion des émotions**, de façon à pouvoir se les approprier et les réutiliser seuls en cas de besoin.
- L'activité était également conçue de façon à expliquer aux détenus le fonctionnement de leurs émotions fortes, afin qu'ils comprennent **ce qu'ils ressentent** au quotidien pour, *in fine*, parvenir à accepter ces émotions et les gérer plus sereinement.
- **Les établissements souhaitent que l'activité soit poursuivie.**

X. CONCERT-DEBAT

1. MODALITES DE L'ACTIVITE

L'activité « Concert-débat » est une **activité ponctuelle** qui a été mise en œuvre dans deux établissements : Marche-en-Famenne (novembre 2021) et Saint-Hubert (juin 2022). Les deux concerts ont accueilli l'artiste Eddy-Ape. Les modalités de l'activité ont légèrement varié d'un établissement à l'autre.

A Marche-en-Famenne, l'activité s'est organisée de manière **classique** et s'est déroulée en quatre phases : la présentation de l'artiste, le concert, la présentation d'UPDI et un moment d'échanges entre les détenus et l'artiste.

A Saint-Hubert, l'établissement avait accepté qu'un **barbecue** soit organisé dans le préau pour les détenus, agents et artistes. L'artiste s'est ensuite mêlé aux détenus pour des moments **d'échanges plus individuels**, avant une séance collective de questions/réponses.

Dans les deux établissements, l'activité a également été l'occasion pour quatre détenus de proposer des **improvisations musicales** sur scène.

2. REALISATION DE L'ACTIVITE

Les deux « Concerts-débats » prévus ont été organisés.

3. PARTICIPATION DES DETENUS

Les détenus ont participé en **grand nombre** à cette activité :

*Nombre de détenu-e-s présent-e-s à l'activité / Nombre d'inscriptions
à l'activité*

Marche-en-Famenne	76/86 ²⁸	88%
Saint-Hubert	58/77	75%

Il est à noter **qu'un nombre plus important de détenus que ceux comptés ici était intéressé** par l'activité mais leurs inscriptions ont été refusées car elles intervenaient hors délai. Ces détenus n'ont pas pu assister à l'activité en remplacement des détenus inscrits qui ne se sont finalement pas présentés.

UPDI a pu noter qu'un certain nombre de participants à l'activité « Concert-débat » participaient également à leurs autres activités.

4. SATISFACTION DES DETENUS

De manière très globale, les personnes présentes au concert se sont **montrées ravies de l'activité et des échanges**. Les modalités de réalisation de l'activité à Saint-Hubert ont permis aux détenus d'être au plus proche d'un concert traditionnel et le barbecue réunissant à la fois les détenus, l'artiste et les agents a permis un **moment très convivial**. Certains détenu-e-s ont découvert, au travers de l'activité, un style musical qu'ils/elles ne connaissaient pas et ont souligné la **grande qualité de l'artiste**.

²⁸ Dont 5 femmes

5. INDICATEURS SPECIFIQUES AUX OBJECTIFS OPERATIONNELS DE L'ACTIVITE

La nature évènementielle et ponctuelle de cette activité a rendu difficile le recueil d'informations d'évaluation précises. Il était impossible de réaliser un *debriefing* avec autant de détenus présents au même endroit. Les données d'évaluation sont donc principalement issues des **observations** menées par UPDI et des réactions entendues sur le terrain.

a) OBJECTIF N°1 : LE DETENU A ENRICHISSES SES CONNAISSANCES

Les détenu·e·s ont abordé des thématiques de santé avec UPDI et/ou l'artiste présent

Marche-en-Famenne	Oui
Saint-Hubert	Non

Un concert reste un lieu **peu propice à la promotion de la santé**, si on entend par là une **information et sensibilisation** des détenu·e·s présent·e·s (bien que l'artiste ait rappelé l'importance des mesures covid à Marche-en-Famenne et partagé son vécu durant la crise sanitaire).

En revanche, un tel évènement permet non seulement aux participant·e·s de **s'évader de leur quotidien carcéral**, en se rapprochant d'un artiste « de l'extérieur » dans des conditions les plus proches possibles d'un concert traditionnel mais également de **donner accès à la culture** aux détenu·e·s. Tous ces éléments **participent à leur bien-être mental**. Les détenu·e·s se montrent également très **reconnaisant·e·s et touché·e·s** face à un artiste consacrant du temps pour eux/elles. Les détenu·e·s ayant réalisé une improvisation musicale ont également ressenti un **sentiment de fierté**, venu renforcer leur confiance en eux/elles. Enfin, l'artiste s'est adressé aux détenu·e·s de manière très positive, tout en abordant des **thématiques qui leur sont proches** (sentiment d'échec, motivation au changement, etc.).

b) OBJECTIF N°2 : LE DETENU S'EST SENTI ECOUTE

Compte-tenu du nombre important de détenu·e·s participant·e·s, tou·te·s n'ont probablement pas pu s'exprimer autant qu'ils/elles le souhaitaient. Néanmoins, UPDI a pu observer que les échanges avec l'artiste se déroulaient de manière très **respectueuse**. Celui-ci a d'ailleurs eu l'occasion, à Saint-Hubert, de circuler parmi les détenu·e·s afin **d'échanger quelques mots de façon plus individualisée** avec ceux-ci. En outre, les détenu·e·s souhaitant s'exprimer musicalement ont été les bienvenus sur scène pour proposer des improvisations.

6. SATISFACTION DES PERSONNES-RESSOURCES

Aucune réunion de bilan de cette activité n'a pu être organisée avec les personnes-ressources des établissements concernés.

7. PERSPECTIVES

L'activité « Concert-débat » pourrait être renouvelée dans **ses modalités actuelles qui fonctionnent et plaisent aux détenu·e·s**. UPDI a réalisé un sondage auprès de ces dernier·e·s pour s'informer quant aux styles musicaux qui les intéresseraient le plus, avant de **rechercher de nouveaux artistes** prêts à se produire en milieu carcéral.

8. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ « CONCERT-DEBAT »

- Les deux concerts prévus ont été organisés et les détenu·e·s y ont **participé en grand nombre**.
- Les participant·e·s (détenu·e·s et encadrant·e·s, personnel pénitentiaire et directions) se sont montrés **ravi·e·s de l'activité** et de échanges.
- L'activité a permis aux détenu·e·s de s'évader de leur quotidien carcéral et de leur donner un accès à la culture. Ces éléments **participent à leur bien-être mental**.
- Les échanges avec l'artiste se sont déroulés dans une ambiance calme et respectueuse qui a permis aux détenu·e·s de s'exprimer comme ils/elles le souhaitaient.
- **Les établissements souhaitent que l'activité soit poursuivie.**

XI. FICHES POUR UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE EN CELLULE

1. MODALITÉS DE L'ACTIVITÉ

L'activité avait été pensée en **collaboration avec un détenu** soucieux de réaliser des fiches afin de sensibiliser ses codétenus à la pratique d'une activité physique. Les fiches devaient être construites afin de permettre aux détenus de **réaliser facilement une activité physique en cellule**, en proposant des exercices simples et ne nécessitant aucun matériel spécialisé. Pour ce faire, UPDI a organisé des **rencontres régulières** avec ce détenu. Les fiches devaient ensuite être diffusées dans les différents établissements pénitentiaires.

2. RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ

L'activité **n'a pu être menée à son terme**, en raison d'un **abandon de la part du détenu** avec lequel UPDI collaborait. En effet, à la suite de cinq rencontres durant lesquelles le détenu s'était montré motivé, celui-ci n'a plus souhaité se rendre aux rencontres organisées par UPDI. Il semble que cette perte d'intérêt pour l'activité soit liée à un événement personnel ayant affecté son bien-être mental.

3. PERSPECTIVES

L'activité avait retenu **l'intérêt de nombreux établissements pénitentiaires**, ainsi que le soutien des codétenus de la personne qui collaborait avec UPDI. Les résultats issus de l'état des lieux montrent bien la difficulté pour les détenus, dans certains établissements peu équipés, de pratiquer une activité physique régulière, alors même que celle-ci est reconnue comme favorisant autant le bien-être mental que physique.

Si l'activité doit être poursuivie, UPDI pourrait s'orienter vers la **constitution d'un groupe** de détenus intéressés à l'idée de constituer ce recueil de fiches pour l'activité physique en cellule. L'avantage d'un groupe serait d'être moins soumis aux risques d'abandon et/ou de désintérêt, tout en poursuivant le travail collaboratif avec les détenus. En effet, **la co-construction des fiches avec le public-cible s'inscrit dans une démarche participative de promotion de la santé** qu'UPDI ne souhaite pas abandonner.

XII. TRADUCTION DES BROCHURES DE REDUCTION DES RISQUES PUBLIEES PAR MODUS VIVENDI

1. MODALITES DE L'ACTION

La traduction des brochures de réduction des risques, éditées par Modus Vivendi, avait fait l'objet d'un projet de convention relative à la propriété intellectuelle, de contacts pris avec des graphistes et de demandes de devis pour la traduction, les droits d'adaptation, de reproduction et de diffusion.

2. REALISATION DE L'ACTION

Malgré ces avancées, **l'action n'a pu être réalisée**. En effet, UPDI devait avoir accès aux fichiers sources des brochures, de façon à les transmettre aux traducteurs et graphistes et conserver

exactement la même mise en page et forme que les brochures en français. Or, **Modus Vivendi ne dispose plus de ces fichiers**, ni les auteurs des différentes brochures. UPDI a tenté une conversion des fichiers PDF qui offre une solution satisfaisante mais qui **ne permet pas de conserver la mise en page originelle des brochures**. UPDI a, dès lors, sollicité l'accord de Modus Vivendi vis-à-vis de ce changement de mise en page. À la suite d'un changement de direction et des absences au sein de l'équipe, Modus Vivendi n'a pu donner suite à cette demande avant octobre 2022.

3. PERSPECTIVES

UPDI reste **dans l'attente d'un accord** de Modus Vivendi, comme mentionné ci-dessus. Cependant, la perspective de diffuser des brochures en langues étrangères sous une forme différente des brochures d'origine en français ne convainc pas UPDI. En effet, l'objectif premier était bien d'avoir une correspondance totale entre les brochures, c'est-à-dire de conserver leur mise en page, illustrations, etc. d'origine. Dans la mesure où les brochures de Modus Vivendi ont été pensées et construites spécifiquement à destination du milieu carcéral, de façon à être les plus accessibles possibles pour les détenus, **en changer la forme n'est pas recommandé**.

XIII. PREVENTION DU SUICIDE

1. MODALITES DE L'ACTION

Initialement, UPDI envisageait la construction d'un protocole de postvention en collaboration avec le personnel pénitentiaire. L'objectif principal était de **sensibiliser le personnel à la problématique du passage à l'acte suicidaire** et de permettre la mise place **d'une aide adéquate et spécifique** lors d'un suicide en milieu pénitentiaire. Les membres de l'équipe UPDI se donnaient pour mission d'accompagner les services internes à la création d'un protocole-type et d'intervenir en tant qu'acteurs de la santé mentale, lors de certaines étapes de l'intervention qui ne seraient pas couvertes par le personnel déjà en place.

La proposition d'UPDI a **retenu l'attention de la DGEPI**. Plutôt que d'envisager individuellement, avec chaque établissement intéressé, la création d'un protocole, la DGEPI a souhaité travailler avec UPDI à la **mise en place d'une solution harmonisée pour tous les établissements**.

2. REALISATION DE L'ACTION

Plusieurs réunions de travail ont permis d'aboutir, en septembre 2022, à la proposition suivante :

- La création d'une **brochure de recommandations** de bonnes pratiques pour la prévention du suicide, à destination des détenu·e·s ;
- La création d'un « **Guide des bonnes pratiques en postvention suicide** » avec les ressources existantes à destination des directions ;
- La présentation au personnel médical d'un **outil de détection des risques** ;
- La proposition d'un **module de sensibilisation** (5 séances en groupe fermé) à destination des détenu·e·s.

Par ailleurs, la DGEPI souhaite également **s'informer sur le besoin d'un processus de *debriefing*** avec les détenu·e·s, après un suicide. Si cela s'avère utile, cette mission serait confiée à UPDI.

Ces différentes actions possibles étant **toujours en cours de négociation avec la DGEPI**, elles n'ont pas encore été proposées aux établissements pénitentiaires.

3. PERSPECTIVES

UPDI reste dans **l'attente de la validation**, par la DGEPI, des actions énoncées ci-dessus, avant d'envisager leur mise en œuvre si le projet est reconduit.

XIV. AUTRES PERSPECTIVES : NOUVELLES DEMANDES ET PARTENARIATS

L'ensemble des établissements pénitentiaires dans lesquels une ou plusieurs activités a (ont) été organisée(s) sont demandeurs que ces activités soient poursuivies. Par ailleurs, UPDI a également reçu de **nouvelles demandes pour l'année 2023** :

- La mise en place d'un projet assuétudes à Saint-Hubert ;
- La mise en place d'activités à l'Établissement de Défense Sociale de Paifve ;
- La mise en place d'activités au Centre de Détention pour Mineurs Dessais de Saint-Hubert ;
- La mise en place d'un projet assuétudes et prévention tabac à Marche-en-Famenne.

Comme le montrent les demandes ci-dessus, les établissements intéressés par les activités proposées par UPDI se sont élargis. D'autres établissements que ceux visés initialement par le projet ont eu connaissance des activités et souhaitent également en bénéficier.

En outre, UPDI prend part à un groupe de travail, avec le Réseau R.A.J., pour la **création d'un groupe de parole « Penser sa réinsertion »** à la prison d'Ittre, et participe à un **Groupe Local de Pilotage Drogues** à la prison de Tournai.

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION DU PROJET

Ci-dessous, les objectifs généraux, stratégiques et transversaux du projet sont discutés, de façon à y apporter des éléments quant aux raisons de l'impossibilité d'atteindre la plupart de ces objectifs dans le cadre du projet tel qu'il a été conçu à l'origine, à la manière dont les activités d'UPDI ont néanmoins pu contribuer à ces objectifs à leur échelle et aux pistes pour une éventuelle – mais souhaitable – mise en place d'une véritable politique de promotion de la santé en milieu carcéral.

I. OBJECTIFS STRATEGIQUES RELATIFS A LA PROMOTION DE LA SANTE

1. PREVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES, Y COMPRIS LES IST, ET DISTRIBUTION DU MATERIEL DE REDUCTION DES RISQUES

a) DISTRIBUTION DE MATERIEL DE REDUCTION DES RISQUES

La distribution de matériel de réduction des risques, en milieu carcéral, est l'objet d'un **débat important** entre, d'un côté, les partisan·e·s de cette option, de façon à diminuer les impacts négatifs des comportements nocifs pour la santé et, de l'autre, ceux/celles qui refusent que des pratiques illégales ou interdites en prison puissent être facilitées.

UPDI avait proposé, lors de la création de son catalogue d'activités, que du matériel de réduction des risques à destination des consommateur·trice·s de drogues soit distribué dans les établissements pénitentiaires. **Cette proposition a été refusée sans négociation** par la Direction Générale des Établissements Pénitentiaires (DGEPI) pour qui la consommation de drogues est illégale et ne devrait pas exister en milieu carcéral. En théorie, cette position est compréhensible mais elle ferme les yeux sur la réalité des prisons où la consommation de

substances psychoactives en tous genres est fréquente. Dès lors, la distribution de matériel de réduction des risques **ne peut s'envisager sans un engagement en ce sens de la DGEPI et du SPF Justice.**

b) PREVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES, Y COMPRIS DES IST

La prévention des maladies transmissibles, en milieu carcéral, constitue également un sujet complexe qui touche **en partie aux compétences du personnel médical** des établissements pénitentiaires et échappe, dès lors, à celles d'UPDI. Néanmoins, UPDI s'est employé, au travers de ses activités, à **distribuer les brochures de réduction des risques** publiées par Modus Vivendi et construites spécifiquement pour le milieu carcéral. Par ailleurs, UPDI a également profité de ses échanges nombreux avec les détenu·e·s pour les **sensibiliser aux maladies transmissibles**, y compris les gestes barrières pour la COVID-19. L'activité « Fabrication de produits d'hygiène » a également permis de renforcer la sensibilisation des détenu·e·s **à l'hygiène globale**, y compris le lavage fréquent des mains ou de la cellule.

En revanche, la question des IST est plus délicate parce qu'elle **touche directement à un sujet tabou** en prison, à savoir la sexualité des détenu·e·s. En effet, les relations sexuelles sont interdites en milieu carcéral, **à l'exception des visites sans surveillance où des préservatifs sont normalement mis à la disposition des détenu·e·s.** Cependant, **il est clair que les relations sexuelles ne sont pas limitées à ces visites et interviennent régulièrement** au sein de la prison. Or, bien que des préservatifs soient mis à la disposition des détenu·e·s, à l'infirmerie, l'état des lieux a montré que les détenu·e·s **n'osent pas** en prendre. La plupart des détenus interrogés à ce sujet refusent d'être vus en train de prendre un préservatif, **par crainte des retombées négatives sur leur dossier** d'une part, et, de l'autre, par **peur d'être considérés comme homosexuels et subir les représailles** des autres détenus et/ou des agent·e·s.

En conclusion, UPDI a donc œuvré à la réduction des risques en termes de maladies transmissibles par **sensibilisation des détenu·e·s mais leur action a été fortement limitée** par les interdictions de la DGEPI quant à la distribution de matériel de réduction des risques. En outre,

il est naïf de considérer que la sensibilisation et la prévention soit suffisante pour diminuer les risques et comportements nocifs pour la santé. En effet, l'état des lieux a montré que les détenu·e·s sont **généralement conscient·e·s des risques encourus**. Ce n'est bien souvent pas le manque d'informations qui pousse les détenu·e·s à adopter des comportements à risques mais bien les **conditions difficiles d'incarcération**, les **histoires de vie** marquées par la violence et les traumatismes ou encore les **difficultés psychologiques** non prises en charge. Par ailleurs, il est impossible d'envisager une véritable action de réduction des risques de transmission des IST, tant que le milieu carcéral reste fermé à la thématique de la sexualité²⁹, d'une part, et marquée par l'homophobie, d'autre part.

2. FORMATION AU NIVEAU DES GESTES EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SOINS PRIMAIRE

a) HYGIENE

Le manque d'hygiène en milieu carcéral a été fréquemment soulevé durant l'état des lieux et comporte deux volets : l'hygiène personnelle des détenu·e·s et l'hygiène relative aux infrastructures de la prison. Concernant cette dernière, ni UPDI, ni les détenu·e·s **ne disposent du champ d'action nécessaire pour intervenir**. En effet, certains établissements (ou partie d'établissements) sont **insalubres**, avec notamment la présence d'insectes ou de nuisibles en cellules. L'hygiène en milieu carcéral doit donc **absolument passer par une rénovation des bâtiments et une amélioration de l'environnement de vie des détenu·e·s**.

Concernant l'hygiène personnelle, la même remarque que celle formulée à propos des maladies transmissibles est applicable : **les détenu·e·s ne manquent généralement pas d'hygiène en raison d'une mauvaise information mais de causes plus profondes** (mal-être psychologique,

²⁹ La vie sexuelle fait partie intégrante des déterminants de la santé des détenu·e·s, comme des personnes à l'extérieur des prisons.

perte d'estime de soi, découragement, etc.). Dès lors, **sensibiliser et former les détenu-e-s à l'hygiène ne constitue qu'une réponse très partielle.**

A ce sujet, UPDI a mis en place son activité « **Fabrication de produits d'hygiène** » qui semble avoir intéressé les détenus participants (cf. évaluation des activités). Dans les annexes psychiatriques, l'activité pratique a été doublée d'une partie théorique visant à **transmettre aux détenus des informations générales en matière d'hygiène** corporelle et environnementale. A cette occasion, les détenus ont notamment appris comment procéder à un lavage de main efficace ou mieux se brosser les dents. Par ailleurs, UPDI a profité de ses activités, notamment « Rencontres sur section », pour **distribuer des objets santé, parmi lesquels des brosses à dents.** Ces distributions ont permis de sensibiliser les détenus rencontrés.

b) SOINS PRIMAIRES

Former les détenu-e-s aux gestes relatifs aux soins primaires suppose que ceux/celles-ci soient en mesure d'exercer un certain contrôle sur ces soins, ce qui est rarement le cas. Les détenu-e-s n'ont **généralement pas le choix des médicaments qui leur sont prescrits** et ne peuvent pas non plus cantiner les médicaments en libre-accès qu'ils souhaitent (la liste de cantine étant limitée). UPDI s'est néanmoins montré attentif à **rediriger les détenu-e-s faisant état de souffrances physiques et mentales vers le personnel médical.** Cependant, la difficulté réside ici dans la **méfiance** assez fréquente que ressentent les détenu-e-s envers les médecins pratiquant en milieu carcéral. Cet aspect a été détaillé dans le Rapport de l'état des lieux.

3. INFORMATION EN MATIERE DE DEPISTAGES DISPONIBLES EN PRISON

Cet aspect a été couvert, autant que possible, par la **distribution des brochures** de réduction des risques de Modus Vivendi et la **sensibilisation** opérée par UPDI lors des rencontres avec les détenu-e-s. Cependant, il est à noter que de nombreux-se-s détenu-e-s **ne font pas confiance au personnel médical** des établissements pénitentiaires, en raison principalement d'une qualité des soins jugée moindre que celle prodiguée à l'extérieur. Ces éléments ont été abordés dans

le Rapport de l'état des lieux. Dès lors, même informé·e·s, les détenu·e·s sont **peu enclin·e·s à réaliser les dépistages**. Par ailleurs, l'état des lieux a également permis de recueillir des témoignages de détenu·e·s affirmant avoir réalisé ces dépistages sans **jamais recevoir les résultats**.

A nouveau, **l'information seule ne suffit pas à provoquer une augmentation des comportements favorables à la santé**. Dans ce cas-ci, le recours aux dépistages est en partie dépendant de la **mauvaise relation globale** qu'entretiennent les détenu·e·s avec le personnel médical, parfois par incompréhension mutuelle, parfois en raison de négligences médicales. Il est à noter que, durant l'état des lieux, les détenu·e·s se sont montré·e·s **conscient·e·s de la difficulté d'exercer une profession de santé en milieu carcéral**, en raison du manque de liberté et de moyens dont bénéficient les médecins. **La sujétion de la prise en charge médicale des détenu·e·s au SPF Justice est d'ailleurs dénoncée depuis de nombreuses années par les intervenant·e·s en milieu carcéral**. Avec cette répartition des compétences, les détenu·e·s ne sont jamais véritablement considéré·e·s comme des patient·e·s et ne bénéficient pas, en pratique, des mêmes droits en matière de santé que les personnes non incarcérées.

4. PREVENTION DES PROBLEMES DE SANTE LIES A LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

Concernant la consommation de drogues, les éléments apportés au point n°1 sont valables pour cet objectif-ci également.

Outre la consommation de drogues, l'état des lieux a mis en évidence une consommation élevée de tabac mais également de médicaments de type benzodiazépines. Dans les deux cas, **la réduction de la consommation ne peut être obtenue uniquement via une sensibilisation** des détenu·e·s aux dangers de ces comportements. Les **conditions d'incarcération** sont apparues comme un facteur aggravant la consommation de tabac et de médicaments, en raison du **stress** important auquel sont soumis les détenu·e·s mais également de **l'ennui** continu. Beaucoup de détenu·e·s se réfugient dans les médicaments pour **échapper à la réalité de leur incarcération**,

quelles que puissent être les conséquences négatives sur leur santé. Dès lors, réduire les consommations de substances psychoactives, en milieu carcéral, nécessiterait que soit organisée et rendue possible une prise en charge psychologique des détenu·e·s³⁰, ainsi qu'un accompagnement au sevrage mais également que soient améliorées les conditions de détention de manière globale.

UPDI a tenté de mettre en place une activité autour de la **prévention du tabac** mais les obstacles cités ci-dessus ont mené à l'échec global de cette tentative. En effet, les détenu·e·s, même s'ils/elles expriment une envie d'arrêter de fumer, évoluent au sein **d'un milieu peu favorable à l'arrêt tabagique** (co-détenu·e·s fumeur·euse·s, stress, angoisse, ennui, etc.).

En revanche, **des résultats très intéressants ont été obtenus, en matière de réduction de la consommation de benzodiazépines, grâce à l'activité « Réalité virtuelle »** organisée à l'annexe psychiatrique de Namur comme projet-pilote. Les résultats de l'évaluation (cf. ci-dessus) ont mis en évidence de **véritables impacts positifs sur la santé** de cette activité. Ces résultats ont été observés directement par le personnel médical de l'annexe. Malheureusement, **l'activité reste fortement limitée par la DGEPI**. À la suite des résultats concluants obtenus à Namur, la DGEPI a donné son autorisation pour l'implantation de l'activité dans les autres annexes psychiatriques des établissements concernés par le projet. **Il est néanmoins dommage que cette activité soit réservée aux annexes psychiatriques, plutôt qu'accessible aux détenu·e·s de toutes conditions** qui présentent, eux/elles aussi, une problématique de consommation excessive de médicaments psychoactifs.

5. PREVENTION DU SUICIDE

Les établissements pénitentiaires montrent une **tendance à se sentir peu concernés** par cette problématique, avec comme argument principal le faible nombre de suicides recensés en prison. Cette **perception du suicide au travers des chiffres** occulte complètement ce que l'état

³⁰ Les effectifs actuels de psychologues et psychiatres exerçant en milieu carcéral sont bien trop faibles comparativement à la demande.

des lieux a mis en évidence, à savoir le **nombre très élevé de détenu·e·s présentant des idéations suicidaires**.

Or, en réponse à ces idéations suicidaires, lorsqu'elles sont décelées, les établissements pénitentiaires mettent en place des **stratégies qui viennent renforcer encore le mal-être des détenu·e·s**, l'objectif étant d'éviter un passage à l'acte. Ainsi, les détenu·e·s à risque sont souvent **placé·e·s sous surveillance au cachot où les conditions d'incarcération sont déplorables et portes atteintes de manière incontestable à la dignité humaine** (voir à ce sujet le rapport du Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire de 2021).

Face à ces constats, UPDI a **tenté de mettre en place un protocole de postvention du suicide**. Intéressée par la démarche, la DGEPI a **décidé de s'emparer de la question** et de réaliser des groupes de travail autour de cette thématique. Si l'objectif était, dans un premier temps, d'imposer un protocole commun à tous les établissements pénitentiaires, la DGEPI s'est finalement ravisée et a **opté pour des actions de sensibilisation plus légères et optionnelles** (cf. description des activités en première partie de ce rapport). Au moment de la rédaction de ce rapport, les modalités de ces actions sont toujours en cours de négociation.

Les différentes activités menées par UPDI ont néanmoins **permis d'apporter aux détenu·e·s un soutien psychologique**, comme le montre l'évaluation des activités. Les détenu·e·s y ont trouvé des **espaces de parole** et ont pu se livrer, en confiance, sur leurs vécus difficiles et leurs idéations suicidaires pour certain·e·s. Dans ces cas-là, UPDI s'est employé à transmettre, autant que possible, des **stratégies de gestion du stress et de l'anxiété, ainsi que des émotions**. Les détenu·e·s ont également été **conseillé·e·s et réorienté·e·s vers les services compétents** en matière de prise en charge psychologique. En termes de prévention du suicide, l'activité « **Rencontres sur section** » est apparue comme particulièrement pertinente en ce qu'elle permet un **suivi des détenu·e·s** semaine après semaine mais apporte également une **réponse efficace au sentiment d'isolement** ressenti par certain·e·s.

II. OBJECTIFS STRATEGIQUES RELATIFS A L'ACCOMPAGNEMENT DES DETENUS

1. ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE RENCONTRANT DES DIFFICULTES EN MATIERE DE SANTE MENTALE OU DE CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES (NOTAMMENT VIA LA RECHERCHE DE SOLUTIONS AU SEIN DE LA PRISON ET EN DEHORS DE LA PRISON LORS DE LA SORTIE DU DETENU OU VIA LA MISE EN PLACE D'UN CIRCUIT D'AIDE ET DE SOINS AUTOUR DU DETENU)

Les considérations relatives à la prévention en matière d'assuétudes ont été présentées ci-dessus et ne seront pas répétées ici. Concernant l'accompagnement des personnes présentant des difficultés en matière de santé mentale, il a été mentionné précédemment que cette **compétence relève des Services d'Aide aux Détenus** (financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles). Lorsque cela était possible, les détenu·e·s faisant état de problématiques identifiées dans cet objectif ont effectivement été réorienté·e·s, par UPDI, vers les services compétents.

En revanche, il est **irréaliste d'imaginer que le projet ait pu contribuer à mettre en place un circuit d'aide et de soins autour du/de la détenu·e**. En effet, cela aurait nécessité que tous les secteurs concernés soient consultés, préalablement à la création du projet, et aient marqué leur accord pour collaborer ensemble. Or, **la majorité des acteurs·trices impliqués n'étaient soit pas au courant de la création du projet, soit hostiles à celui-ci**. Par ailleurs, la répartition des compétences **nécessitait qu'une collaboration soit actée entre les différents niveaux de pouvoirs et Ministères compétents, ce qui n'a pas été le cas**. Ce manque de coordination institutionnelle ne peut être imputé à UPDI.

2. REDUCTION DES RISQUES LIES A DES COMPORTEMENTS ET A UN ENVIRONNEMENT POTENTIELLEMENT NOCIF POUR LA SANTE

Ce point a déjà été longuement abordé précédemment. UPDI a œuvré, au travers de ses activités, à la **sensibilisation** des détenu·e·s mais l'état des lieux a mis en évidence que **les comportements à risque adoptés par les détenu·e·s sont moins le fait d'une mauvaise information que de problèmes plus profonds** (mal-être psychologique, histoire de vie marquée par la violence, etc.) **et des conséquences des conditions d'incarcération**. Les détenu·e·s évoluent effectivement au sein d'un environnement nocif pour la santé et les impacts sur leur bien-être mental et psychique ne peut passer que par une amélioration de cet environnement. Les solutions apportées par les intervenant·e·s externes, dont UPDI, permettent d'atténuer les symptômes de ce mal-être mais n'ont aucune possibilité d'agir directement sur ses causes.

III. OBJECTIFS TRANSVERSAUX

1. ADAPTER LES STRATEGIES POUR FAIRE FACE AUX INEGALITES SOCIALES DE SANTE

Par les actions mises en place, UPDI s'est montré attentif aux inégalités sociales de santé sur trois aspects principaux :

- La précarité économique : l'état des lieux avait mis en évidence les difficultés financières importantes éprouvées par une grande partie des détenu·e·s et les conséquences négatives de ces dernières notamment sur la **qualité de l'alimentation, de l'hygiène et du confort général** en cellule. En effet, de nombreux·euses détenu·e·s **ne disposent pas des moyens financiers suffisants pour cantiner** les produits et aliments nécessaires à l'hygiène de base et à une alimentation saine. Dès lors, l'activité « **Fabrication de produits d'hygiène** » a été pensée pour permettre aux détenu·e·s de bénéficier gratuitement de produits d'hygiène (savon, dentifrice, déodorant...), tout en

apprenant à utiliser des ingrédients peu chers dans des recettes faciles à reproduire après leur libération³¹.

- L'accessibilité des informations et activités pour les détenu·e·s parlant peu ou pas le français : les activités proposées par UPDI étaient **accessibles à tou·te·s**, y compris aux détenu·e·s présentant une faible maîtrise du français. Les intervenant·e·s d'UPDI ont tenté, autant que possible, d'inclure ces personnes dans la dynamique des activités. Par ailleurs, la traduction des brochures de Modus Vivendi, en langues étrangères, faisait partie de cet **effort global afin de permettre un accès élargi aux informations en matière de santé**.
- Littératie (dont littératie en santé) : l'activité « Rencontres sur section » a été l'occasion, pour UPDI, **d'accompagner les détenu·e·s présentant des difficultés en matière de littératie**, principalement en santé. En effet, les détenu·e·s ont des profils socio-économiques très variés et beaucoup d'entre eux/elles, précarisé·e·s, présentent une faible littératie. Celle-ci les empêche, notamment, **d'appréhender et comprendre des documents administratifs ou encore des documents relatifs à leurs dossiers médicaux**. Les détenu·e·s présentant de telles difficultés ont pu bénéficier de l'aide des intervenant·e·s d'UPDI pour mieux comprendre ces documents mais aussi recevoir **des informations supplémentaires, plus faciles d'accès**, quant aux thématiques de santé visées par les documents (par exemple, plus d'explications sur une maladie diagnostiquée ou les comportements favorables à la santé à adopter).

³¹ UPDI n'a pas proposé d'activité autour de la thématique de l'alimentation, cette dernière étant déjà couverte par une activité du Service Éducation Santé (SES).

2. VEILLER A L'EFFICIENCE DES ACTIONS ET INSTAURER UNE CULTURE D'ÉVALUATION CONTINUE

Tout au long de la réalisation des activités, UPDI est resté **attentif à l'efficacité des modalités choisies, ainsi qu'à la pertinence du contenu** de ces activités. Lorsque des obstacles se sont présentés, par exemple la faible participation à l'activité « Sensibilisation tabac », UPDI a cherché à rencontrer les Directions et/ou personnes-ressources, afin de réfléchir à des solutions adaptées. Cependant, cette démarche est restée **limitée par la disponibilité des Directions**. Cette **ouverture aux adaptations nécessaires** a notamment conduit à l'élargissement du public-cible de l'activité « Utilisation de l'EMDR » aux condamné·e·s (et non plus seulement au prévenu·e·s) ou encore à l'addition d'une partie théorique et de démonstrations à l'activité « Fabrication de produits d'hygiène ».

L'évaluation continue, quant à elle, a également **été limitée par la disponibilité des Directions** et/ou personnes-ressources. Chaque fois que cela était possible, UPDI a organisé **des réunions de debriefing** avec les responsables des activités, au sein des établissements. **La fréquence de ces réunions était très variable** selon les établissements. En effet, certaines Directions se sont montrées attentives à suivre le projet et rencontrer régulièrement UPDI, tandis que d'autres ont accepté une ou plusieurs rencontres de manière très ponctuelle. Cependant, quelle que soit la fréquence de ces rencontres, UPDI a **constamment communiqué vers les Directions quant au déroulement des activités**, aux constats en termes de participation des détenu·e·s, etc. , de façon à maintenir un contact positif tout en veillant à la transparence des informations d'évaluation.

3. INTEGRER LES PRIORITES DE SANTE DANS UNE APPROCHE SELON LE PARCOURS DE VIE

Ce point a été traité dans les considérations relatives aux précédents objectifs. L'approche par parcours de vie nécessite **une coordination entre de multiples intervenant·e·s, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur** des murs des établissements pénitentiaires. Cette coordination n'a pas été assurée avant le lancement du projet.

4. INTEGRER LES PRIORITES DE SANTE DANS UNE APPROCHE SELON UN CONTINUUM

De façon similaire à l'objectif précédent, appréhender la santé des détenu·e·s dans un *continuum* avant/pendant/après l'incarcération **nécessite une coordination importante** de tous les intervenant·e·s qui n'a pas été assurée avant le lancement du projet. Par ailleurs, il n'existe **pas de continuité réelle d'un point de vue purement médical**. L'état des lieux a montré que les détenu·e·s ne sont pas toujours suivi·e·s pour leurs maladies chroniques et/ou ne reçoivent pas toujours le traitement qu'ils/elles recevaient avant leur incarcération.

5. RENFORCER L'ACTION COMMUNAUTAIRE (BOTTOM-UP), PROMOUVOIR LA PARTICIPATION CITOYENNE ET L'EMPOWERMENT

La réalisation de l'état des lieux a permis le recueil de **plus de 200 témoignages**, dont 181 ont été exploités et analysés pour la rédaction du Rapport (2021), qui ont largement donné la parole aux détenu·e·s. Ce sont ces entretiens, et les résultats qui en découlent, qui ont guidé la construction du catalogue d'activités proposé par UPDI. L'objectif était bien de **répondre aux besoins réels des détenu·e·s**, dans la limite des compétences d'UPDI, en les laissant s'exprimer sur leurs vécus et difficultés quotidiennes.

Par ailleurs, la **place laissée à l'évaluation** de chaque activité mais aussi aux *feedbacks* constants des détenu·e·s a permis à UPDI **d'adapter ses activités** au fur et à mesure, afin qu'elles restent

pertinentes. UPDI a, pour ce faire, été attentif à continuer de **recueillir les demandes** des détenu-e-s. Bien qu'elle n'ait pas pu être réalisée, la co-construction des « Fiches pour une activité physique en cellule » avec un détenu s'inscrivait aussi dans la même démarche participative.

6. DEVELOPPER LE TRAVAIL EN RESEAU ET LE PARTENARIAT INTERSECTORIEL

PARTENARIATS

<i>Nombre d'activités conçues et/ou réalisées en partenariat</i>	6/13
--	------

Tel qu'expliqué dans la première partie du rapport, **la moitié des activités proposées par UPDI ont été construites et menées en partenariat** avec d'autres intervenant-e-s déjà présent-e-s en milieu carcéral ou qui souhaitaient y intervenir. Par ailleurs, la présence d'UPDI dans de nombreux établissements a également donné lieu à de **nouvelles demandes de partenariats** (cf. ci-dessus « XVI. Perspectives : nouvelles demandes et partenariats »).

Malgré cela, le travail en réseau est soumis aux mêmes obstacles que ceux soulevés précédemment, à savoir le **manque de coordination** intersectorielle.

7. PROMOUVOIR L'INNOVATION AU SERVICE DE LA SANTE

INNOVATION

<i>Activités proposées par UPDI pouvant être considérées comme inédites en milieu carcéral</i>	9/13
<i>Activités proposées par UPDI pouvant être considérées comme résolument innovantes en milieu carcéral</i>	5/13

Pour les considérations relatives au caractère innovant des activités proposées par UPDI, voir le **point « III. Complémentarité et caractère innovant des activités »** dans la Première partie du rapport.

IV. OBJECTIF GENERAL

Pour rappel, l'objectif général du projet est formulé comme suit : « en restant dans le cadre des compétences de la Wallonie en matière de santé, l'objectif général est de donner aux personnes détenues dans les prisons wallonnes les **outils pour améliorer leur situation sanitaire** pendant leur emprisonnement et pour **favoriser la continuité des soins** avec les prises en charge réalisées avant, pendant et après l'incarcération ».

1. FAVORISER LA CONTINUITE DES SOINS

Les éléments nécessaires à la compréhension du **caractère inatteignable de ce sous-objectif** ont été explicités précédemment. Penser la continuité des soins, en milieu carcéral, ne peut se faire sans une **politique de promotion de la santé et de santé qui soit coordonnée et concertée** entre toutes les parties prenantes concernées.

2. DONNER AUX PERSONNES DETENUES LES OUTILS POUR AMELIORER LEUR SITUATION SANITAIRE

Tel qu'expliqué précédemment, la situation sanitaire des personnes détenues est **indissociable des conditions d'incarcération**. La responsabilité de transformer les établissements carcéraux en milieux de vie favorables à la santé ne peut être celle des intervenant·e·s externes, tels qu'UPDI, ni celles des détenu·e·s à outiller³² mais doit absolument découler d'une **politique de santé coordonnée et concertée**.

³² D'un point de vue éthique, il est inconcevable de faire peser la responsabilité de l'amélioration de leur situation sanitaire sur les épaules des détenu·e·s, alors qu'ils/elles sont contraint·e·s de vivre au sein d'un environnement peu favorable à la santé sur lequel ils/elles n'ont aucun pouvoir de décision. L'amélioration des conditions de vie et des conditions sanitaires des établissements pénitentiaires est sous l'entière responsabilité des pouvoirs compétents.

Via ses différentes activités, UPDI a cependant veillé à proposer aux détenu-e-s des moyens **d'atténuation de leurs difficultés de santé, principalement d'ordre psychologiques**³³. Les activités ont notamment permis aux détenu-e-s de trouver des espaces de parole, de conseils, d'apprendre des techniques de relaxation innovantes ou encore de bénéficier d'un soutien face à leurs idéations suicidaires. L'évaluation des différentes activités a ainsi montré **leur efficacité quant à l'atteinte des objectifs opérationnels relatifs à la santé mentale** qui ont été identifiés et documentés (cf. Résultats de l'évaluation des activités).

³³ La prise en charge médicale, psychosociale et les questions de réinsertion sortent des limites du champ d'action d'UPDI, en raison de la répartition des compétences évoquées à plusieurs reprises.

EXPERTISE ACQUISE PAR UPDI

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, UPDI a été en mesure de mener à bien le projet depuis la réalisation de l'état des lieux jusqu'à la mise en place d'activités pertinentes dans les établissements pénitentiaires demandeurs. L'ampleur du projet, en termes de thématiques couvertes et de nombre d'établissements pénitentiaires concernés, ainsi que la grande variété des activités proposées, ont permis à UPDI **d'acquérir une expertise certaine** en matière de promotion de la santé en milieu carcéral.

En effet, UPDI dispose désormais d'une **vue d'ensemble des profils et modes de fonctionnement** de l'ensemble des établissements visés par le projet, ainsi que de leurs besoins spécifiques (grâce à l'état des lieux, lorsque celui-ci a pu être mené). Par ailleurs, UPDI a pu, dans la plupart des cas, maintenir une **communication continue** avec les Directions de ces différents établissements.

En ce sens, UPDI dispose désormais d'une place privilégiée pour jouer un **rôle de facilitateur** entre les intervenant·e·s de promotion de la santé qui souhaiteraient proposer des activités en milieu carcéral et les Directions. En effet, bien que la plupart des établissements soient demandeurs d'activités nouvelles, les opérateurs en promotion de la santé éprouvent souvent des **difficultés à s'implanter en milieu carcéral**, notamment en raison du mode de fonctionnement particulier des prisons. UPDI a ainsi pu aider des intervenant·e·s comme ChevalEssence ou les porteurs du projet Younited à développer leur projet en prison.

Par ailleurs, la grande majorité des activités proposées par UPDI fonctionnent et les Directions des établissements en sont satisfaites. **Les établissements qui accueillent actuellement les activités d'UPDI considèrent tous que ces activités doivent être poursuivies** et certains établissements envisagent déjà d'implanter d'autres activités.

En outre, les détenu·e·s montrent également une satisfaction importante relativement aux activités d'UPDI. Il serait **dommageable** que des activités telles que « Rencontres sur section »

ou « Réalité virtuelle », par exemple, qui sont devenues non seulement des **rendez-vous réguliers pour les détenu·e·s** mais qui montrent également des **résultats très positifs sur leur bien-être mental**, soient arrêtées. UPDI s'est montré efficace dans la mise en place des activités et propose des contenus pertinents qui répondent, autant que possible et dans le champ de leurs compétences, aux besoins exprimés par les détenu·e·s en matière de santé mentale. Une indication importante de l'intérêt que portent les détenu·e·s aux activités proposées par UPDI est la régularité de participation globale. En outre, UPDI intervient dans des **établissements qui sont souvent délaissés** par les intervenant·e·s externes, en raison notamment de leur éloignement géographique ou de leur petite taille (Arlon, par exemple).

Enfin, il est à noter qu'UPDI dispose désormais d'un **soutien non négligeable de la part de la Direction Générale des Établissements Pénitentiaires**, or la coopération de la DGEPI est un **élément essentiel au bon fonctionnement d'actions de promotion de la santé** en milieu carcéral. Les activités « Réalité virtuelle » et « Equicoaching » ont été mises en avant et médiatisées par la DGEPI qui considère ces activités comme **innovantes** et entraînant des **impacts positifs sur la santé** des détenu·e·s. Par ailleurs, la DGEPI collabore également avec UPDI pour la création des actions relative à la Prévention du suicide en milieu carcéral (cf. Première partie du rapport).

CONCLUSIONS DE LA SECONDE PARTIE

Malgré les **nombreux obstacles** rencontrés par le projet durant sa mise en œuvre (crise sanitaire, manque de coordination institutionnelle, réalités du milieu carcéral, etc.), l'évaluation des activités menées par UPDI montre des **résultats positifs**, principalement en matière de santé mentale et sociale. De manière globale, les activités proposées par UPDI ont été **jugées positivement** tant par les détenu·e·s qui y ont participé que par les établissements qui souhaitent la poursuite de celles-ci.

Les **activités innovantes** menées par UPDI présentent des résultats particulièrement intéressants qui ont également retenu l'attention de la Direction Générale des Établissements Pénitentiaires. L'activité « Réalité virtuelle », par exemple, a montré des **impacts réels sur l'état émotionnel des détenus et la symptomatologie dépressive**, au point d'aboutir à la **diminution des prescriptions de benzodiazépines**. L'activité « *Equicoaching* », quant à elle, a marqué les détenus et les observateur·trice·s par son **caractère exceptionnel**, d'une part, et **les effets positifs sur le bien-être mental et la motivation au changement** des participants, d'autre part.

De manière générale, les différentes activités ont **ouvert des espaces de parole** pour les détenu·e·s, répondant ainsi à un besoin important apparu durant l'état des lieux. UPDI s'est également employé à fournir aux détenu·e·s, au travers des différentes activités, des **techniques et exercices de gestion du stress et des émotions** fortes. Les activités ont contribué à la **création de liens**, ce qui fait souvent défaut en milieu carcéral mais également à la promotion de **l'hygiène**, la **prévention du suicide** ou encore la **prévention des maladies transmissibles**. Par ailleurs, l'équipe s'est montrée attentive à **réorienter les détenu·e·s** en difficulté vers les services compétents, lorsque leurs demandes sortaient du champ de compétences d'UPDI.

En menant ces activités dans un nombre élevé d'établissements pénitentiaires différents, UPDI a acquis une **expertise** certaine, ainsi que la **confiance** des Directions et de la DGEPI. D'autres établissements, non visés par le projet à l'origine, se montrent désormais intéressés par les

activités et de **nouveaux partenariats** ont été proposés à UPDI. Par ailleurs, certaines activités sont devenues des **rendez-vous réguliers pour les détenu·e·s** (Rencontres sur section, réalité virtuelle, ciné-débat) qui participent à la **diminution de leur sentiment d'isolement** mais aussi au **suivi de leurs difficultés psychologiques** (en termes de prévention du suicide, par exemple). L'arrêt des activités proposées par UPDI serait, dès lors, dommageable non seulement pour les personnes incarcérées qui y participent mais également pour les établissements qui souhaitent poursuivre ces activités et/ou mettre en place de nouvelles activités choisies parmi le catalogue proposé par UPDI.

ANNEXES

I. INDICATEURS UTILISES POUR L'ÉVALUATION DES ACTIVITES

1. INDICATEURS COMMUNS A TOUTES LES ACTIVITES

Indicateurs d'évaluation	Types d'indicateurs
Nombre de séances réalisées / Nombre de séances prévues	Réalisation (quantitatif)
L'établissement a respecté les modalités prévues pour l'activité	Processus (qualitatif)
Nombre de participations à une séance / Nombre d'inscriptions à une séance	Processus – Intérêt (quantitatif)
Nombre de détenus différents ayant participé à une activité	Réalisation (quantitatif)
Nombre de détenus se déclarant satisfaits de l'activité / Nombre de détenus différents ayant participé à l'activité	Processus – Satisfaction (quantitatif et/ou qualitatif)

2. UTILISATION DE L'EMDR

Indicateurs d'évaluation	Types d'indicateurs
Nombre de détenus dont le profil est adéquat à l'utilisation de l'EMDR / Nombre de détenus vus par UPDI	Processus (quantitatif)

Objectifs opérationnels	Indicateurs d'évaluation	Types d'indicateurs
Le détenu a appris une technique de détente/relaxation	Nombre de détenus auxquels la technique de relaxation a été présentée / Nombre de détenus dont le profil est adéquat à l'utilisation de l'EMDR	Processus (quantitatif)
Le détenu s'est senti écouté	Nombre de détenus ayant partagé leur vécu / Nombre de détenus vus par UPDI	Résultats (quantitatif et/ou qualitatif)
	Nombre de détenus ayant partagé leurs émotions / Nombre de détenus vus par UPDI	Résultats (quantitatif et/ou qualitatif)
Le détenu s'est enrichi de nouvelles ressources	Nombre de détenus ayant réutilisé seuls la technique de relaxation apprise / Nombre de détenus revus après la séance	Résultats (quantitatif et/ou qualitatif)
	Nombre de détenus ayant perçu un effet positif à la réutilisation de la technique de relaxation / Nombre de détenus ayant réutilisé seuls la technique de relaxation	Résultats (quantitatif et/ou qualitatif)
	Nombre de détenus ayant reçu des connaissances sur le fonctionnement des émotions et la gestion du stress / Nombre de détenus vus	Réalisation (quantitatif et/ou qualitatif)

3. REALITE VIRTUELLE

Objectifs opérationnels	Indicateurs d'évaluation	Types d'indicateurs
Le détenu a bénéficié d'un espace de relaxation et de détente	Nombre de séances individuelles à l'issue desquelles le détenu affirme se sentir plus détendu / nombre total de séances individuelles	Résultats (quantitatif)
	Nombre de séances individuelles à l'issue desquelles les détenus paraissent plus détendus selon les observateurs / nombre total de séances individuelles	Résultats (quantitatif)
	Le personnel médical constate une amélioration de l'état émotionnel du détenu	Résultats (qualitatif)

Le détenu a appris une technique de gestion du stress	Nombre de détenus qui réutilisent ce qu'ils ont appris / nombre de détenus ayant participé à l'activité	Résultats (quantitatif)
	Nombre de détenus qui affirment percevoir un effet des séances sur plusieurs jours / Nombre de détenus ayant participé à l'activité	Résultats (quantitatif)

4. FABRICATION DE PRODUITS D'HYGIENE

Objectifs opérationnels	Indicateurs d'évaluation	Types d'indicateurs
Le détenu a reçu des informations sur la santé	Nombre de détenus ayant abordé une ou plusieurs thématiques de santé avec UPDI / Nombre de détenus ayant participé à l'activité	Réalisations (quantitatif)
Le détenu a pris conscience de ses ressources et capacités	Nombre de détenus qui expriment de la fierté envers leurs productions / nombre de détenus ayant participé	Processus (quantitatif)
Le détenu a acquis de nouvelles compétences	Les détenus se sentent à l'aise avec le processus de fabrication des produits	Processus (qualitatif)
	Nombre de détenus estimant pouvoir réutiliser ce qu'ils ont appris durant l'activité / Nombre de détenus ayant participé	Résultats (quantitatif)
Le détenu s'est senti écouté	Nombre de détenus ayant partagé leur vécu / Nombre de détenu ayant participé	Résultats (quantitatif)
	Le groupe offre un espace d'échanges respectueux	Résultats (qualitatif)

5. RENCONTRES SUR SECTION

Objectifs opérationnels	Indicateurs d'évaluation	Types d'indicateurs
Le détenu a reçu des informations sur la santé	Les détenus ont abordé une ou plusieurs thématiques de santé	Réalisations (qualitatif)
Le détenu a reçu des réponses à ses demandes	Nombre de détenus ayant reçu une réponse à leurs demandes / Nombre de détenus demandeurs	Réalisations (quantitatif)
Le détenu s'est senti écouté	Les détenus ont partagé leur vécu et difficultés avec UPDI	Résultats (qualitatif)

	L'activité offre un espace d'échanges respectueux	Résultats (qualitatif)
Le détenu a exprimé ses émotions	Les détenus ont partagé leurs émotions	Résultats (qualitatif)

6. APPRENDRE A MIEUX VIVRE AVEC MES EMOTIONS

Objectifs opérationnels	Indicateurs d'évaluation	Types d'indicateurs
Le détenu a appris une technique de gestion émotionnelle	UPDI a expliqué des techniques de gestion émotionnelle aux détenus	Réalisation (qualitatif)
	Les détenus se sentent mieux outillés pour comprendre et gérer leurs émotions	Résultats (qualitatif)
	Les détenus réutilisent seuls les exercices appris durant l'activité	Résultats (qualitatif)
Le détenu s'est senti écouté	Nombre de détenus différent ayant partagé leur vécu / Nombre de détenus différents ayant participé	Résultats (quantitatif)
	Le groupe offre un espace d'échanges respectueux	Résultat (qualitatif)
Le détenu a exprimé ses émotions	Nombre de détenus différents ayant partagé leurs émotions / Nombre de détenus différents ayant participé	Résultats (quantitatif)
Le détenu s'est enrichi de nouvelles connaissances	Le détenu a reçu de nouvelles connaissances sur le fonctionnement des émotions	Réalisation (qualitatif)

7. EQUICOACHING

Objectifs opérationnels	Indicateurs d'évaluation	Types d'indicateurs
Le détenu a créé un lien positif avec et à travers le cheval	Le détenu se sent à l'aise en présence du cheval et dans la réalisation des exercices	Réalisation (qualitatif)
	Le détenu a trouvé sa place dans le groupe	Résultat (qualitatif)
Le détenu s'est senti apaisé par l'activité	Le détenu exprime un sentiment de détente et de bien-être à l'issue de la séance	Résultat (qualitatif)
Le détenu a appris de nouvelles choses sur lui-même	Le détenu a pris conscience de ses qualités et de son rôle dans le groupe	Résultat (qualitatif)
	Le détenu s'est fixé des objectifs pour l'avenir	Résultat (qualitatif)

8. CINE-DEBAT

Objectifs opérationnels	Indicateurs d'évaluation	Types d'indicateurs
Le détenu a enrichi ses connaissances	Les détenus ont abordé une ou plusieurs thématiques de santé	Réalisations (qualitatif)
	Échelle du sentiment moyen d'avoir appris de nouvelles choses	Résultats (quantitatif)
Le détenu s'est senti écouté	Échelle du sentiment moyen d'avoir pu s'exprimer suffisamment	Résultats (quantitatif)
	Échelle du sentiment moyen d'avoir été écouté	Résultats (quantitatif)
	Échelle d'appréciation de l'ambiance au sein du groupe	Résultats (quantitatif)
Le détenu a bénéficié d'un espace de détente	Échelle du sentiment moyen de s'être senti détendu durant l'activité	Résultats (quantitatif)

9. CONCERT-DEBAT

Objectifs opérationnels	Indicateurs d'évaluation	Types d'indicateurs
Le détenu a enrichi ses connaissances	Les détenus ont abordé une ou plusieurs thématiques de santé	Réalisations (qualitatif)
Le détenu s'est senti écouté	L'activité a offert un espace d'échanges respectueux	Résultats (qualitatif)

10. SENSIBILISATION TABAC

Objectifs opérationnels	Indicateurs d'évaluation	Types d'indicateurs
Le détenu a adopté des comportements de réduction des risques	Nombre de détenus affirmant avoir diminué leur consommation tabagique / Nombre de détenus ayant participé	Résultats (quantitatif)
	Nombre de détenus présentant une tentative de sevrage / Nombre de détenus ayant participé	Résultats (quantitatif)

Le détenu s'est enrichi de nouvelles connaissances relatives à sa consommation de tabac	UPDI a transmis des informations relatives à sa consommation de tabac	Réalisations (qualitatif)
	Le détenu a reçu des informations sur les stratégies alternatives à la fume	Réalisations (qualitatif)
Le détenu a avancé d'une étape dans le cycle du changement de comportements	Nombre de détenus ayant testé une substitution / Nombre de détenus ayant participé	Résultats (quantitatif)
	Nombre de détenus ayant accepté un petit défi / Nombre de détenus participants	Résultats (quantitatif)
	Nombre de détenus présentant une motivation accrue / Nombre de détenus participants	Résultats (quantitatif)
Le détenu a exprimé son vécu relatif à sa (ses) consommation(s)	Nombre de détenus ayant partagé leur vécu / Nombre de détenus participants	Résultats (quantitatif)
	Le groupe offre un espace d'échanges respectueux	Résultats (qualitatif)

11. PROJET RADIO

Objectifs opérationnels	Indicateurs d'évaluation	Types d'indicateurs
Le détenu a enrichi ses connaissances	Les animateurs ont transmis aux détenus de nouvelles connaissances relatives à la création d'un programme radio	Réalisations (qualitatif)
	UPDI a transmis aux détenus des informations relatives à la santé	Réalisations (qualitatif)
Le détenu a acquis de nouvelles compétences	Le détenu a appris à structurer ses idées pour les communiquer de manière efficace	Résultats (qualitatif)
	Le détenu a appris à travailler en équipe autour d'un projet commun	Résultats (qualitatif)
Le détenu a pris conscience de ses ressources et de ses capacités	Le détenu exprime de la fierté envers la production finale	Résultats (qualitatif)